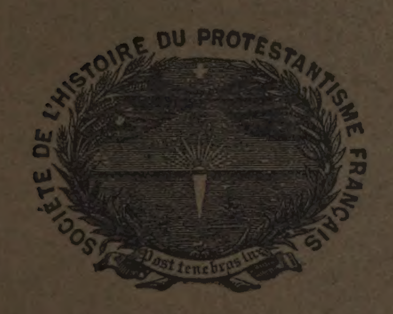
SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme Français
Reconnue d'utilité publique par Décret du 13 juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LIVe ANNÉE
TROISIÈME DE LA 5e SÉRIE
Novembre-Décembre 1905



PARIS
Au Siège de la Société, 54, rue des Saints-Pères
LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société Anonyme)
33, rue de Seine, 33
—
1905

SOMMAIRE DU BULLETIN DE NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1905

RÉDACTION ET ABONNEMENTS

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VII[e]), qui rendra compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sur cette page.

Le *Bulletin* paraît tous les deux mois, par cahiers in-8° de 96 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année. Tous les abonnements datent du 1[er] janvier et doivent être soldés à cette époque.

Prix de l'abonnement : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine; — 12 fr. 50 pour l'étranger; — 6 fr. pour les pasteurs, instituteurs, etc., de France et des colonies françaises; — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 2 fr., et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-carte au nom de M. Fischbacher, libraire, rue de Seine, 33, à Paris, ou de M. N. Weiss, secrétaire-trésorier, 54, rue des Saints-Pères, Paris VII[e].

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

UNE FEMME DE QUALITÉ AU MILIEU DU XVIIE SIÈCLE

D'APRÈS LE LIVRE DE RAISONS DE

MARGUERITE MERCIER

(Madame D'ESPESSES puis Madame DU FAY DE LA TAILLÉE)

(1650-1661)

I. *Introduction.* L'entourage et la personne de l'auteur. — Preuves de sa foi protestante. — Achats de livres, dons pour le culte, etc.

II. *Notes biographiques.* Mariage. — Séjours à Paris et « aux champs ». — Arrangements domestiques. — L'enfant en nourrice. — Maladie et mort de M. d'Espesses, de sa fille, de Mme de Saumaise. — Deux nièces à élever. — L'année de veuvage. — Le second mariage. — En Poitou.

III. *Essai de reconstitution du budget.* Les ressources. — Les dépenses : le logement, la vaisselle, le pâtissier, l'apothicaire, les domestiques, la toilette de Monsieur et de Madame, la layette, etc.

I

Lorsqu'on voit dans les archives publiques les originaux d'actes qui marquent une date capitale dans l'histoire, on ne peut lire sans un vif intérêt la signature des rois, ministres ou généraux dont on a appris les noms dès l'enfance ; mais il y a aussi un puissant attrait, et une émotion plus intime, dans la découverte de certains documents plus humbles, émanant de personnes obscures ou même inconnues, qui

prince des commentateurs », professeur à l'Académie de Leyde depuis 1632.

Marguerite Mercier figure donc en bonne place dans cette portion de la société française issue de la Renaissance et de la Réforme : son grand'père et son beau-frère furent de grands savants, son père prit une part active aux affaires de l'Église réformée sous Henri IV et Louis XIII ; son mari, par ses fonctions, faisait partie de la maison du roi sous Louis XIV.

Notre livre se compose de plusieurs cahiers comptant en tout 228 feuillets minces, d'un format voisin du papier « écolier » actuel (20 centimètres sur 28). Une main très ferme au début, plus hésitante à la fin, a tracé les lignes serrées d'une grosse écriture, avec quelques ratures et pâtés encore chargés de la poudre d'or versée il y a trois siècles et demi. La couverture est un parchemin ayant déjà servi à quelque grimoire. Les documents inscrits sont de trois sortes :

1° *Comptes au jour le jour*, personnels ou pour divers parents et amis, remontant à 1650 (p. 219), 1651 (p. 82 à 84), 1652 : à partir du 18 décembre de cette année une série à peu près continue va jusqu'au 8 septembre 1658;
2° *Inventaires* de linge, objets mobiliers, vaisselle, etc.;
3° *Arrangements* avec des fournisseurs et domestiques.

Cinq lignes placées au milieu de plusieurs pages blanches (p. 23) ne rentrent dans aucune de ces catégories :

« Ma fille nommée *Anne-Marie* est née le 22 de mars 1655 le lundy à 9 heures du soir; elle a esté batisée à l'Église de Charenton quatre jours après, le vendredy de devant Pasque; elle a esté présentée par ma sœur *de Saumaise* et mon beau-frère *M. de la Fontaine*[1]. »

Cette note établit formellement que notre dame était protestante. On pourrait d'ailleurs le conclure de maints indices. Après l'édit de Nantes, et avant que l'exercice public fût

1. *Jacques Le Maçon*, s^r de La Fontaine, fut contrôleur général des gabelles et épousa en 1664 *Madeleine d'Angennes de Montlouët* (*Fr. prot.*, 2e éd., t. I, col. 261).

autorisé à Ablon, puis à Charenton, Josias Mercier avait « recueilli » l'Église de Paris dans son fief de Grigny, à six lieues de la capitale, sur une colline au bord de la Seine. Son fils *Louis* fit de même célébrer le culte à *la Norville*, à 12 kilomètres au sud-ouest de Grigny, par le pasteur *Maurice de Lauberan de Montigny* (1626-1659)[1]. Ce fut lui sans doute qu'entendirent M. et Mme d'Espesses plusieurs dimanches où ils se trouvèrent à la Norville, notamment « un dimanche d'oust 1654 » où ils « mirent » 12 livres (pour la collecte)[2].

Madame, en général, va au temple de Charenton, et très régulièrement : au moins trois dimanches sur quatre, et souvent le jeudi[3], puis les jours de fêtes : vendredi « devant Pasque », « Nouël », « le jour de l'An » ; pendant la semaine sainte ; les veilles et « surveilles » de Cène. On peut le calculer d'après les dates auxquelles on lit : « Donné à Mr. et moy mis... » Monsieur donne 3, 6, 9 livres tournois, c'est-à-dire un, deux ou trois écus, tandis que Madame « met » seulement une pièce de 15, 30 ou 45 sous. Plus tard, quand elle est veuve, elle met presque toujours 3 livres. Ces mêmes dimanches il y a fréquemment quelques sous donnés « à une povre femme », probablement à la porte du temple. Nous savons, en effet, qu'il y avait là « une multitude de pauvres arrangés en haie, des deux côtés à l'entrée[4] ».

Deux autres dépenses sont faites à Charenton : Madame a sa « gardeuse de place » à laquelle elle donne d'abord 17 sous par mois, puis 30 sous de deux en deux mois; c'était une femme qui occupait la place où Mme d'Espesse désirait s'asseoir, jusqu'à l'arrivée de sa cliente : précaution rendue nécessaire par l'affluence des auditeurs. Mme d'Espesse la

1. *Bulletin*, t. L (1901), p. 175.

2. Donnons, une fois pour toutes, quelques indications qui faciliteront la lecture de cet article, d'après A. Chéruel (*Dictionn. des institutions, etc.*, au mot : *monnaie*). Le *sou* valait quinze *deniers*. Louis XIV (19 novembre 1657) fit frapper des *doubles sous* de 30 d. La *livre tournois* valait vingt sous. Le *louis d'or* (édit du 31 mars 1650) va it *généralement* vingt livres, et la *pistole*, monnaie d'Espagne, avait même valeur. Depuis Louis XIII on frappait des *écus* de *six* livres et des *demi-écus* de trois livres.

3. Cf. P. de Félice, *les Protestants d'autrefois : les Temples*, p. 97.

4. *Journal de l'Estoile*, 17 mai 1610. *Bull.*, t. III (1854), p. 551.

paie même « pendant sa couche ». Monsieur avait aussi son « gardeux de place », mais, sauf deux ou trois exceptions, c'est lui qui le payait directement. (Plus de deux cents catholiques pauvres faisaient ce métier, d'après Tallemant des Réaux[1].)

A Charenton se règlent aussi les comptes avec le libraire et relieur *Vandôme*[2]. Il a des *Nouveaux Testaments* à divers prix : 2 l. 5 (1651), 4 livres (1657), 3 l. 15 sous (1658) un exemplaire « couvert de vailyn avec les pseaumes et un signet »; un « livre de catéchisme 7 sous » (1652, p. 70).

Là se trouvent également les sermons des prédicateurs à la mode, encore vivants ou récemment décédés, et des livres d'édification ou de controverse aux titres caractéristiques. Mme d'Espesse (surtout après son veuvage) en achète un assez grand nombre, pour elle-même ou pour ses sœurs et nièces. Parfois elle les empruntait seulement (et tardait à les rendre) :

« Pour un sermon (en 1656) 33 s ; » le 2 avril 1657 « pour 2 livres envoyés à Mme de Mateflon; 50 pour relier une Bible; 4 l. pour 4 autre livres : *L'amendement de vie*, 3 *sermons* de M. Sepanain[3], *Discours sur le repos et contentement d'esprit*, et un *Livre de prière;* pour le tout donné 11 l. » (p. 150);

« Un livre de sermons ou *lien* a 20 de Mr Almet[4] *sur Jop* 15 s.; j'ay à luy [Vandôme] le *Jésuite sur l'echafaud* et *Divorce céleste* et

1. Ch. Read, *Encycl. des sc. rel.*, t. III, p. 69, v° *Charenton*.

2. Sur un plan (postérieur à 1647) on voit précisément « deux rangées de libraires qui se mettent devant la porte du temple avec des boutiques portatives comme ceux devant la Sorbonne » (*Bull.*, t. III (1854), p. 436). Élie Benoît (t. II, p. 382) parle des « loges où les libraires laissaient les livres de dévotion qu'ils n'osaient débiter ailleurs ». Sur *Louis Vendôme*, voy. *Bull.*, t. XIII (1864), p. 226.

3. Probablement *Frédéric Spanheim*, dont les prédications avaient à cette époque un grand succès, et qui avait quitté Leyde pour Heidelberg en 1655 (Archinard, *notices biographiques et bibliographiques sur la famille Spanheim*, *Bull.*, t. XII [1863], p. 105 et suivantes). Son frère Ezéchiel Spanheim, ancien élève de Saumaise, dont leur père était collègue à l'Université de Leyde, fut après 1652 plus diplomate que prédicateur. (Cf. Introduction de M. Ch. Schefer à la *Relation de la Cour de France*, publiée par la Société de l'Histoire de France [1882], p. II).

4. *Marmet*, pasteur à Londres, a publié une *Méditation sur Job*, XVIII, 23-27.

3 lettre des Jansénistes[1] que je ne li ai pas paiés. Je li rendrai les *lettre* et ledit livre ou je les y pairé » (23 août 1657, p. 154);

« Un *livre de préparation*, recueil, 30 s. (31 décembre 1657);

« 2 livres de *pseaume* 30 s.; l'*Institution de la religion crétienne* p. Mr Calvin 4 l. 10 s.; le *Traité de l'Église* par M. Metrezat[2] 50 s.; et 2 autres livres 4 s.; pour le tout 8 l. 14 s. (16 janvier 1658);

A « un libraire » : « pour un livre de 20 *sermons* de feu Mr Metrezat 30 s. » (15 mai 1658);

« Pour un livre de 3 *sermons* et un autre sermon de Mr Dalié[3] *sur la foy de St Pierre* et 5 s. p. un autre livre; pour le tout 23 s. » (14 juillet 1658);

« Le 18 pour 2 *recueils de s.* reliés en veau de Mr Dalié donné 4 l. 7 s.; pour un livre de 3 ser. *sur le dernier jeûne* 10 s.; pour l'*Évangille en vers* 25 s., et un s. de Mr Dalié *sur la f. de S. Pierre*, pour le tout 6 l. 5 (pour Mme d. Peluch.[4] donné à Mr Vandôme.)

« Le 2 de ceptembre 1658 pour un *Rqueil de Sns* de Mr Metrezat de 20 sermons qui m'a vandus 35 s., un autre petit *Livre de prières* 10 s., le *Caractaire des pations* 7 s., un d'un Bertran prestre 5 s.; les *Dernières parolles* de Mr du Moulin[5] 3 s.; pour le tout 3 livres. J'ay à Vendosme 2 livres que je li paie ou luy rends : le *Divorce céleste*, et un de Mr Aubertin *sur la Transustantiation*[6] ».

Vandôme faisait aussi la commission pour des livres classiques et autres : « 2 livres latins pour mon neveu de Saumaise que Vendôme a achetés (25 mars 1658) »[7].

1. Serait-ce les *Provinciales* de Pascal, parues l'année précédente?

2 Récemment mort à Paris, le 2 mai 1657 (*France prot.*, 1re éd., t. VII, p. 397). Le *Traité de l'Église* parut en 1649, le recueil de *Vingt sermons sur divers textes* en 1658 même (chez Chouët, à Genève, in-8°).

3. Jean *Daillé*, pasteur à Charenton pendant quarante-quatre ans (1626-1670) a publié un très grand nombre de sermons.

4. Mme des Peluches ou d'Espluches. Espluches est un hameau de la commune de Saint-Ouen-l'Aumône, sur la rive gauche de l'Oise, à 2 kilom. en amont de Pontoise.

5. Récemment mort à Sedan, le 10 mars 1658, à l'âge de 90 ans. Un anonyme publia « *Les dernières heures de M. Du Moulin* (Charenton, in-4°) : *Fr. prot.*, 2e éd., t. V, col. 807.

6. Edme Aubertin, mort en 1652, a publié en 1626 et 1633 deux éditions d'un ouvrage de controverse qui fit grand bruit sur *l'Eucharistie*, et en 1648 l'*Anatomie du livre publié par le sieur de La Milletière pour la transsubstantiation* (Charenton, 226 p. in-8°).

7. Claude de Saumaise destina aux études qu'il avait lui-même si brillamment poursuivies, son fils *Claude;* mais celui-ci avait 25 ans en 1658; peut-être s'agit-il de l'un de ses trois frères (*France prot.*, 1re éd., t. IX, p. 161).

A Paris ou Charenton se vendaient des « almanac » (1 sol 3 deniers en 1651). Marg. Mercier pouvait s'y renseigner sur certaines fêtes des saints et autres solennités catholiques qu'elle note : « La *Madeleine* est le 22 juillet » (p. 1); le jour de la Saint-Martin, de la Saint-Jean (p. 99), de « la Notre-Dame », etc.

Le livre de raisons porte également des contributions pour es frais du culte toujours versées entre les mains du même *M. Bezart*, probablement *Noël Bezard*, ancien très zélé, appointé à cet effet par le Consistoire[1]. « Pour un cartié de la pansion de Messieurs les Ministres » échu « à Nouël » ou « à Pasque » 31 l. 10. Parfois on paie « une demi-anée ». Précaution intéressante à noter : « Messieurs les Ministres « sont rarement désignés en toutes lettres, mais plutôt par les initiales « *M. l. m.* », « *Mr les Mt.* », « *M** ». *Charenton* est écrit deux ou trois fois seulement, et biffé à une ou deux reprises; presque toujours il y a : *C.*, *Ch.*, *Cha.* — Les protestants ne tenaient pas à indiquer à des lecteurs indiscrets le montant de leurs libéralités.

De même, le 5 juin 1655, 200 livres sont donnés à M. Besart « pour les p [auvres] », à l'occasion peut-être de la naissance d'un premier enfant; en octobre 1655 il y a un don de 26 livres (p. 1); en août 1656, 35 livres pour le même objet : ces sommes sont les seules importantes dans le budget de la charité, mais il y a souvent 10 sous, plus tard jusqu'à 3 livres, donnés à « une povre femme », « deux povres », etc.

C'est encore à M. Besart que Mme d'Espesses rembourse « l'argent qu'il a donné pour faire ent[errer] ma povre enfans : 6 livres » (29 juin 1657). « Dans notre religion, disait Tallemant des Réaux, il ne coûte quasi rien à mourir[2] ».

Pour en finir avec les dépenses concernant le culte, relevons ce qui a trait aux moyens de transport pour aller à Charenton. Cela demandait pas mal de temps, de peine et

1. *France prot.*, 2e éd., t. II, col. 503.
2. *Historiettes*, éd. Monmerqué, t. IV, 150.

d'argent; parfois on prenait le *bateau*[1]; le plus souvent M. et Mme d'Espesses allaient dans leur carrosse ou dans celui d'un ami (le cocher recevait alors un pourboire); devenue veuve, et n'ayant plus de chevaux, elle fit tout exprès l'arrangement suivant, qui met en lumière les diverses difficultés à surmonter, provenant du mauvais état du carrosse, du temps pluvieux qui défonce les routes, ou de la gelée. Alors, vaillamment, Mme d'Espesses faisait à pied le chemin. Les *Éphémérides* de Casaubon[2] et d'autres renseignements nous montrent que le cas était fréquent chez les « fidèles » du XVIIe siècle, vraiment dignes de ce nom[3]. Veuve, Mme d'Espesses eut un carrosse de louage exprès pour aller au temple :

(P. 4 et 5) « Le 19e d'oust 1657 j'ay fait marché avec maître *Jaque*, loueux de chevaux, demerent rue de la Mortellerie[3], *au Huaume*, pour me mener à Charenton tous les dimanche une anée durans, et 6 autre jours, ce qui fait 60 jours par an; il m'a donné sur le marché un jour sur semaine à Charenton et 2 après dînée, ce qui a esté fait 3 jour devans que coumencer le premier dimenche. Il a donc coumencé ledit dimenche 19e d'oust 1657. Je li ai prommis par an 450 livres dont nous sommes demeurés d'acort.

Le samedy premier de septembre il me donna ces chevaux pour aler au catéchisme.

Le dimanche 21e d'octobre il ne m'a pas donné ces chevaux parce qu'il en avoit 4 de malade et que mon carosse estoit rompu.

1. Un poème burlesque de cette époque raille

La flotte des brebis galeuses
Qui vont au presche à Charenton.

(*Paris ridicule*, par Cl. Le Petit, vers 1661; *Bull.*, t. X (1861), p. 206).

2. *Bull.*, t. III (1854), p. 461 et suivantes.

3. Les protestants essayèrent à cette époque de célébrer le culte à Paris même et ouvrirent des écoles au faubourg Saint-Germain; mais ces tentatives furent vite réprimées : « (17 mars 1661) Le Roi a ordonné... que M. le Lieutenant civil se transportera dans le lieu où s'assemblent toutes les semaines ceux de la religion prétendue réformée pour leur défendre de continuer à l'avenir et informer de ce qui s'est fait par le passé; qu'il s'employera aussi pour empêcher les écoles établies *de nouveau* dans le faubourg Saint-Germain pour ceux de la Religion » (*Mémoriaux du Conseil* de 1661, publiés pour la Société de l'Histoire de France par Jean de Boislisle, t. I, Paris, 1905, p. 72).

Le 22e de novembre, maître Jaque m'a prêté ces chevaux pour aler à Charenton et le reste de la journée.

Le 4e de décembre, maître Jaque m'a donné ces chevaux une après dînée.

Le 6e du mesme mois il me les a donnés pour aler à Charenton sur cemaine et le reste de la iournée.

Maistre Jaque ne m'a point donné ces chevaux le dimanche 30e de décembre; il ne me les donna point pour aler au catéchismes ny le jour de l'an non plus.

Le samedy 19e de janvier [1658], maître Jaque m'a donné ces chevaux une après dînée.

Le 27e du mesme mois, un dimanche, il ne me les a pas donnés parce que mon carosse estoit rompu. *J'alay à pied* et revins avec M. de la Fontaine.

Le dimenche 3e de février 1658, maître Jaque ne m'a pas donné ces chevaux pour aler à Charenton. *J'y aité à pied* parce qu'il jeloit.

Le 8e de février, maistre Jaque m'a donné ces chevaux une après dînée.

Le 13e de février, payé à maître Jaque 200 livres. Je li devray le 19e de ce mois encore 25 livres et il me doit 3 journées de Charenton.

Le dimanche 24e de février et le dimanche 3e de mars, mestre Jaque ne m'a point donné ces chevaux pour aler à Charenton, à cause des eaux, le premier dimenche, et l'autre qu'il avoit à auter des boue.

Le 17e de mars, maistre Jaque ne m'a point donné ces chevaux pour aler à Charenton, à cause que ma niesse de Saumaise estoit malade. J'i fus moy seulle avec M. de la F[ontaine].

Le 10e de juin 1650, j'ay donné à maître Jaque la some de cent douze livres dix sous pour trois mois que je li devois, ayant rabatu les 20 jours sur les 3 journées qu'il avoit manquées de me mener, il me doit 2 demi iournée, et moyainant cela nous sommes quite résiproquement ».

II

Nous glanerons maintenant les traits épars pouvant servir à la biographie de Marg. Mercier, les indications sur les pays où elle a vécu, sur ses parents et ses amis, puis nous mettrons à profit les comptes relatifs au logement, à la nourriture, aux vêtements, pendant ces années du xviie siècle.

Le 15 décembre 1645, date la plus ancienne, Marg. Mercier a pris à son service une servante nommé *Ester*[1] : pendant treize années elle paraît l'avoir eue presque constamment près d'elle. A cette époque elle avait perdu son père depuis dix-neuf ans, et probablement aussi sa mère[2] ; son frère et ses sœurs s'étaient mariés avant elle.

A partir de 1650 elle fait divers séjours tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre : en Bourgogne, pays d'où Saumaise était originaire et où il avait quelques domaines, et dans l'Ile-de-France, au sud-est de Paris. Le pays était troublé par la Fronde ; en 1649 Condé prend Corbeil, ville la plus proche de Grigny et de la Norville. Pour la première année des comptes (1650), une seule page (219) suffit à de menues dépenses de toilette. Marg. Mercier reçoit déjà des sommes assez importantes comme prêt ou comme intérêts de son revenu personnel[3] :

« Madame *Anne* m'a mis en depost entre les mains dix pistoles d'Espagne, la première fois aux mois d'octobre 1649, et depuis elle m'a donné à sairer 3 pistole d'Espagne et XI escus d'or et un demi-louis. Ce jour d'huy 20e de mars 1651 elle a mis entre mes mains cent francs qu'elle praite à une personne dont je luy répons, laquelle luy en prommet faire interest au denier saise tant qu'elle le gardera. »

Il s'agit de Mme de Saumaise, qui portait ce prénom. Elle tenait précisément beaucoup à la qualité de *dame*, et pour y avoir droit força son mari, « que la vanité ne commandait point », à faire des démarches pour être nommé conseiller au conseil d'État :

« En ce pays là [les Pays-Bas], écrit-il, toutes les femmes de gentils-hommes prennent la qualité de dame, celle de damoiselle n'est que pour les bourgeoises et les marchandes.

1. P. 226.

2. Le 26 février 1653 il est bien question d'une « coife de crapodaile *pour sa maman* », et « trois neuds » (payés 51 sous), mais il peut être question de la « maman » de Mlle de Saumaise à laquelle se rapportent peut-être les premières dépenses inscrites sur ce cahier, comme plusieurs des dernières. (La crépodaille est une sorte de crêpe très mince).

3. P. 50, biffée ultérieurement.

A nostre arrivée ma femme ne prenant point d'aultre qualité que celle qui lui appartenoit, ne passant que pour damoiselle, alloit après toutes les dames, ou il falloit l'emporter de haulte lutte et se gourmer... Cela rendoit à ma femme le séjour de cette ville [Leyde] le plus odieux, et lui ostoit la volonté de se trouver ès compagnies[1]. »

Claude Saumaise, sur les instances de la reine Christine, était parti en juillet 1650 pour la Suède, et sa femme, toujours impérieuse, l'avait forcé à emporter un singulier accoutrement : « Elle lui fit prendre un buffle avec des chausses d'écarlate, afin qu'il parût, dans la cour où il alloit, en homme de qualité, et non pas en homme de lettres[2] ». Le climat de la Suède lui ayant encore moins bien convenu que celui de la Hollande, il revint à Leyde dans l'été de 1651. A cette époque Marguerite Mercier fait souvent des achats pour sa sœur et sa nièce. Les comptes de 1651 sont peu complets, comme ceux d'une personne qui n'a pas encore de maison à elle :

« Le 8 de janvier j'ay receu 3 ct livre 2 sous pour le paiement d'une demi-anée de mon revenu. Sur quoy j'ay donné à Ester ma femme de chambre 163 livres, et au beuf [M. Lebeuf] apotiquere 23 l. 18 s.;

Le 20 janvier donné au chirurgien 23 livres;

Le 16 janvier donné à Mme *Roserea* pour Mme *Lafosse* 30 livres;

Le 15 de février donné à Mlle *de Hecourt* 41 l. 5 s.[3] ».

Elle a commencé l'année sur les bords du Loing, gauchement décrits par sa contemporaine et voisine la grande Mademoiselle et par Segrais[4]; un valet la ramène de Moret le 3 janvier; elle y fait un autre séjour au printemps après avoir, le 10 avril, communié, sans doute à Pâques[5]. En juin elle

1. Lettre à Dupuy, datée de Dijon, 23 décembre 1635 (*France prot.*, 1re éd., t. IX, 155).

2. *France prot.*, t. IX, 160.

3. P. 49; cf. 64 : *Mémoire de ce que j'ay mis et metrai l'anée 1651.*

4. *Les Nouvelles Françaises*, ou *les Divertissements de la princesse Aurélie*, Paris, 1656.

5. Le 3 février « pour 3 livres de Chaur. [Charenton ?] 1 l. 15 s.;... le 10 avril donné à la C. [Cène ?] 20 s. » (p. 64).

est à Basoche en Beauce[1] d'où elle revient à Paris; l'été et l'automne se passent en Poitou près de Mouchamps[2] où elle envoie « la censonne » et des « petits garçons » faire des commissions; elle voit « Madame de *Meaucé*[3] » et « Madame Jaros ». Là elle est chargée de dépenses de ménage :

Le 16 aoust en orge, savon, amidon, sucre..........	2 l.	14 s.
Et amande..	3	10
En papier et sire	»	10
Un pot de terre pour faire de l'orge	»	3

Elle fait venir « 2 livres de sermons » à 10 sols.

L'hiver suivant se termine à la Norville, chez son frère :

« Le 13 de mars 1652 donné à un chartier de Chastre [ancien nom d'Arpajon] pour amener mes hardes à Paris 15 livres, et pour les faire porter par un crocheteur 20 s. »

On doit ici lire entre les lignes. Le séjour « sur les champs » n'était guère sûr en ce temps-là; les armées en campagne et les maraudeurs commettaient des horreurs indescriptibles : « A chaque pas on rencontrait des gens mutilés, des membres épars; des femmes coupées par quartiers après avoir été violées, des hommes expirants sous les ruines des maisons incendiées, d'autres... percés avec des broches ou des pieux aigus[4] ».

« A Étrechy les vivants sont mêlés avec les morts, et le pays en est rempli. A Villeneuve-Saint-Georges, Crosne, Limay [Limeil], on a trouvé 374 malades dans la dernière extrémité, ni lits, ni habits, ni pain. Il va falloir commencer par enlever le foyer d'infection qui augmente la maladie, en enterrant les cadavres d'hommes, de chevaux morts et de bestiaux, et toutes les saletés que produit le séjour d'une armée ». Ces lignes concernant des villages peu éloignés de Grigny et de Charenton, sont précisément datées de 1652,

1. Probablement Bazoches (Loiret) à 20 kilom. O. de Pithiviers.
2. P. 65.
3. Mauzé-sur-le-Mignon, ch.-l. de canton, arr. de Niort (Deux-Sèvres).
4. Feillet, *la Misère au temps de la Fronde*.

dans une des *Relations* commencées en 1649 et continuées sous la direction de saint Vincent de Paul [1].

En avril 1652 les soldats de Turenne (encore protestant) vont venir à la Norville même[2]; en mai il assiège l'armée de la Fronde dans Étampes, puis campe à Villeneuve-Saint-Georges et se retire à Corbeil. Ce printemps, et jusqu'en automne, Marg. Mercier fit un long séjour à Grigny sans doute. Ester va et vient souvent « en bateau » : le « coche d'eau » ou *corbillard* qui allait de Paris à Corbeil passait au pied de la colline de Grigny, puis à Evry. La place se paie chaque fois 2 sous. Marg. Mercier elle-même emploie les carrosses de divers amis et donne des pourboires de 7 à 17 sous aux cochers, entre autres de Mme *de Mouseaux* qui demeurait près de Grigny, Mme *Bigot* à Grigny même (peut-être la belle-mère de Louis Mercier), Mme *de Mérouville* (p. 67 à 69)[3]. Elle voit M. *de la Jurie*, M. de *La Bretonnière*[4], Mlle de *la Viville*. Une mention relative à son beau-frère rappelle l'insécurité de ce temps : « Le 10 d'oust 1652, pour avoir envoyé un garson treuver M. de Mateflon *à Pontoise pour luy porter un passeport :* 40 sous[5] ». Marg. Mercier écrit beaucoup, elle achète « 2 mains de papié » à la fois, tantôt 7, tantôt 9 sous, plus tard « un cornet à ancre de plom[6] ». Elle reçoit souvent des lettres, surtout de Hollande où habitait, malgré son aversion pour ce pays, sa sœur Mme de Saumaise. « Pour le port » de celles-ci elle paie jusqu'à 12 et 14 sous, pour les autres 3 seulement; elle paie aussi « pour en porter à la poste ».

Mme de Saumaise, qui lui avait « fait tenir, de Bourgogne, 300 l. », lui a, « depuis, fait tenir, de Hollande, par lettre de change, 150 l. (p. 11); le 28 octobre 1652 M. Taver-

1. Arvède Barine, *la Grande Mademoiselle*, Paris, 1904, t. II, IV.
2. *Histoire de la Norville*, par l'abbé Genty, Paris, 1885. Cf. *Bulletin*, t. L (1901), p. 173.
3. *Suzanne Bigot*, née en 1600, avait épousé *Hector Vallée*, sieur de *Mérouville* (*Fr. prot.*, 2e éd., t. II, col. 553).
4. La Bretonnière, près d'Arpajon, appartenait à des cousins de M. de la Norville.
5. P. 68. La phrase en italique a été biffée ultérieurement.
6. P. 150.

nier m'a donné 13 pistoles d'Espagne et 8 s. marqués ».

C'est à cette époque que le roi rentre dans sa capitale (21 octobre).

A la fin de l'année, Marg. Mercier s'installe chez elle :

Le 4 décembre donné pour apporter le meuble que j'ay acheté	3 l.	9 s.	» d.
L'ameublement me coûte	265	»	»
J'ay donné à la revendeuse	10	»	»
Le 2 de l'an 1653 pour le louage d'un chariot	»	15	»
Pour le tapisié qui étendit ma chambre	»	20	»
A des crocheteurs pour porter mes hardes	»	37	»
Donné aux jans du logis	10	8	»
Donné aux porteurs de chese	»	40	»
Le 9 de l'an 1653 pour de la vesselle d'étin et antimoine l'un à 17 s. et l'autre à 24, la façon des flambeaux à 10 s. pièce et d'une esguiere à 20 s., les assiettes creuse à 2 s. 6 deniers, un pot de chambre à 4 s., le tout montant à	30	7	»
Pour 3 chaise de paille	»	30	»
. . . .			
Le 22 pour de la baterie de cuisine	11 l.	2 s.	6 d.
Pour un chasly	6	»	»
Pour une paillasse	»	40	»
Pour une livre de savon	»	8	6
Le 15 de février pour la fason d'un tablette et raccommodé une table	»	25	»
. . . .			
Le 18 au tapisié pour avoir tandu 2 tapiserie	» l.	25 s.	» d.
Le 20 de mars 1653 pour la fason du pied de mon coffre	6	10	»
. . . .			
Pour des petites afaire de faire blanc pour des flambeaux	» l.	3[1] s.	» d.

Elle avait fait quelque arrangement pour sa pension : « Donné à Mme Bigot pour sa noriture d'un mois (le 18 de

1. P. 69-71.

février) 30 l.[1] ». Mais tout cela ne dure pas longtemps : en juillet aucune dépense inscrite, sauf peut-être celle-ci — sans date — : « Pour revenir à Paris en bateau 7 l. » ; puis « le 9 d'oust, pour le déménagement donné à un homme 35 s. ». Suit une page[1] qui nous permet de clore cette première période : « *Mémoire de mon linge que je fais présentement* ». Marg. Mercier allait se marier. En mai, avant de partir pour Grigny, elle avait fait toutes sortes d'achats de mercerie, lingerie, etc. (p. 89) pour elle-même et plus tard pour sa nièce de Saumaise, qui semble avoir passé quelque temps près d'elle[2] (p. 13) au moment de la mort de son père. Celui-ci avait accompagné aux eaux de Spa, en juillet 1653, sa femme, souffrante, et succombe à un violent accès de goutte le 3 septembre, après avoir manifesté humblement, comme pendant toute sa vie, sa foi chrétienne. Nous retrouvons la trace de cet événement dans le livre de Marg. Mercier. A la fin de 1653 on règle en famille des questions pécuniaires (p. 14).

« Le 30 de décembre j'ay donné à Mr de la Norville mon frère la quitance que j'avois de Mr de Saumaise de 4 0 l., surquoy il a payé une partie que j'avois emprunté pour ma niesse de Saumaise 248 l. de principal et 24 l. d'intérest, qui joint ensemble monte à 272 l. Il a aussi donné d'argent un escu d'or de 6 l., de sorte que le tout monte à 278 l. L'on a paié le reste de la dette qu'a été... pour son deuil ».

En mars 1654 il y a une série d'achats considérables, pour la formation d'un trousseau, et des dépenses non renouvelées dans la suite, par exemple le 24 (p. 92) 11 l. « a une coifeuse ». C'est à la fin de cet hiver qu'a eu lieu le mariage. La Fronde finissait. On pouvait faire des projets d'avenir paisible.

Simon Le Maçon[3] était petit-fils d'un pasteur à Orléans puis à Londres. Il était né le 20 février 1617 et devint maître d'hôtel du roi, c'est-à-dire un des « officiers de la bouche »

1. La famille *Bigot de Morogues* était alliée aux Mercier, mais il ne semble pas qu'il s'agisse d'elle ici.
2. *France prot.*, 1re éd., t. IX, p. 161.
3. *France prot.*, 1re éd., t. VI, p. 532.

qui prêtaient serment entre les mains du grand maître de la maison du roi[1]; il avait, semble-t-il, quelques terres aux Espesses, non loin de Mouchamps où Marg. Mercier était allée l'année précédente[2], mais nous ne savons que fort peu de chose de sa vie. Peut-être sera-t-il mentionné dans le *Journal* qu'un autre maître d'hôtel du roi, *Jean Vallier*, écrivit exactement à la même époque (1648-1657), journal publié actuellement par la Société de l'Histoire de France[3].

Les « rentes » des deux époux s'élevaient, semble-t-il, à 1,750 livres par quartier ou trimestre (p. 144). En mars 1654 pour la première fois le cahier enregistre :

« Donné à diverses fois à Monsieur 32 escus blanc (p. 93) ».

C'est Madame qui tient les cordons de la bourse et donne à Monsieur des sommes, grosses ou petites, dont l'emploi sera, ou non, indiqué : en ce dernier cas souvent un écu « pour son ordinaire du jeudi ». (Faut-il, d'après ce que nous avons vu plus haut, supposer qu'il s'agit de la collecte au temple le jeudi ?)

La jeune femme continue à s'occuper quelque temps de sa nièce de Saumaise dont le père est en Bourgogne (p. 22). De nouvelles connaissances paraissent : M. *de la Barre*, à qui l'on remet 300 livres en mars 1654 (p. 94)[4], M. et Mme *Brisson*, propriétaires du logement occupé dès lors à Paris par M. et Mme d'Espesses.

En effet, ils n'ont point d'hôtel, et ne mèneront pas très grand train; Mme d'Espesses a, dans les premiers mois, l'intention évidente de régler tout méthodiquement. Elle rédige un « *Mémoire du linge que Mr a eu de Mme sa mère* (p. 75) », où plusieurs pièces sont jugées « grossières », « médiocres », « vieux »; un autre « *mémoire du linge que*

1. Chéruel, *Dictionnaire des institutions*, Paris, 1884, t. II, p. 708.
2. Canton des Herbiers, arr. de la Roche-sur-Yon (Vendée).
3. Le 1er volume seulement a été publié jusqu'ici par M. Courteault en 1902 et s'arrête en septembre 1649. Il n'y est pas question des autres maîtres d'hôtel du roi.
4. En 1655 un M. de la Barre épouse *Suzanne du Fay*. Nous retrouverons ce dernier nom ci-après.

j'eus quand je fus mariée. » — elle le juge « fin » et « ouvré » ; — un inventaire de la vaisselle d'argent, de la batterie de cuisine, etc. (p. 79).

Outre la fidèle Ester, elle prend à son service le 10 mars 1654 une cuisinière, *Rachel Leconte*, qui gagnera 18 écus par an (p. 194), un cocher nommé *La Chapelle* à 22 écus ; il y a aussi deux laquais : *Jacob* et *Daniel*. Ces prénoms bibliques montrent assez que les serviteurs étaient protestants comme les maitres ; d'autres noms rappellent que nous sommes au temps de Molière : *Catos*, *Lenselot*, *Petit-Jean*.

L'entretien des souliers des laquais était une source de dépense constante qui préoccupe fort la maitresse de maison ; d'abord elle essaie de traiter à forfait (p. 197) :

« Le 9 octobre 1654 j'ay fait marché avec *Miché Moclair*, savetier, pour entretenir nos laquais de souliers. Je li donne par an 39 livres. Le mesme jour je li ai avancé un cartier ».

L'arrangement ne dure qu'un an :

« Le 12 de ceptembre 1655 Jacob s'en est alé. Ses souliers ne valois rien ».

Le 23 octobre 1655 nouvel arrangement avec un autre cordonnier, pour un peu plus : 42 livres tournois. C'est encore Mme d'Espesses, et non son mari, qui, le 1er juin 1654, fait « marché avec Maitre *Adrian*, maréchal, pour fairer nos chevaux toute l'anée et les pancer de toute maladie à la réserve des bravage, et que leurs maux ne durerons plus de quinze jours, moiainant 50 livres par an » (p. 193). Le contrat, trop avantageux sans doute pour Mme d'Espesses, est rompu bientôt ; elle fait marché, pour 72 livres cette fois, en février 1655, avec Maitre *Benoist*. Le 1er mai, nouvel arrangement avec le même, réduisant le forfait à 54 livres.

Pour le carrosse, quatrième marché, le 6 novembre 1654, « avec Maitre *Charle*, charon, pour entretenir mon carosse par an moiainant la somme de 110 livres que je li promets paier de six mois en six mois » (p. 195).

Le nouveau ménage va souvent « à la promenade », soit en ville, soit « aux champs » : à *Reully*, à *Ruel*, au *Bour-la-Reine*[1].

Bientôt on attend la naissance d'un enfant ; la mère achète les fournitures nécessaires pour la layette, puis « une mane d'enfans et une corbeille couverte d'osier : 3 l. 5 s.; une couverture et un petit matelas 9 livres » (p. 114). « Pendant sa couche » Mme d'Espesses ne va pas à Charenton, mais continue à payer sa gardeuse de place pour février et mars 1655. En avril encore, « comme j'estois couchée », écrit-elle, c'est Ester qui paie les fournisseurs.

Le 3 mars 3 livres sont données à la « norisse » qui est une paysanne de Grigny. *Anne-Marie* (qui porte les prénoms de ses deux tantes de Saumaise et de Mateflon) naît le 22 et est baptisée le vendredi-saint 26 (p. 23) ; ce jour-là (p. 117), avant d'emmener l'enfant, la *norisse* reçoit d'avance 15 livres qui seront son salaire mensuel ; on les lui fera porter par la nourrice de Mme de S[aumaise] ou par Mme Brisson. Mme d'Espesses rédige un « Mémoire des hardes et du linge » remis à la nourrice (p. 74).

La garde et la sage-femme reçoivent 60 livres.

Pendant l'été on va à Grigny, à la Norville, en Beauce (p. 121), mainte fois à Evry (p. 121) et Viry (p. 126), dans le voisinage immédiat de Grigny.

Pendant le séjour « aux champs » on se rendait au temple aussi fidèlement que possible (p. 146). Mme d'Espesses fait diverses commissions en ville, pour Mme *de la Norville*, femme de son frère, Mme *des Peluches* (ou d'Espluches), sœur de son mari[2], Mme *de Boneval*, Mme *de Forcon* : en automne, séjour chez M. *du Mées* : on échange avec des voisins et amis : Mme *de Brion*[3], Mme *de Saint-Albain*, Mlle *de Cheroille*, des visites marquées par de nombreux pourboires aux cochers,

1. *Reuilly*, aujourd'hui dans l'enceinte de Paris, sur la route de Charenton ; *Rueil*, arr. de Versailles, Seine-et-Oise ; *Bourg-la-Reine* arr. de Sceaux (Seine), par où on pouvait aller à la Norville.

2. *Françoise Le Maçon* avait épousé en 1639 *Alexandre de Vesc*, sieur d'Espeluche (*France prot.*, 1re éd., t. VI, p. 532 *b*).

3. La *France protestante*, 2e éd., t. III, col. 155, signale une famille de l'Ile-de-France et une autre du Poitou portant ce nom.

laquais et cuisiniers. Souvent on joue « à la lote », à « branche », à « la boule »; Mme d'Espesses n'inscrit jamais ce qu'elle gagne; avant son mariage elle jouait plutôt de la pâtisserie (1652, p. 66) : un gâteau, de la crème, des petits fromages de 19 s., « des petits pâtés de 6 s. », « une tourte de s. »; elle perd souvent 15 ou 25 sous, et jusqu'à 3 livres.

Pendant un an les dépenses du ménage suivent leur cours régulier, sans trace d'aucun incident extraordinaire. On a l'impression d'une existence paisible, M. d'Espesses remplissant ses fonctions auprès du jeune roi, dont la cour, réinstallée au Louvre en 1652, était loin d'avoir la pompe qu'elle devait plus tard revêtir; Madame dirigeant la maison à Paris ou à Grigny. La « petite » grandit à la campagne, on lui achète « un bourelet », « des gans, 8 s. », « des souliers 16 s. », des « jouets d'enfant 5 s. ». Le « norisier » vient parfois toucher l'argent; on donne à la nourrice « pour la première dant de sa fille 6 l. »; quand elle ne fait plus l'affaire, on la remplace par une autre, *Jaqueline* (p. 136), femme de Grigny ou de Bondoufle, village un peu au sud, où Mme d'Espesses va quelque temps après (p. 144). A partir de mars 1656, elle touche 16 livres par mois. M. de la Norville les lui fait souvent parvenir[1].

Dans l'été 1656, au cours duquel Mme d'Espesses va « audevant de la reine de Suède[2] », il se passe une série d'événements que nous ne pouvons pas bien coordonner. En juillet, M. et Mme d'Espesses sont à Grigny et le 4 quelqu'un de la maison est très malade :

Pour aller à Esvry, donné au batelier pour 3 persone et pour passer l'eau	»	30 s.
A un apotiquere de Corbeil pour des drogues	3 l.	7
Pour 2 voiage de médecin de Corbeil à Esvry	4	10
A la jardinière d'Esvry, pour trois 3 esguere de lait aux gens de Me Brisson	3	»
Pour 9 bouteilles d'eaux	4	10
Pour une livre et demi de case	»	30

1. « Le 6 mars donné à la première norise pour un demy-mois 4 l. 10 s., et 3 livres que je li avois donnés huit jours devans 7 l. 10 s. — Pour du sirop et de la case qu'elle dit avoir achetés pour la petite je li ai donné 36 s. »
2. Le 12 août. Voir ci-dessus.

Suit un séjour à Paris; puis Mme d'Espesses quitte la capitale : « Je lesse dans un cofre d'ami 400 livres, j'emporte 27 escus blans et 5 escus d'or ». Elle va en Beauce et à la Norville. Plus tard un cordonnier de Chastre [Arpajon] lui réclamera 30 sous (p. 150). Enfin, viennent des frais de médecin et autres qui indiquent une maladie, de plus en plus grave, de Monsieur (p. 146) :

Pour une seignée à Mr le 30 d'oust, et le 3 de ceptembre moy	4 l.	»
Le 4 de ceptembre pour une seringue................	3	10 s.
...Nous sommes revenus de la campagne le jeudy, 5 octobre..		
Je fis donner à M. Lebeuf pour cinq quarterons de case, 4 once de sirop acolat et 2 once de miel violat..........	3	»
Le 11 octobre, donné à un médecin pour 2 voiage la nuit.	6	»
Au sirurgien pour 3 seignée à Mr, 2 au bras et une au du pied, la même nuict................................	4	10

C'est la dernière mention de « Monsieur » qui, sans doute, mourut avant la fin de 1656. Il avait fait un testament dont nous connaissons une seule clause, concernant ses domestiques; Mme d'Espesses règle alors des comptes fort arriérés, notamment avec sa femme de chambre (p. 221) :

« Le 16 de mars 1657, paié à Ester la dernière année de ces gages qui eschu le 15 ou 20 décembre 1656. Je li ai aussi paié pour sa part du lais que M. d'Espesse avoit fait à ces domestiques 110 livres et rendu 210 livres qu'elle m'avoit prêtés. Le tout faisans la somme de 320 livres que je li viens de donner ce jour d'huy, 16 mars 1657. Outre cela, je li ai aussi donné, le mesme jour, 2 escus qu'elle avoit donné p^r^ *q. choses de bien funeste* » [probablement à l'occasion de la mort de son maître].

Il fut bientôt suivi dans la tombe par sa petite fille. Au commencement de mai — elle avait deux ans passés — sa mère la retire aux soins de la nourrice qui n'avait pas été payée depuis l'automne.

« Donné pour 6 mois à raison de 50 escus par an 75 livres; pour la récompense donné 11 livres. Je ne li devois que 15 livres 11 s. Je li avois donné un abi et une chemisette » (p. 151).

La petite Anne ou *Nanette* était malade. En avril déjà on l'avait saignée; on recommence le mois suivant : traitement peu fortifiant pour une si petite enfant.

Le 21 à Mr Lanier pour avoir saigné ma fille.........	3 l.	»
Le 26 à Mr Dufour pour une consultation pour ma fille.	5	14
Le 7 mai pour une seignée à Nanette................	3	»
Le 22, de même (p. 151).		

Aussitôt à la suite de la notice concernant la naissance de l'enfant, sa mère écrit : « Mémoire du linge de ma fille, fait le dernier jour de may 1657 » (p. 26). Suit l'énumération du petit trousseau. Était-ce avant ou après la mort de la petite? Toujours est-il que le 29 juin on lit (p. 153) : « Donné à la Chevalière [une modiste], pour porter à Mr Besart, d'argent qu'il a donné pour faire ent. ma povre enfans 6 livres ».

Vers la même époque, un troisième deuil frappa Mme d'Espesses, Mme de Saumaise habitait Paris depuis la mort de son mari, et avait perdu son fils aîné, tué en duel en 1655; elle était malade dès avril 1657 : « Le 14 et le 18 donné à ma niesse de Saumaise durant la maladie de sa maman 10 escus » (p. 150). Elle meurt, et Mme d'Espesses hérite d'un carrosse (p. 153), d'une batterie de cuisine, de vaisselle d'étain, etc. (p. 81). Elle prend chez elle la jeune fille nommée *Renée* et a quelque part aussi dans la surveillance des deux garçons[1]. Elle exécute les dernières volontés de sa sœur (comme naguère celles de son mari) à l'égard des domestiques, et règle diverses dépenses : les chiffres montrent que les orphelins étaient dans une belle situation de fortune (p. 218) :

Le 9 octobre 1657 paié à Mr Loiauté sirurgien à Paris les 70 livres qui li estoient dus pour avoir pancé mes neveux de Saumaise. Donné audit sieur .... 60 l.

1. D'après Élie Benoit (*Histoire de l'Édit de Nantes*, t. III, 2e part., p. 899), Mademoiselle de Saumaise était « parente de l'Évêque de Meaux ». La *France protestante* (1re éd., t. IX, p. 162) parle en effet d'une fille nommée Élisabeth *Bénigne* (comme Bossuet), et non *Renée*. Le fils aîné de Saumaise s'appelait également Isaac *Bénigne*. Il laissait *quatre* frères dont nous retrouvons ici deux seulement. *Claude*, sieur de Mursaut, était resté en Suède jusqu'à l'abdication de la reine Christine qui s'intéressait spécialement à lui, et habitait depuis lors la Bourgogne.

Le mesme jour donné aussi à Catos ci-devant cuisinière de défunt ma sœur de Saumaise les 45 livres qu'elle avoit lessés par son testament à son cocher et à ladite Catos ... 45 l.

Donné aussi ce mesme jour au patissier pour ce qu'il avoit fourny à mes neveux et à ma niesse durant leurs invantaires 6

A mon boucher qui leur avoit fourny de la viande 14

Donné aussi à ma niesse de Saumaise, dont elle a prommis de me faire tenir compte par Mr *de Corbelin*[1] cinquante escus 150

Le 19 octobre 1657 donné à *Brigadier*, tapisier, pour ces partie, arrêtée de Mr de Corbelin et de ma niesse de Saumaise 10

Le 26e de décembre 1657 donné à *Cadon* couturière pour la fason et les fournitures de l'abit de dueil de Mlle Renée 8

Le mesme jour à ma niesse de Saumaise donné 50

Le 2e de l'an 1658 envoyé à mon neveu de Saumaise 11

L'onze janvier donné au pavillon pour mes neveux de S. dont j'ay la quitance 24

Le 9 donné à ma niesse de Saumaise 30

Le 18 donné à Mme Gervaise de la toile qu'elle avoit fournie à feu ma sœur et depuis sa mort à mes neveux et à Mlle Renée, le tout montant à 31

Le 9 de fevrier donné à Chevalier pour mes neveux et ma niesse de Saumaise dont j'ay quitance 19

Le 20 à mon nev. de S. donné 11

Le 25 de mars donné pour 2 livres latins pour mon neveu de Saumaise que Vandosme a achetés 20

Le 22 avril 1658 donné à Mlle *Munier* 25

Depuis le milieu de 1657 Mme d'Espesses s'était déjà chargée de l'éducation d'une autre de ses nièces, Mlle *de Meninville* (p. 204) :

« Le jeudy 7 de juin 1657 M. *D'Autueil*[2] m'a amené ma niesse *Nichon*. Je li ai prommis de ne prendre pour sa noriture et entre-

1. *Jacques de Saumaise*, sieur de Corbelin, avocat au Parlement de Paris, avait une sœur *Jeanne* (alias *Catherine*) mariée à *Etienne Bigot* : c'étaient, semble-t-il, des cousins de Cl. de Saumaise (*France prot.*, 1re éd., t. IX, p. 150).

2. La *France prot.*, 2e éd., t. I, col. 588 ne parle que d'un « capitaine d'Auteuil, 1688. »

tien un an et demi durans que 200 livres par an à cause que je seray en dueil tout ce temps-là et qu'elle ne sera pas obligée de faire tant de dépance, et quand ce temps-là sera pacé nous sommes convenus ensemble Mr d'Autueil et moy qu'il me donnera 300 livres par an pour toutes les choses qui li faudra tant pour la noriture que l'entretien. Il m'a donné pour la faire abiller le 8 de juin 1657 dont je li tiendrai conte sur ce qu'il me doit donner pour elle par an.. 60 l. »

Suit un compte à part où l'on voit que, pour Nichon, sa tante vise à l'économie ; elle lui achète « une jupe noire à demi usée, 3 l. », « une camisolle de satin blanc qui avoit un peu servy, 10 livres », etc. Elle a pourtant un maître à chanter, Mr *Dubois*, qui reçoit 6 livres, et un maître à danser qui en a seulement 5, et s'il y a « trois mois moins quelques jours », on ne lui donne que 14 livres au lieu de 15.

Cette période est celle où Mme d'Espesses va le plus régulièrement les dimanches et jeudis à Charenton. Nous avons cité l'arrangement spécial qu'elle fit avec un « loueux de chevaux » en août 1657. Une de ses nièces faisait, je pense, son instruction religieuse : elle achète « un Nouveau Testament pour Nichon », un livre de préparation, un catéchisme. Il y a aussi, il est vrai, « une poupée à Nichon, et des jouets : 42 s. » (p. 156).

Mlle de Saumaise était beaucoup plus âgée ; elle fait des affaires avec sa tante, elle lui cède « des hardes, une boite à poudre de 26 l. 10 s. et quelque autre chose » (le 13 septembre 1657, p. 156), etc. La cuisinière de sa mère, Catos, était d'abord restée près d'elle.

Cette année vit plusieurs changements de domestiques chez Mme d'Espesses (p. 200).

« Le dimenche 23e avril 1657 j'ay arêté une cuisinière nomée *Esmée Amiot*, je li donne par an 14 escus (42 l.) ; le 3e ceptembre de la même année 1657 Esmée s'en est allée et j'en ai repris une jeune nommée [*Janeton*] *Grosieux* ; elle est venue le mesme jour. Je li donne par an 18 escus. Le 3e de février 1658 j'ay pris son frère pour laquais. Je li ai prommis pour 4 ans qu'il me doit servir de luy donner à la fin de 4 ans 150 l. » (Cf p. 156.)

Même la fidèle Esther quitte sa maîtresse, et sans être entièrement payée :

« Le 29 may 1658 Ester s'en est allée. Je li dois depuis le 15 de décembre 1657 jusqu'au dit jour, 24 l., et d'argent prêté 3 l. 14 s. C'est en tout 27 l. 14 que je li prommets donner à sa volonté » (p. 221).

La première année de son veuvage étant passée, Mme d'Espesses met à profit les leçons du maître à chanter de sa nièce : « Le 5 de février 1658 j'ay commencé à aprendre la musique de Mr Dubois » (p. 1). Elle recommence à aller un peu dans les réunions mondaines et joue même plus gros jeu qu'auparavant (p. 166) :

Le 2 de may j'ay perdu 2 louis d'or et 15 s.	22 l.	15 s.
Le 5 de may donné à Mlle du Candal pour le tiers d'un miroir que nous avons gagné ensemble à la loterie de Mme Sadron	8	5

Il y a aussi beaucoup de dépenses chez le pâtissier pendant l'été (p. 212-213). En septembre 1658 les comptes s'arrêtent brusquement (p. 177). Esther reparaît une dernière fois, pour se faire payer (p. 221).

Les quelques pages du cahier encore utilisées ne renferment plus de comptes, mais des notes diverses qui nous transportent, trois ans plus tard, dans un tout autre milieu... Marg. Mercier est remariée, et nous savons d'autre part[1] que son mari s'appelait *Louis du Fay*, seigneur *de la Taillée;* nous la retrouvons, comme dix ans auparavant, en Poitou, mais, cette fois, dans la vallée de la Sèvre Niortaise, près d'Échiré, à deux lieues au nord-est de Niort, tout près du château de Mursay où Mme de Maintenon fut élevée, dans un pays qu'habitaient en 1660 plusieurs de ses cousins bientôt convertis au catholicisme. Et sur un « *Estat des religion-*

1. La *France prot.*, 2e éd., t. V, col. 675, place le mariage en mars 1660, à Charenton, et ne donne aucun autre détail.

naires qui ont esté convertis à la foy catholique, apostolique et romaine par les soins du Présidant de Fontmort et en sa présence, envoyé à Madame de Maintenon » figure, le 11 décembre 1685, « *Louis Dufay*, chevalier seigneur de la Taillée d'Échiré » converti « par le curé de Cherveux[1] ». Mlle de Saumaise, au contraire, qui se trouvait aussi en Poitou pendant la même année terrible (près de Mauzé), fut irréductible. « Appuyée de grandes recommandations, dit Élie Benoit[2], parente de l'évêque de Meaux qui sollicitait pour elle, constante dans sa religion autant qu'on le pouvait souhaiter, elle ne put jouir de cette grâce qu'après de longues persécutions. » Enfin, après avoir été enfermée « aux Saintes-Claires » de La Rochelle, « elle reçut sa liberté de la cour pour passer en Hollande où elle était née[3] ».

Le livre de raisons donne fort peu de détails sur cette dernière partie de la vie de Marg. Mercier, devenue Mme du Fay de la Taillée[4]; il nous apprend d'abord qu'elle eut une enfant (p. 181).

« J'ay arrêté une nourisse d'Échiré nommé *Lia;* je luy donne par an 16 escus, 2 cens de fagauts et une robe si elle nourissoit tout à fait mon enfant. Sinon je ne luy donnerois qu'une aune de serge. Je luy ay aussi promis de fois à autre du savon, mais non pas de l'en fournir entièrement. J'ay aussi promis un chapeau à son mari suivant la coutume de ce pays.

« Je suis accouchée le 18e janvier. La norice est venue ce jour-là, ou plutost la nuict, car il n'estoit qu'entre 1 et 2 heures après minuict quen j'acouché ».

1. *Bull.*, t. XLIX (1900), p. 198.
2. *Histoire de l'Édit de Nantes*, t. III, 2e part., p. 899.
3. *Bull.*, t. VI (1857), pp. 58 et 257, journal d'Anne de Chauffepié.
4. Parmi les protestants enfermés dans les prisons d'État après la Révocation se trouve, au château de Guise, en 1689, une « *Mme de la Taillée*, exp. 1697 » (*France prot.*, 1re éd., X, 437 ; *Bull.*, VI [1857], 388). Il semble difficile d'admettre qu'il s'agisse encore de Marg. Mercier.

(D'après M. Fonbrune-Berbinau, à la science et à l'obligeance duquel nous avons eu recours, il est, en effet, question, soit de Mlle *de la Sauvagère de la Taillée*, soit de Mme *Martel La Taillée*, mise aux N. C. de Paris (1689), par l'intendant de Rouen *qui croit son mari dans ses terres du Poitou* (Cf. *Bull.*, t. VI, p. 258 ; Douen, *Révocation*, III, 180 ; Lièvre, III, 345 ; Rossier, *Protestants de Picardie*, p. 259, n° 1 ; Tourlet, M. 1441).

Suit un « *Mémoire du premier linge de nostre enfant que j'ay donné en conte à sa norisse nommée Lia* », entre autres 24 couches « ou drapeaux *comme on les nomme icy* ». Trois autres mémoires : de la vaisselle d'argent, « de la vaisselle d'estin que j'ay apportée de Paris », de la batterie de cuisine, montrent la maitresse de maison fidèle à ses anciennes habitudes d'ordre. Mais le temps n'est plus où elle achetait de belles étoffes et de la dentelle « au pavillon » ou « rue Saint-Denis » ; elle se fournit de grosse toile chez les tisserands poitevins (p. 175) :

« Le 27 de juin 1661 j'ay donné à *Pierre Gay*, taissier à Niort, 15 livres de fil à bon pois avec la poche. Le mesme jour je luy ai donné 15 s. — Le 24 de juillet je luy ay encore donné 10 livres de fil a bon pois avec la poche. Depuis je luy ay donné à trois fois 5 l. 3 quarterons de fil. Il en faut rabatre la poche qui peut peser une livre 3 quarterons à 2 fois, de sorte que je n'ay donné que 29 l. de fil pour 60 du 3 cars et demi de toille que le tessier de Niort nommé *Gay* m'a raportée le dernier jour de l'anée 1661. Je luy ay donné pour la façon 30 livres à plusieurs fois. J'en ai fait faire 9 pièces, la dernière estoit de 57 a. à une aune et 2 doits de large de chanvre et de reparons. J'ay donné de fil pour faire 60 ou 61 livres. C'est *Lurgot* qui l'a faite.

« *Saigné* m'a fait 3 douzaine de serviettes de reparons de lin. Donné 23 ou 24 livres de fil ».

(P. 178) « *Lurgot* m'a fait l'anée 1661 4 piesse de toille, l'une de grosserie de 30 ou 32 aune que j'ay emploié à faire 6 napes et garnir les sièges de damars et la paillasse du lit. Une piesse de 36 aunes p[r] 3 douzaine de serviettes qui sont de reparons. Une autre piesse de lin en grand lay d'une ou 2 doits de 36 aune. J'ay donné 25 livres de fil et pour la façon 5 s. 5 d. de l'aune. La dernière estoit de 37 aune en lay de serviettes demy aune et 2 doits. J'ay donné 14 livres de fil pour les 3 douzaine et 6 l. 10 s. pour la façon. Le lin n'étet ni beau ni *lis* (?).

« *Rochefort* m'en a aussi fait une piesse de 60 aune en 3 cars. Le fil estet moitié chanvre moitié lin assez gros. Je luy donnay pour la façon   et je crois 32 livres de fil. »

Nous laissons Mme du Fay comptant avec le tessier de Niort, le dernier jour de l'année 1661. Ces brefs et humbles

traits de cette dernière période de son existence, provinciale et campagnarde, feront mieux apprécier la saveur des nombreux détails sur ses années de vie parisienne que nous essaierons de grouper maintenant, pour terminer notre étude.

III

Ayant entre les mains le livre de comptes d'une personne très soigneuse et assez méthodique, il semble qu'on devrait pouvoir établir exactement le chiffre de ses revenus et celui de ses dépenses. Cela est pourtant impossible dans le cas présent. Il n'y a pas une seule addition ni une seule soustraction dans tout ce cahier, et si les dépenses sont minutieusement détaillées, il n'y a qu'une ou deux pages concernant des recettes : le reste du temps une ou deux lignes, ou seulement quelques mots inscrits en marge.

Nous avons vu que, dès 1650, Marg. Mercier avait des ressources personnelles : 600 livres de revenu annuel, semble-t-il; son frère lui payait certains intérêts pour les capitaux qu'elle laissait entre ses mains, même pendant son premier mariage : c'étaient sans doute les revenus de terres ou autres biens possédés en commun. Elle recevait aussi certaines sommes de Mme de Saumaise, celles-ci placées par Marg. Mercier au denier seize[1]; sur la dernière page du cahier elle a fait des calculs d'intérêt à 1 sol et 1 sol 6 deniers par écu.

Mariée, elle reçoit de M. d'Espesses, de temps à autre, des sacs d' « écus blancs » de trois livres tournois[2]; ils se vident rapidement dès les premiers jours, car il y a toujours quelque prêt à rembourser à un parent ou à la femme de chambre, et des dettes à payer.

« Le 20me de juin 1654, j'ay commencé à emploier l'argent que Mr m'a donné. Sur quoy il faut que je remplace 69 l. 1 s. de l'argent de Mr. de Saumaise (p. 99)...

1. Voir ci-dessus.
2. Parfois il y a quelques écus d'or de 5 livres environ (5 l. 4 s. en juillet 1655, p. 226); plus rarement encore un louis d'or de 10 livres.

« Le 20 novembre 1654, j'ay coumencé à emploier l'argent qu'Ester a receu : 470 l. Je n'avois plus que 3 l. de reste. Mr a pris 203 l. (p. 107).

« Le 16 décembre, j'ay coumencé d'emploier le dernier argent que Mr a receu : 540 l. (p. 109).

« Le 7 de janvier 1625 receu 400 l. (p. 111).

« Depuis le 7 de j. j'ay employé les 400 l. et 30 escus d'or que Mr. m'a donnés. Le 24 de février, Mr. de la Fontaine nous a aporté 100 l. (p. 114).

« Le jeudy 17 de juin, mon frère m'a donné 33 escus blancs : 99 l. (p. 121).

« Le 20e d'oust, Mr. m'a donné 122 escus et 15 s... J'ay rendu à Ester. l'argent qu'elle m'avoit prêté depuis le premier d'oust 99 l. (p. 123).

« Le 22 ceptembre, Mr. m'a donné 300 l. sur quoy je devois à Ester 38 l. 8 s., à Rachel 52 s. (p. 125).

« Le 19 d'octobre 1655, Mr. a receu de Mr. Virieux 1,000 l. (p. 127).

« Le 24, rendu à Mr. de la Fontaine d'argent prêté 300 l.; rendu à Ester 39 l. (p. 127).

« Le 15 novembre, j'ay coumencé d'emploier le dernier argent que Mr. m'a donné. Il y a 908 l. (p. 129).

« Le 23 décembre, j'ay auté du sac de 600 l. 24 escus (p. 132).

« Le 15 de janvier 1656, j'ay achevé d'emploier l'argent que Mr. m'a donné : 908 l., et 300 l. de l'argent que Mr. de Saumaise m'avancé » (p. 134).

Le total des revenus inscrits pour l'année 1655 s'élève ainsi à deux mille livres environ (2029 l. 15 s.). En 1656, les indications sont moins nombreuses, mais il s'agit de sommes plus importantes :

« Le 8 de mars. j'ay coumencé à emploier le dernier sac de nos rantes qui est de 1,000 l. (p. 136).

« En juin, reçu de Paris de Mr. de la Nor. 323 l. (p. 141).

« Le 24e de juillet, receu de Mr. de la Fontaine 80 escus d'or à 5 l. 14 s. qui font 456 l. (p. 142).

En août, c'est au contraire M. d'Espesses qui avance à son frère une somme à joindre à des prêts antérieurs plus consi-

dérables encore (p. 144). (On sait que M. de la Fontaine fut contrôleur général des gabelles.)

« Le 9[e] oust 1656, Mr. a receu de Messieurs *Ferari* et *Le Cœur* 1,750 l. pour un cartier de ces rante. Le 10 du mesme mois, il en a donné 1.000 l. à Mr. de la Fontaine dont i li a fait une obligation avec les 3.000 l. qui li donne d'une autre part. Les intérêts joint de ces quatre mille livres avec l'intérêt des 12 mille qui li devoit monte à la somme de 888 l. 17 s. 3 d. qui la jointe au prinsipal, ce qui fait d'une part 12 m. l. et de l'aut. 4 m. 888 l. 17 s. 3 d.; toutes lesquelles sommes il prommet nous rende au mois de juillet 1657.

« Le 20[e] de décembre, j'ay receu de mon frère 17 c. l. Des 24 escus que j'avois pris des napes il ne m'en reste plus que 2 escus (p. 159).

De ces ressources, une fraction notable était affectée au « logement ». Nous n'avons pu découvrir dans quel quartier il se trouvait : non loin du Louvre probablement, où M. d'Espesses avait à remplir ses fonctions de maître d'hôtel. Toutes les rues mentionnées sont sur la rive droite de la Seine[1].

Les propriétaires, M. et Mme *Brisson*, habitaient la même maison et participent aux dépenses « pour les boues[2] » et les « lanternes », équivalant à telle de nos taxes municipales. Le prix du loyer est de 350 l. payées assez irrégulièrement par demi-année : 16 décembre, 16 avril et octobre 1655, puis... « le 5 de juin 1656 donné à Mr. Brisson pour le terme de Nouel et de Paque 1656, paié tout le vieux pour la demi-anée 175 l. » (p. 141). Derniers paiements le 2 octobre 1657 (p. 157 : « a la femme de chambre pour porter à son maître et a sa metresse qui estoient à la campagne 175 l. ») et le 11 avril 1658 : 352 l. 10 s. dont « 2 l. 10 pour la demi-anée des boue qui n'échet qu'à la fin de ce mois ou au commencement de l'autre (p. 165) ».

1. M. de la Fontaine, lui, habitait au faubourg Saint-Germain : en 1658 il acquit le grand hôtel et les jardins du poète *des Yveteaux* dans la rue des Marais qu'on appelait « le petit Genève » (Ath. Coquerel, *Histoire d'une rue de Paris*, *Bull.*, t. XV [1866], p. 193).

2. Mme d'Espesses verse 5 l. 2 s. le 19 août 1654 (p. 102) pour une année ; 51 sous le 13 mai 1655 (p. 119) pour un semestre.

Il semble que, dès avant son mariage, Marg. Mercier était déjà chez les mêmes propriétaires avec sa femme de chambre :

(Le 17 décembre 1654) : « Donné à Me Brisson pour achever le paiement du louage de *ma chambre* et 3 mois du *logement d'en haut* : 55 l.) ».

On montait par un « grand degré » (p. 114) au logis comprenant une demi-douzaine de pièces : une *chambre* « tandue » par un tapissier[1], avec un lit recouvert d'une housse, garni d'un matelas en crin couvert de toile rouge; dans le coin correspondant à nos « toilettes », il y a « un basin », un « pot de chambre en étain », de la « pommade de jasmain » (p. 157), un peigne, une brosse, un autre peigne « a dans fines » (p. 87), un cure-oreille (p. 90), une « pelote de toilette » (12 l., p. 83), une boite à poudre en argent dont le contenu est fréquemment renouvelé, à 20 sous la livre, de la « paste à décraser les mains » à 4 sous, ou du savon (à 8 s. 6 d. les quatre livres, p. 65). Mme d'Espeisses prenait donc des soins de propreté qui étaient loin d'être communs en ce temps-là : les *Lois de la galanterie françoise* publiées en 1644 disent : « Tous les jours l'on prendra la peine de se laver les mains avec le pain d'amande. Il faut *aussi* se faire laver le visage *presque aussi souvent*...[2] ».

La « *salle* » est meublée d'une table, de chaises et fauteuils, d'un petit lit et de « sieges ploians », d'une armoire en bois de noyer (10 l., p. 114), d'un « port-asiette », etc. Ces deux pièces principales sont pourvues de tapis (p. 167).

Il y a un *cabinet* pour Monsieur, et un autre *cabinet* occupé

1. P. 118, 1655 : « Au tapisier pour avoir tendu la tapisserie de la salle, taillé mes houses et fait celles des 4 fauteuils que je li ai donnés : 16 livres. »

2. Mme d'Espesses s'arrange pour tirer parti de tous les matériaux au plus juste prix : « Pour 6 ais de 12 pieds et un de neuf à 22 s. les grands et 18 le petit 7 l. 16 s. Pour les tirer de la fange et les amener au menuisier 10 s. : — Pour un petit lit de sale, un pied de platine, 2 petits sièges ploians, avoir remis des houses a mon lit, scié les ais et en polir un pour le cabinet de Mr. J'ay fait marché à luy à 17 livres, sur quoy je li en ai donné 15 l. 12. » (1655, p. 113).

plus tard par Mlle de Saumaise[1]. Les cheminées étaient « pintes » et les fenêtres vitrées en losanges entourés de plomb[2]. Les rideaux sont pendus avec des « tringues », anneaux et « pitons ».

Il y a enfin une *chambre en galetas* (sous le toit, pour une domestique) et la *cuisine* avec une *dépense* ou office[3] à fenêtre vitrée, pourvue d'une claie d'osier (p. 114-143).

Le mobilier a été acquis en partie lors de la première installation de Marg. Mercier, en partie au moment du mariage. A l'occasion de la naissance de la « petite », M. d'Espesses achète à sa femme un beau miroir; avec « le cordon et les crampons » il coûte 165 livres (1655, p. 118). De temps à autre quelques objets sont laissés en héritage ou cédés par d'autres membres de la famille (p. 3) :

« Le 4e d'octobre 1655 j'ay eu de Mr. de la Fontaine 2 matelas, 2 couverture blanche, 22 aune de son plus gros treillis. J'en ai auté un sac de 2 aune 3 cars. Il m'a aussi donné un peu devans 17 aune 3 quars de traillis plus fin et 4 plats d'étin sonnans, 2 chevets, l'un plein de boure, l'autre de plume ».

L'inventaire de la vaisselle est pittoresque. Mme d'Espesses énumère complaisamment, avant chacun de ses mariages, l'argenterie peu nombreuse mais constituant à cette époque un des principaux éléments du luxe (p. 79 et 186) :

Mémoire de ce que j'ay de veselle d'argent[4].

Premièrement six flambeaux, quatre grans et 2 petits,
Deux basins en ovale,
Une esguere,

1. Le 23 novembre 1654 : « Pour avoir lavé les vitres et remis 28 losanges donné au vitrier 4 l. 18 s. » (p. 107).
2. Quicherat, *Histoire du costume en France*, p. 492.
3. « Donné à un mason pour avoir racoumodé le foier de la cuisine, la chambre en galetas, et mon cabinet, remis quelques careaux 36 s. (juillet 1657, p. 154)... Pour deux livres de clou pour mon cabinet 12 s., au menuisier pour 3 voiages quand il a mis les ais à mon cabinet et à celui de ma niesse de Saumaise, et 7 s. de vieux : 3 l. 2 s. » (p. 155).
4. A dater de 1654 environ.

Un rechots [*addition :* je l'ai changé pour une esguere],
Une escuelle,
Un sucrier,
Un vinaigrier,
Une salière,
Douze fourchettes,
Six cuiliers et six neuve que j'ay achetée depuis,
Des mouchettes,
Un petit chandelier de cabinet,
Une mouilloire pour filer,
3 boîte à poudre,
Une douzaine d'asiette d'argent,
Un coquemare[1], et une escumoire,
Un basin à cracher et un moutardier,
Quatre cuiliers acés légère.

Mémoire de la vaisselle d'argent[2].

3 basins, un rond et 2 ovalles,
3 esgueres, une couverte et 2 qui ne le sont pas,
6 flambeaux, 4 grands et 2 petits,
Un coquemare,
30 assiettes,
2 salières,
Un sucrier,
Un moutardier,
Un vinaigrier,
22 cuiliers,
16 fourchettes,
Une escuelle à oreille,
Une soucoupe,
Une tasse de vermeil doré couverte,
Une assiette à mouchettes, les mouchettes et la chaîne,
Une escumoire,
Un bassin à cracher,
4 porte-assiette façon d'argent,
Une boîte de toillette,

1. « Pot à anse *de terre vernissée, ou d'étain, ou de cuivre,* qui sert à faire bouillir de l'eau »; Littré ne se figurait pas un *coquemar* (il écrit ainsi) en argent.
2. A dater de 1659 environ.

Une couteliere de douze couteaux enmanchés d'argent,

Une autre couteliere de 6 couteaux à manche d'ivoire avec une virolle d'argent[1].

Il y a aussi des objets d'étain et d'antimoine qui ont souvent besoin d'être remplacés par achats ou échanges (p. 188, 1659?) :

Mémoire de la vaisselle d'estin que j'ay aportée de Paris.

6 grands plats d'estin sonnant,
8 assiettes creuse, 2 à mettre dans les plats et 6 volantes,
19 assiettes plates,
2 grands bassins creux d'estin commun,
2 couvercles de plats d'estin commun,
Un esgoutoire,
Un pot de chambre,
Un bassin à mettre dans le lit,
Un petit baril, une grande bure et une boîte à carosse,
Un coquemar d'estain,
Une chopine, un demistié et un pot à l'eau,
Un biberon, un petit pot et une tasse.

La baterie de cuisine.

3 chaudrons de cuivre jaune, un fort grand, un moyen et un plus petit,
2 peres de balances,
Une pere de chenets et 2 foiers,
Une passoire,
2 chandeliers, un grand et l'autre sert à une lampe,
Un petit mortier et son pillon, une lenterne, et une escumoire,
3 couvercles : un fort grand et 2 petits,
Une culier de poilon,

1. (p. 151, 1657). « Donné à un orfèvre pour la fason d'une esguere d'argent que j'ay eue, pour un réchauts que j'ai changé, 12 livres, pour la fason de 2 flambeaux que j'ay eus pour 2 vieux et 13 l. 10 la fason pour 6 cuiliers et un petit chandelier 4 l. 10 s., les cuiliers et le petit chandelier 50 s. ce qui fait en tout 32 l. 10 s. et pour le surplus de l'argent 65 livres de sorte que c'est en tout 97 l. 10 s. (p. 165, 1658). J'ai vandu une assiette et une boiste d'argent à la vieille mode, j'en ay eu 68 l. 35 ».

2 marmites de fontes et une tourtiere,
2 lechefrites,
2 cuiliers de pot, un d'estin, l'autre de fer et une escumoire de fer,
Un coquemar de cuivre rouge et un petit couverque,
2 petites pâtissieres et 3 moulle a faire des biscuits,
Un réchaut de cuivre rouge,
Une seringue, 2 chenets à pomme [1].

Une partie de la vaisselle a des « marques » (armoiries ou chiffres) faits par le graveur : « Pour 25 assiettes et 7 plats à 3 sous la marque, donné 4 l. 10 s. Je li dois encore 6 s. (1655, p. 119);... pour 9 marques et 6 de vieux : 51 s. » (p. 123).

Dans la cuisine, carrelée, le foyer est pourvu de chenets, d'une broche, d'un trépied; il y a une table (de 4 livres) et un garde-manger (de 40 sous, p. 114). Les murs et étagères sont assez bien garnis (p. 77) :

Mémoire de tout ce que j'ay donné en conte à Rachel (1654) :

« Premièrement une fontaine de ving seaux qui est de cuivre rouge [2],
Quatre chaudrons, dont li en a un petit à pieds,
Un plat de cuisine rouge estamé,
Une poille et un poillon,
Quatre cuiliers de pot de fer [dont li en a une de rompue et l'autre perdue],
2 escumoire, l'une de cuivre, l'autre de fer, et une cuiler de poilon, et une d'estin,
Une tourtiere et son couvercle,
Deux platine, une neuve, une vielle,
La poile de dessous, la neuve, et son pied,
Un chandelier de cuivre,
Trois marmite : 2 de fonte et l'autre de cuivre rouge,

1. (p. 99, 1654). « Pour 13 livre d'antimoine à 25 s. la livre et 3 livres trois quarterons d'étin sonnans à 20 s. la livre, et pour la fason de six assiette creuse 27 s., le tout faisans 21 l. 7 s.

(p. 137, 1656). « Pour une esgere d'étin, 14 s., 2 chandeliers d'antimoine avec un cordon, une buire 23 s.; un pot à eau, la façon, chopine demistier à 16 s., la fason et l'étin. J'ai donné pour la fason et le surplus de l'étin 6 l. 15 s. »

2. Elle a coûté, avec « d'autre menue baterie : 51 l. 6 s. » (p. 94).

Deux broches, trois lechefrite,

Une pelle à feu, les pinsettes, un couprai, et un souflet,

Trois réchauts, un de cuivre rouge et deux de fer,

Un petit chandelier de cuivre ou platine,

Un martinet et une rape,

Deux gris de fer, un panier à porter au marché.

Deux sacs d'un setier, quatre qu'Ester a sairés. Rachel en a encore un petit à l'avoine,

Une douzaine de plats d'étin sonnans, et un petit de gros estin. [Ester les a serrés, il n'y en a plus que 5],

Deux douzaine d'asiette d'antimoine et 2 de gros estin [Il y en a 2 d'antimoine de perdue],

Deux portasiette d'antimoine et une tase à boire les gans,

Six asiette creus d'etin sonnant,

Deux pots de chambre d'etin et 2 basins, un petit et un grans [et 2 a Mlle de S. C'est 4],

Une basinoire,

Un coquemart d'étin et une esguere,

Un gran couvercle d'étin pour mettre sur des plats,

2 moutardiers l'un plus grans que l'autre,

Une fourchette à tirer la viande du pot, et une petite lanterne,

Une cuvette de cuivre rouge,

Une buire de 7 ou 8 pinte d'estin,

Un pot à l'eau,

Une chopine et un demistié,

Une pere de chenets de fer pour la cuisine et un trépied,

[Quatre nape de cuisine, 4 essuimains, 4 torchons que j'ay faits avec les napes au mois de février 1655].

(p. 80) :

5 napes de cuisine presque neuves,

17 torchons, 5 grans presque neufs ouvrés et ourelés fais en touaille à mains,

6 neufs d'une paillasse et 3 plus vieux,

Huit tabliers de cuisine assés usés.

Mémoire de la baterie de cuisine que j'ay eue à l'inventaire de mes neveux et de ma niesse de Saumaise et de l'estin.

(p. 81) :

« Un coquemare de cuivre rouge,

2 peres de balance,

2 marmite de fonte presque de mesme grandeur,
Un chaudron fort gran,
Un autre petit chaudron,
Une pere de chenets de fair avec les pommes argentée,
La pelle et les pincette de fer aussi,
Une lampe, un chandelier de cuivre jaune, un basin de fer blanc,
2 petits couverque de cuivre jaune,
Une pasoire de cuivre jaune,
Un gardepin et une grande quaisse ».

L'étin que j'ay eu aussy de l'inventaire de mes neveux :

« Un baril, un couvercle à couvrir des plats, une esgoutiere, un basin à manche qui est à ma niesse de Saumaise, une boite à carosse, 2 basins creus, 2 petits moutardiers qui sont à Ester ».

Le chauffage se fait au bois[1] placé sur des chenets : les plus beaux sont de cuivre ciselé, la pelle et les pincettes « d'asier », le tout coûtant 75 livres (1655, p. 132); on allume et entretient le feu tantôt avec un soufflet, tantôt avec « un esvantail à soufler au feu » (4 s., p. 110).

On s'éclaire avec des bougies (p. 93 : 4 l. 10), des « flambeaux de sire un peu meslée » à 9 livres les 6 (p. 108), des chandelles à 11 sous la livre (1654, p. 103). Une belle paire de mouchettes repose sur une assiette, d'argent également (18 l. 10 s., 1655, p. 116). Un chandelier d'argent coûte 19 livres (p. 93).

Remisé près de l'écurie, le carrosse exige un grand entretien; soumis sur les routes à de rudes cahots, il est souvent « rompu » et il faut le « racoumoder », louer une roue pour un ou deux jours, faire remettre une bande, remplacer un essieu ou un marchepied[2]. Quand le charron demande 11 livres, on lui en donne 7 (p. 117, 1655). Au « chargeux de

1. « Pour 14 voye et demye de bois et 5 quarterons de fagots à 13 livres la corde et 4 livres le cent de fagots; il n'y en a que 10 voye pour moy et une pour Mr Brisson et une et demie pour M. de S. : 96 livres (1655, p. 120). » Il semble que M. de Saumaise eut là un pied-à-terre. Plus tard, le 29 octobre : « 3 voye de bois à 12 livres la voye » (p. 128).

2. « Au charon pour un essieu racoumodé, quelque frais... s.; au sellier pour m'avoir fourni un siège au carosse de vieux cuir 30 s. (p. 158). »

fumier » on donne 30 sous (p. 128). Après le carrosse de M. d'Espesses il y en aura un autre, hérité de Mme de Saumaise (1657, p. 153).

C'est Mme d'Espesses qui achète la paille et l'avoine, comme elle paie le sellier, le bourelier et le maréchal.

Il y a des étrilles, brosses, éponges et peignes pour les chevaux (32 s. en 1654). Ils ont des « couvertures de drap feuille morte à 7 l. 45 l'aune (p. 109, 1654). »

Enfin il est question (p. 95) du *caveau;* on buvait du vin, peut-être récolté dans les vignobles des bords de la Seine, alors renommés, entre Grigny et Ablon[1]. Il fallait payer des droits d'entrée dans Paris (50 livres en 1654, p. 96).

La provision de sel était faite par demi-minot, et on le conservait dans un baril (p. 102); le sucre coûtait, en 1654, 27 sous la livre (p. 99); le boucher n'était payé que de temps en temps, par grosses sommes : 100 livres en mars 1656 (p. 136). Parfois on faisait venir quelque *extra* de chez le rôtisseur, « à raison de 26 sous le plat » (p. 102).

On est surpris de ne voir figurer dans la « dépance de bouche » aucun achat de légumes — dont les terres fournissaient probablement une quantité suffisante, — aucun compte de boulanger, et à peine quelques « épises ».

Par contre, Marg. Mercier est de tout temps une bonne cliente du pâtissier, mais surtout avant et après son premier mariage (p. 212) :

« Depuis que j'ay contay au pâtissier, qui fut le 9 mars 1658, j'ay fait faire 2 tourte de confiture dont j'ay fourny les confiture et l'écorse de sitron je li en ai prommis 7 ou 8 s. Il y a de mesme temps un pâté de carpe et 8 feuillentine de poison [*sic*], et la cuison de 2 pâtés mediocrement grans.

Le vandredy 26e avril pris 8 eschaudés chés le patisier....	4 s.
Le dimenche 28 pris 6 tartelettes et 6 eschaudés..........	6
Le dimenche 19e de may le patisier a fait une tourte de...	15
et a donné 6 eschaudés..................................	3
Le 28 pris 2 biscuits et 3 eschaudés.....................	9

1. Cf. p. 126, 23 septembre 1655 : « Pour avoir mangé des raisins », et « une caneva », 3 livres. »

Le premier de juin et le 4 pour la cuison de 2 pâtés de venaison	»
Le 23 de juin 6 pâtés d'un sou	6 s.
Le 26 pris du pâtisier une tarte de	20
Dans le mois de juillet 4 mazarine	4
Le 24 de juillet le patisier a fait un pâté de	10
Le 25 l'on a eu un litron de farine	3
Et la cuison d'une tourte de 6 pigeonneaux	3

Le 11 d'oust, j'ai coumendé un pâté de 15 s. Mais il y a bien à dire qu'il n'en vaille un de 10 s. qu'il m'avoit fait quelque temps devans, de sorte que si j'en paye 10 s. il aura plus qu'il ne faut.

Le 18 d'oust il m'a fait un pâté que j'avois coumendé 10, mais il n'en valoit pas 6 s. — Le 5 de ceptembre 1658 paié lesdites partie, donné 12 livres »[1].

Le budget de la santé est assez chargé. Il y a de nombreuses visites et « consultations » de médecins ; qu'il s'agisse de Monsieur, de Mme d'Espesses, ou de la petite Nanette, cela finit presque toujours par une saignée qui coûte de 1 à 3 livres : le barbier prenait quelques sous, mais on s'adresse rarement à lui pour cela. Le médecin de Corbeil ne prend que 4 l. 10 s. pour 2 voyages (p. 142); M. *Lanier* à Paris demande 3 livres pour chaque saignée; une consultation de M. Dufour coûte davantage : 5 l. 14 (p. 151).

« M. *Loiauté*, sirurgien, pour avoir pancé Ester d'une chute et fait quelques seignée a elle, 18 livres (p. 158);

« Pour avoir pancé mes neveux de Saumaise, 60 livres » : il en demandait 70; c'était plus cher pour les maîtres que pour les domestiques (p. 218).

On achète des drogues chez l'apothicaire de Corbeil et chez M. *Lebeuf* à Paris[2], ou chez la *pigreste* ou *picraite :* des herbes, beaucoup de pilules, 30 sous, prix courant (p. 95, 98, 101) ou 6 livres les 4 douzaines (p. 106); parfois 50 s. (p. 118); — beaucoup de sirops : sirop de capilaire à 20 s.

1. Cf. p. 66 et 218 du cahier, citées ci-dessus.

2. Donné à l'apotiquaire pour toutes ces parties peu devans, et depuis que je suis mariée, je li ai donné le 23e d'oust 1655 : 46 l. 10 s. » (p. 124).

(p. 115), « sirop de pomme compesé 10 s. l'once », « sirop de fleur de pesché à 5 s. l'once » (p. 142), « sirop acolat »; du « miel violat », de la case (p. 146), du « sainé » (p. 95). L'instrument qui parait au IIIe acte du *Malade imaginaire* coûtait 3 l. 10 s.[1].

Il y aurait encore à dresser tout un chapitre *de la procédure :* nous sommes au temps des *Plaideurs* (1668). M. d'Espesses a « son procureur » (p. 102 : 15 livres ; p. 124 : 6 livres) et « des notaires (p. 135 : 6 livres)[2]; sa veuve paie des « avocats au palais et à la chambre (p. 154 : 12 l. 15 en 1657); elle donne 64 l. 10 s. « à Mr. de Nos et à ces clairs » pour un inventaire à Paris (p. 152). On fait au sellier des « signifiquassions »[3], puis une « sommasion »[4]; six mois après ce n'est pas encore fini (p. 106). A la Norville même on fait « donner un exploit »[5].

Mme d'Espesses a souvent affaire aux revendeuses et, pour terminer ses démêlés avec l'une d'elles, utilise la prison pour dettes[6].

Elle-même n'était pas toujours en règle, d'ailleurs, avec ses fournisseurs, et quant aux domestiques, elle a toujours des mois et même des années de retard. Quand elle est assez en fonds pour payer « le vieux », elle ne donne souvent encore qu'un acompte et promet de régler le reste plus tard.

Nous avons vu déjà quelques-uns des gages promis aux domestiques; la femme de chambre ou plutôt femme de confiance et intendante qui resta treize ans, avait au moins

1. « Le 4 de ceptembre 1656 pour une seringues » (p. 145).

2. Cf. p. 143 : « Pour chercher une minute et letre de sellé avec la copie, et une quittance donnée à Mr Boindin, notaire : 4 livres ».

« Le 4 de ceptembre 1656 pour une seringues » (p. 145).

3. Rendu à Lorans 55 s. (p. 96), et 10 s. pour « un extrait d'une sentence ».

4. 3 livres, p. 98.

5. « A Ester pour faire donner un exploit à la N. 10 s. ».

6. 30 avril 1657 : « Donné au golier de Saint-Eloy pour avoir levé l'écrou et la décharge pour la sortie de ma revandeuse 40 s., et pour l'emprisonné j'avois donné quinze jours devans 27 livres, c'est en tout 29 livres » (p. 151). 22 de mai : receu de ma revandeuse pour les frais que j'ay fait contre elle 20 livres; j'en avois mis 38 de ce mesme argent à Mr *Le Vert* 5 livres, et à son clair 30 s. » (p. 152).

30 livres par an, mais les comptes sont si embrouillés et si arriérés avec elle, que le chiffre exact ne peut être fixé[1].

La cuisinière recevait (ou devait recevoir) 12, 14 et jusqu'à 18 écus (p 194 et 200), le cocher 22 (p. 194) : on lui donnait aussi quelque chose « pour son vin » (6 l., p. 125) ; un laquais (p. 200) aura 150 l. au bout de quatre ans ; les nourrices de Grygny ont 15 et 16 écus, celle du Poitou 16 (p. 117 et 181) ; *Lorans*, homme de confiance de M. d'Espesses, reçoit 30 écus par an (90 l., p. 101).

Les étrennes se donnaient pendant tout le mois de janvier : à Ester 4 l. 5 s. en 1653 (p. 70), 10 l. en 1655 (p. 110), 9 l. aux autres domestiques, 6 l. à « des personnes qui aportèrent quelque chose » (p. 110) ; 4 l.10 à Rachel et autant au cocher en 1656 (p. 132). A la nourrice de Grigny on achète une coiffe, « un bonnet de satin à la fille de la norise », en même temps qu'une coiffe de taffetas blanc pour la petite Nanette (5 l. 15 s. le 30 décembre 1655, p. 132). Le libraire lui-même

1. (p. 226). « Ester est venue en mon service le 5 déc. 1645 si bien qu'elle y a esté cinq anée qui lui sont toute paiée. Fait ce 15 janvier 1651.

Le 25 d'octobre 1652 elle a emploié pour elle de mon argent.	»	20 s.
Le 29 je luy donné	»	45
Le 7 de décembre je luy ay donné	5 l.	
Le 22 je luy ai donné	6	
Le 4 de mars 1653 je luy ai donné	9	
Les premiers jours de janvier 1654 je luy ai donné		40
Le 27 de may donné à Ester pour sa seur un louis d'or...	10	
J'ai paié à Ester toute l'anée 1651. Quant nous serons à la fin de l'anée 1654 je luy deuvray trois anée	»	
Le 19ᵉ d'oust j'ai donné à Ester sur l'anée 1652	»	19
Le 29 d'octobre je luy ay donner pour paier dez souliers.	7	
Le 13 de mars donné à Ester 1655	8	
Le 29 avril j'ay donné à Ester	15	
Le 19 de juin donné à Ester	3	
Le 15 de juillet un escu d'or et 16 sous faisans	6	
Le 18 de juillet	6	
Le 16 janvier 1656 j'ay donné à Ester	126	
Le 9 de mars 1656	14	

« Le 16 mars 1657 paié à Ester l'anée 1656. Pour achever de li paier l'anée 1652, sur 53, 54, et 55, je li ai donné les 126 livres mentionnée si desus de sorte que je ne li dois sur ces 3 dites anée que 54 livres.

« Le dernier d'oust 1656 j'ay paié les 54 livres à Ester. Je ne li devrai que l'anée courante 1656. Avant nous serons à la fin de décembre. »

(Cf. p. 221 du cahier).

recevait des étrennes, ou peut-être s'agit-il de livres d'étrennes qu'on lui achetait pour offrir à des amis :

« Le 10 janvier 1655 donné à Mr. pour Vandôme des estraine 15 l. 10 s. ».

On faisait des cadeaux : des jouets fort bon marché : 6 sous; des poupées aux filles même déjà grandes (une poupée à Nichon et des jouets : 42 s., p. 156), des livres de piété, des éventails, des boites de prunes et de muscat (4 l. 6 s. p. 70).

Nous avons gardé pour la fin les dépenses les plus fréquemment inscrites sur notre cahier : celles de toilette. Si un certain nombre d'articles ont encore leur équivalent dans les modes actuelles, il y en a beaucoup d'autres qui ont changé; en tous cas les noms et les couleurs à la mode de 1650 à 1660 nous paraissent souvent pittoresques, et les prix sont toujours intéressants à noter.

Jusqu'à son mariage, Marg. Mercier, quand elle est en Poitou ou dans l'Ile-de-France, ne fait guère pour son habillement que les dépenses strictement nécessaires : elle achète du « reste de filerie : 6 sous 3 deniers » (p. 64), une « poignée de fil : 4 sous » (p. 66), un carteron de laine : 15 sous (p. 66); un écheveau de fil : un sou (p. 82). Elle coud, borde, double, « racoumode » elle-même presque toutes ses « hardes », car elle a une « corbeille à travailler » de 12 sous, bien garnie, avec « siseaux », « esguilles », « espingles » à 7 sous le *milier*, p. 68). Parfois, cependant, elle emploie une « couturière » ou même un tailleur :

Le 18e décembre 1652 pour toutes les fournitures de la camisole et pour le bor de 2 jupe et de la soye.	»	43 s.
Pour 5 quartiers de revesche pour la doubler.........	»	50
A la couturière qui l'a faite, pour 7 journée..........	»	42
Le 24 de décembre pour du ruban pour 2 assortimans et garny des gans..............................	4 l.	11
Le 28 pour un masque, une coife claire, la doublure et deux mentonnière et un bourelet..................	5	2

Pour une coife de taffetas du même temps...........	3 l.	5 s.
Pour une pere de gans blancs........................	»	14
Pour un lacet...	»	3

A Paris, de temps à autre elle va chez une modiste nommée ou surnommée Mlle *Belle chère* (p. 67).

« La toille et la façon de deux mouchoirs, l'un de toille de soye double et l'autre de linombre (*sic*) simple » coûte en 1653 7 livres (p. 12) ; « 2 onse et demie de dantelle d'argent 12 l. » Aussi achète-t-on aussi de la « dantelle d'argent *faux* » dont 6 aunes ne valent que 7 sous (p. 13).

« Une cravate de Quentin, un petit mouchoir de Picardie et une pere de manchette : 8 l. (p. 15); pour la pinture d'une cravate : 3 l. (p. 82) ».

Voici une robe de cérémonie :

« Pour la fason et fourniture de son *aby de satin* (p. 13)......................................	17 l.		
6 aune et un tiers de satin bleu à 7 l. 10 sous l'aune	53	13 s.	
plus pour 9 aune de dantelle d'or et argent ce qui faisoit 2 tiers à l'once, le tout faisans près de 14 onces et se montans à.........................	71	5	
(25 mars 1651, p. 82).			
« Le 16 may, madame *du Candal* m'envoya mon *corps* de satin bleu. Voici ce que tout a coûté (p. 83) :			
...« Premièrement une aune 3 cars de satin bleu à 8 l. 10 s. l'aune, qui fait.........................	14 l.	17 s.	6 d.
4 onces 3 gros de dantelle d'argent pour le corps et les menches, qui fait.........................	30	3	»
Pour les boutons de dessus le corps et la jupe fait par le brodeur, et la broderie du corps......	21	»	»
...« Le 24 novembre 1651 donné au brodeur pour avoir reblanchi, renlamé la dentelle qui est sur ma jupe de ratine, fait la broderie et les boutons (p. 84)..	23	3	»
...« Le 17 de décembre pour le racoumodage de mon point de genne, pour un morceau d'entretaille, de quoy l'ouvrière me fit une feuille, je li donnay.	3	10	»

Pour un bucque............................	» l.	8 s.	» d.
...« Le 14 de juillet donné pour une escharpe de Quentin et le mouchoir et les devans fermés.	6	12	»
Pour l'entoilage d'un mouchoir double de toille de soye (p. 86, 87)............................	4	»	»
Le 12 aoust pour la peinture de 2 porte de broderie.	»	16	»
Le 24 pour le remoirage de ma robe	3	8	»
...« Pour des glans pour des mouchoirs à moucher	»	5	»
Pour de la toille plissée et de la petite dantelle.	4	7	»
Pour de la toille à faire des chosettes et une aune à torchons................................	»	50	»
...« Le 3 de juillet (1653) pour la fason et fourniture de mon abi de tafetas.......................	19	»	»
Pour 3 aune de neige à 6 s. l'aune (p. 89)......	»	1	»

On portait alors une profusion de rubans aux couleurs les plus vives : « incarnat satiné, incarnat et argent, cerise, cramoisi, bleu auron, couleur de rose, couleur de feu, isabelle, carlé, etc. », des galons de soie or et argent, des glands, des écharpes (39 livres pour deux écharpes à Mme d'Espluche, p. 119).

Bientôt le roi fera et réitérera des déclarations contre les abris du luxe d'habits (13 novembre 1656, 27 novembre 1660[1]).

Par contre, les bijoux achetés par Marg. Mercier sont peu nombreux et peu coûteux : pendants d'oreilles de 6 à 13 sous (p. 82, 85), bagues d'oreille de 3 sous (p. 83), pendans et cordelière de 11 sous (p. 15), bracelets de jais de 12 s. (p. 83), un « fil de perle faux, 8 s. » (p. 127).

Outre la grosse toile jaune à 17 sous l'aune, la toile de Bretagne, la toile de coton et le camelot de Hollande (soie tramée de laine), les tissus employés sont : la serge « à deux envers », le tafetas blanc à 3 l. 7 s. l'aune, le tafetas gris, le tafetas noir d'Angleterre à 6 l. 10 l'aune (p. 139), la revêche

1. Delamare, *Traité de la police*, livre III. Cf. *Mémoires de Louis XIV*, t. II, p. 398 : « Afin que les nobles et les habitants des grandes villes... tirassent quelque fruit de mes premiers soins, je voulus modérer leur dépense en retranchant par divers édits les ruineuses superfluités introduites par le luxe en passements étrangers et en broderies d'or et d'argent ».

à 4 l. 10 l'aune, la futaine à 4 l. 17 s. l'aune (p. 105), le « couty », l'estame et l'estamine, la ratine à 4 l. 10 sous l'aune, la batiste à 10 sous l'aune, la moire, le velours, la soie, le satin, le brocart à 16 l. l'aune et la nonpareille de satin.

Les dentelles sont en point de Gênes, de Sedan, d'Oribus, d'Angleterre; Mme d'Espesses en énumère complaisamment plusieurs « jolies » et même « fort belles ».

« Pour le racoumodage d'un mouchoir de point de Gennes (p. 105)	18 l.	»
« Donné à un marchans de la rue St-Denis à l'image St Jorge pour une aune de dantelle	6	»
Pour du point d'oribus à 5 livres l'aune, donné	14	3 s.
Pour une aune moins demicart de point de Genne à 10 livres l'aune	8	15
...« Donné à un marchans de la rue St Denis nommé Mr Paien pour 5 aune de métiers de point de Sedan à 10 l. 10 s. l'aune	54	»
Pour une aune de point de Genne (p. 142)	52	»
...« Pour un mouchoir de dantelle façon d'Angleterre blanche (p. 169)	17	»

Le trousseau que Marg. Mercier prépare elle-même à la fin de 1653 mérite une mention spéciale (p. 72) :

Mémoire de mon linges que je fais présentement :

12 chemise, 6 de Holande, 7 qui me serves d'ordinaire et 4 vielles.
Deux camisolles de nuit.
Une autre de toille de Holande avec de grande dantelle.
Deux jupe blanche, une de toille et l'autre de basin d'Inde.
4 peignoirs du matin et un de jour à dantelle.
6 tabliers à dantelle et 4 unnis.
14 cornette jaune toutes neuves et 6 fort bonnes.
14 cornette à dantelle, 3 de nuict et une fort belle.
Onze mouchoirs à moucher : 6 neufs et 5 autres.
3 tours de col, un de point de Genne et 2 à dantelle.
14 peres de manchettes. une de point de Genne.
2 de broderie et une à dantelle.
Une pere de pongnets à dantelle.

4 tours de col ou grans mouchoirs.
2 colets de nuit : un à dantelle et l'autre unny.
3 bandelettes.
2 rubans.
6 coife de bonnet.
6 peres de chaussettes, 2 neuve à estrier.
2 a pieds vielle et 2 à estrier vielle aussi.
4 peres de chosons tous neufs.
Un desabillé de toille de Holande avec du point de Sedan.
[*D'une écriture plus récente*] :
« Le 15 d'oust 1657 j'ay fait 16 chemise de toille de chanvre jaune ».

Complétez cet inventaire par celui-ci (p. 172) :

Mémoire de mon linge que Marie a en conte.

« 8 chemises, 6 de toille de chanvre; 3 eslimée et 3 neuve, et 2 autres dont les corps sont plus gros que les menches.

5 jupes : deux pour dessus et 3 de dessous.

3 juste au corps : un de toille de Holande, de mesme la jupe avec du point de Sedan, un de basin et l'autre de futaine à grain d'orge[1].

2 camisolle de Hollande : une de fort belle dantelle et l'autre vielle.

3 peignoirs à bandes : 2 à dantelle et l'autre uny, 2 festons de mouceline à dantelle l'une grande et l'autre petite, et 5 festons unis pour le matin.

6 cornettes jaunes et 4 de Holande et 2 coiffe cornettes de t. de coton.

4 bonnets pour la nuit et 3 coiffures et 3 cornettes de mouceline,

5 peres de pongnets dont il y en a une pere de fort grans.

3 petits colets de nuict à dantelle dont la toile est fort usée, et 2 unis presque neuds.

Je luy ay aussi donné de vieille toille pour me faire 3 ou 4 collerette de nuict.

5 peres de chosons neuds, et 3 ou 4 de vieux et 6 peres de chossettes, 6 ou 7 frotoirs.

1. « Le *justaucorps* a pris faveur après 1650. C'était la *hongreline* des années précédentes à laquelle on avait donné une coupe qui la rapprochait davantage du pourpoint des hommes » (Quicherat, *Hist. du costume*, p. 504).

8 mouchoirs à moucher.

6 tabliers : un de toille de baptiste, un de mouceline, un de Holande, 3 de grosse batiste assez usés ».

Le printemps de 1654 voit la jeune mariée faire des dépenses de luxe qui ne se renouvelleront pas dans la suite (p. 91, 92, 94) :

« Le 17 mars pour 20 once de dantelle d'argent sans lame à 5 l. 15 s. l'once	115 l.	»
Pour des boutons 3 douzaine à 30 s.	7	10 s.
Pour 21 aune de dantelle de soye à 55 s. l'aune donné	57	15
Plus pour 14 aune de petite à 28 s. l'aune	7	»
Donné au sellier	200	»
Pour 4 aune de dantelle à 14 livres l'aune	56	»
Pour 4 autre moins grande et plus fine	52	»
Pour 4 aune et demie de petite	12	»
Pour 6 aune de toille de demi-Holande très fine	48	»
...Le 19 pour de la toille de Holande pour une camisole, et une demi-aune céparée	11	16
Donné au marchans de soye	700	»
Donné à Madame Connar pour du point de Genne et des dantelles pour un désabillé	600	»
...Donné à Madame Françoise pour des dantelles et un coupon	76	6
A mon tailleur pour la fason de 3 abits et 2 juppes.	60	»
...Pour un mouchoir à Me des Vache et pour 9 livres de dantelle pour moy	40	10

Tantôt Mme d'Espesse emploie une petite couturière : à l'une elle donne seulement 50 s. pour trois journées (p. 128), à une autre 3 l. 15 pour 6 journées et demie (p. 121); — à *Claudon* 45 s. « pour la façon d'une jupe de tafetas blanc avec de la dentelle d'argent » (p. 113), tantôt elle va chez son tailleur, M. *Romme* (p. 108) :

« Pour la façon de mon aby de camelot, et fourny la futaine à doubler le cors, et 2 lacets et le galon pour broder le corps, 9 l. 15 s. ».

Les gants de chien, de taupe et autres, de couleur blanche ou grise, bordés ou non, avec ou sans dentelle, doivent être fréquemment renouvelés[1] ainsi que les éventails qui étaient à tout prix : de 12 s. pour un éventail de cuir neuf (p. 151) jusqu'à 6 livres (p. 122).

L'achat et l'entretien des souliers est une grosse source de dépense : à chaque instant, on remet des « seumelles », des pièces et des « bouts », non seulement aux souliers des domestiques, mais aussi des maîtres. Mme d'Espesses aurait pu écrire plus d'une fois la réflexion découragée qu'elle met après une dépense de ce genre : « Ces souliers ne valoient rien ».

Les souliers élégants et les mules sont achetés à Chevalier et à la « Chevalière ».

« Une pere de souliers brodés et une de chamois (1656, p. 134)..	8 l.	10 s.
Une pere de mulles brodés de soye...............	3	6
Une pere de souliers brodés d'or et argent (p. 142)..	4	10
Des souliers *bronsés* (p. 150)........................	3	10
Des souliers de moroquin noir pour Nichon (p. 152).	3	
Une autre pere de moroquin noir (p. 15)...........	4	»
...2 peres de souliers, l'une de veau noir pour moy et l'autre de mouton chamaré d'une petite dantelle blanc et noir (p. 156) »......................................	3	»

A la « fille du pavillon », on achète (p. 134) un masque 45 s., une coiffe de tafetas luisant 55 s., un colet de tafetas noir 30 s., une « coife claire d'étamine » 35 s. C'est le 31 janvier 1656. Serait-ce pour le carnaval? Cela surprendrait de la part d'une huguenote.

Les coiffes et masques étaient d'ailleurs d'usage en toute saison : pour une coiffe et un masque en septembre 1658 : 5 l. 5 (p. 177).

1. « Une pere de gans coupés à bord large 10 s. » (p. 219) ;
« Pour 2 pere de gans de chien et une pere de gris 7 livres » (p. 120) ;
« Pour une pere de gans garnis de satin et vert 10 livres (p. 131) ;
« Des gans de tope 55 s. » (p. 147).

L'hiver, il faut un manchon : de 14 livres, en 1651 (p. 84), de 16 livres en 1655 (p. 112).

La blanchisseuse n'était payée qu'une ou deux fois par an (p. 154).

« A la blanchisseuse depuis le 28e d'oust 1656 jusqu'au 16 de juillet 1657, donné ledit jour, et un peu devans 60 livres ».

Nous sommes beaucoup moins renseignés sur la garde-robe de Monsieur que sur celle de Madame.

Un chapeau de castor lui coûtait 64 l. 11 s. (p. 94), un bas de soie, 15 livres (p. 93), une paire de bas d'estame, 5 l. 10 s. (p. 129), une paire de bas de fil, 5 livres (p. 142), « 2 calesons de toille de brain demi-blanche, 3 l. 2 s. (p. 104) », un peignoir à 6 livres, un autre à 5 livres (p. 95); il faut pour chacun deux aunes de toile. Il est aussi question des *rabats*. Les *Lois de la galanterie françoise*, déjà citées, nous apprennent que « l'on a porté des espèces de *peignoirs* sans empeser qui s'estendoient jusqu'au coude ». Plus tard, jusqu'en 1656, d'après Quicherat, vint « le collet rabattu ou *rabat*, qu'attachaient des cordons garnis de gros glands[1] ».

Chaque mois, M. d'Espesses donnait à son barbier un écu de trois livres. Il s'agit ici du barbier *barbant* qui, d'ailleurs, faisait parfois encore à cette époque des saignées comme le barbier *chirurgien*.

Ce sont les maîtres qui paient les vêtements et souliers des laquais et la livrée du cocher :

« Le 21 de janvier 1653, pour douze douzaine de ganlon dantelé à chamarer des abis de laquais à 2 s. l'aune (p. 12)	14 l.	8 s.	»
Donné pour des étoffes de valets (p. 92)	88	3	6 d.
Pour du galon, des boutons et des tours de col	10	41	»
Pour la fason de l'abi du cocher et les trois casaque, et pour quelque fourniture donné	15	»	»
Pour une souquenille à Petit-Jan (p. 98)	»	25	»

1. *Histoire du costume en France*, p. 495.

Pour 4 pere de bas blancs à nos laquais (p. 104).	»	42 s.	»
Pour une souquenille........................	»	20	»
Pour 6 aune de serge à 2 envers pour abiller nos laquais à 5 l. 14 s. l'aune (p. 105)...........	3 l.	»	»
Pour 2 pere de bas d'estame aux laquais (p. 117).	3	»	»
Pour 3 chapeaux de nos laquais et du cocher (p. 130)....................................	9	»	»
Pour 9 aunes de galon de soye pour chamarer les abis de nos laquais à 3 s. l'aune...........	13	3	»
Pour 2 aunes et demie de toille double et les haudechausses de nos laquais à 17 s. l'aune......	»	42	6
A Goulet, pour la fason de 3 abits.............	10	10	»
Et pour les poches, 18 s., et pour une douzaine de gros boutons et 15 petits......................	»	30	»
Pour 2 souquenilles à nos laquais (p. 131) »...	3	»	»

Sur le *Mémoire* complété en 1655 Mme d'Espesses note :

« Huit chemise au laquais et 8 neuve que je fis au mois de ceptembre. Ils ont aussy 6 vieux rabats ou 8 et huit qu'on leur a faits au mois d'avril 1656 » (p. 78).

Et ailleurs (p. 80) :

« 7 chemise à mon laquais presque neuve,
10 rabas partie neufs et les autre fort bons,
4 pere de chosette : 2 à pied et les 2 autre à estrier ».

On ne trouve pas d'achat de vêtements pour les autres domestiques, sinon « 5 cartiers de serge de Londres » pour la nourrice : 5 l. 10 (p. 141).

Mme d'Espesses n'achète pas seulement du neuf; c'est une bonne cliente des revendeuses auxquelles elle vend et achète toutes sortes d'objets.

« Pour une cote donné (p. 148)	60 l.	» s.	» d.
« J'ay vandu une assiette et une boiste d'argent à la vieille mode, j'en ay eu (p. 165)................	68	35	»

Comme le *savetier*, la *ravodeuse* reçoit souvent de vieilles choses à réparer; Mme d'Espesses fait aussi « teindre, ren-

fraire et dégraisser » les draps qui peuvent encore servir (p. 147), « remoirer » sa robe, « reblanchir » et « renlamer » ses dentelles.

Les vêtements de deuil sont beaucoup meilleur marché. Mme d'Espesses fait valoir cette considération après son veuvage (p. 204) : on n'est « pas obligé de faire tant de dépance pendant un an et demi ».

(P. 15) : « Pour une coiffure de dueil et du petit ruban, du fil et un bourelet	53 l.	» s.	» d.
Le 16 de may 1654 à la lingère pour un asortimans de dueil et un autre mouchoir	14	10	»
(P. 87) Une aune de dantelle noire	»	25	»
(P. 94) Une coifure de de dueil, une de gaze, un masque, des roses de soulier, du petit ruban	10	10	»
(P. 139) Une coife de tafetas et une pointe de dueil[1]	5	2	6
(P. 155) Pour l'abi d'un cocher et le manteau, le tout de drap noir	16	»	»
Et pour une vielle jupe noire	3	»	»
(P. 160) Une coife d'étamine et 10 s. pour une coifure de jais	2	10	»
(P. 164) A Mlle Bellechère pour la fason de mon linge de dueil et tout le vieux	17	10	»

Enfin nous transcrirons l'inventaire de la layette des deux enfants nés en 1655 et 1661 (p. 26 et 184) :

Mémoire du linge de ma fille, fait le dernier jour de may 1657.

Premièrement 10 chemise longues fine.
5 chemise embrasière fine aussi.
9 tabliers : 4 gros et 5 fins.
5 bavettes fine aussi.
9 peres de chausettes.

1. « La mode des coiffes commença *après la Fronde*. C'était une chose nouvelle sous un vieux nom : une pièce de crêpe ou de taffetas dont on s'enveloppait la tête, et qu'on nouait sous le menton, en laissant le visage à découvert. *Le noir étant la couleur consacrée des coiffes*, les Précieuses les appelèrent les *ténèbres* » (Quicherat, *Hist. du costume*, p. 502).

6 beguins fins à dentelle.
6 mouchoirs de col de Holande, 3 neuds et 3 vieux.
2 coife de toille de coton.
2 bonnets de toille de coton piqués tous neuds.
Une pere de gardemenche avec de jolie dentelle.
2 langes de futaine à grain d'orge bien fine, tous neuds,
5 tours de col unis.
6 cornette double.
5 lange de futaine à doubler.
Un tour de bonnet de belle dantelle.
2 bandes de toille acés bonnes ».

Mémoire du premier linge de nostre enfant que j'ay donné en conte à sa norisse nommée Lia et des langes.

Premièrement 13 langes : un de camelot de Holande couleur de feu, 6 de revaiche et 6 de futaine pour le desous.
24 couches ou drapeaux comme on les nomme icy.
4 bandes de toille.
2 taye pour le grand oriller.
10 chemise en brassière.
13 mouchoirs : 2 de Holande de dantelle et 11 unis de vielle toille.
6 collerettes.
7 cornettes : une sans dairière à dantelle et les autres en ont.
6 béguins à dantelle et un tout uny.
2 grans tours de langes on à dantelle de toile de coton et l'autre de 7 testières et 7 petits tours de langes vielle Holande, dont il y en a 4 neuds de chaque façon, savoir 3 asortimans à dantelle et un simple et les 3 autres sans dantelle et de vielle toille. »

Des deux enfants auxquels étaient destinées ces layettes l'une est morte à deux ans, et de l'autre nous ne connaissons pas même le nom.

De tous les objets mentionnés dans cet essai, aucun probablement ne subsiste... sauf le cahier lui-même.

Peut-être, pour sa petite part, aidera-t-il quelque lecteur, comme il a aidé l'auteur de ces lignes, à comprendre plus exactement ce milieu du « grand siècle » qu'on nous représentait autrefois comme une époque surhumaine. « Un

temps dont on n'a pas un échantillon de robe, disaient les Goncourt, on ne le voit pas vivre ». Derrière la poussière des objets d'usage quotidien achetés et vendus par Marg. Mercier, nous ne l'avons pas vue seule apparaître, tantôt faisant des visites en carrosse avec sa robe de satin bleu, son mouchoir de dentelle et ses souliers brodés, tantôt dans son petit logement réglant les comptes de sa cuisinière, tantôt allant à pied à Charenton par les routes gelées..., nous évoquons aussi l'image de tant de ses contemporains qui unirent dans une si forte et simple harmonie les qualités proprement françaises et les vertus essentiellement protestantes, tant d'hommes et de femmes de qualité qui allièrent le bon ton au sérieux des mœurs, et qui firent honneur à la France et à l'Église réformée en étant à la fois « honnêtes gens » et bons chrétiens.

Jacques Pannier.

Documents

LA CONVERSION DE TH. DE BÈZE A LA RÉFORME

TH. DE BÈZE ET SA FAMILLE

D'après des extraits de la Correspondance de Bèze.

A l'occasion du 3e centenaire de la mort de Théodore de Bèze, on nous a demandé de donner au *Bulletin*, qui en a déjà publié naguère[1], quelques extraits des documents que mon ami M. le pasteur Eugène Choisy et moi avons commencé, depuis bien des années, à réunir en vue d'une édition de la correspondance du réformateur.

Le défaut de temps m'empêche d'entreprendre en ce moment un travail de longue haleine. Je dois donc me borner

1. *Bull.*, XLVII, 430, 594; XLVIII, 434; XLIX, 87.

à détacher de la correspondance latine de Bèze, moins accessible au public, et jusqu'à présent moins utilisée que les lettres françaises, et à traduire les morceaux que l'on trouvera ci-après, accompagnés de quelques documents d'autres provenances, qui s'y rattachent. — Comme il arrive forcément quand on découpe quelques fragments d'une très vaste correspondance, ceux que l'on publie aujourd'hui n'ont pas de connexion entre eux, et paraîtront peut-être incohérents. Ils ont été choisis parce qu'ils apportent des renseignements intéressants sur des circonstances moins connues que d'autres de la vie religieuse et intime de Théodore de Bèze.

I. — Bullinger et Bèze.

Écrivant un jour, en 1568, à son vénéré et fidèle ami, le doyen de l'Église de Zurich, Henri Bullinger, disciple et continuateur de Zwingle, Bèze saisit l'occasion des remerciements dus à son correspondant, qui venait de lui envoyer la dernière édition de l'un de ses ouvrages, pour rappeler l'événement le plus important et le plus heureux de sa propre existence : sa conversion. Car il tient à signaler l'action prépondérante qu'a exercée, jadis, sur le premier éveil de ses sentiments évangéliques, la lecture de cet écrit de Bullinger. C'est à l'âge de 16 ans, à Bourges, écrit-il, qu'il l'a lu pour la première fois. Et il a contracté alors, à cause de l'impression bienfaisante qu'il en ressentit, une dette éternelle de reconnaissance envers l'auteur. Voici en quels termes il se plaît à exprimer sa gratitude[1] :

« J'ai été, mon père, d'autant plus heureux de recevoir votre ouvrage, l'opuscule de jadis transformé maintenant en un livre

1. Il m'a paru préférable, pour faciliter la lecture, de donner ci-dessus la traduction, et ici même le texte original, qui, si je ne me trompe, est inédit. Du moins, n'a-t-il pas été cité par Baum ni par d'autres biographes de Bèze. — Bèze a Bullinger, Genève, 18 août 1568 (*Bibl. Genève, ml. 118*, f. 81-82, orig. autogr. de Bèze, *publié d'après la copie par M. Eug. Choisy*). « Tuus autem olim quidem libellus, nunc iustæ molis liber, eo mihi fuit gratior, mi pater, quod mihi veteris tui in me et incomparabilis plane





TROIS PORTRAITS INÉDITS DE TH. DE BEZE

d'un poids convenable, qu'il a ravivé en moi le souvenir du bienfait, de date déjà ancienne, et vraiment incomparable, que j'ai reçu de vous. Car si aujourd'hui je connais Christ, c'est-à-dire si je vis, je déclare que je le dois, et non pour la moindre part, à ce même livre écrit par vous. En effet, c'est pendant que je le lisais, jadis, c'est-à-dire l'an de notre Seigneur [15]35, à Bourges, chez cet homme excellent et de pieuse mémoire, M. Melchior Volmar, mon respectable précepteur, que le Seigneur m'a ouvert les yeux; tout particulièrement quand j'en fus arrivé à la partie où vous réfutez les commentaires de Jérôme. Et il me fit alors regarder vers la lumière de la vérité. Aussi, dès ce moment, ai-je commencé à vous avoir les plus grandes obligations, telles que je puis et dois en avoir à celui qui a été le moyen et l'instrument de mon éternelle félicité. Et cet aveu, il m'est très agréable de vous le répéter[1], afin que vous continuiez à m'aimer et à m'aider. »

La réponse de Bullinger, toute empreinte d'une modestie sincère, nous révèle le titre du traité, aujourd'hui trop oublié, du théologien zurichois qui avait eu un si heureux effet sur la conscience de Bèze adolescent, et dont celui-ci devait la connaissance, ainsi que d'autres écrits des réformés allemands

beneficii memoriam mihi renovavit. Quod enim hodie Christum agnosco, id est quod vivo, id ego non minima ex parte debere me tuo illi libro profiteor, quem quum olim, id est anno Domini 35, Biturigibus apud optimum virum piæ memoriæ, D. Melchiorem Volmarium, observandum mihi præceptorem, legerem, aperuit tum mihi Dominus oculos, ea præsertim parte qua Hieronymi commenta refutas, ut in lucem veritatis intuerer. Itaque tantum cœpi iam tum tibi debere, quantum deberi potest æternæ mihi felicitatis organo et instrumento, quod iterum apud te mihi gratissimum est profiteri, ut me porro amare et iuvare pergas. »

1. Dans la première lettre qui ouvre, en 1550, son long et amical commerce épistolaire avec Bullinger, Bèze formulait déjà la même déclaration, mais sans spécifier l'écrit de Bullinger qui lui avait fait une si grande impression : « Et moi, que vous apporterai-je en retour? Mais, précisément ce que je vous ai donné depuis bien longtemps, à vous qui étiez absent et n'en saviez rien : c'est-à-dire moi-même et tout ce qui m'appartient. C'était au temps où, vivant encore dans notre malheureuse France, tout en lisant vos très saints livres, et ceux de quelques autres je songeais en moi-même : Ah! jusques à quand resterai-je plongé dans ces fanges du Papisme? Quand sera-ce que j'entendrai la parole de tant d'hommes vraiment pieux? Que j'assisterai à leurs réunions? Que je confesserai avec eux le Dieu du Ciel, et que j'achèverai, dans la béatitude la course remplie de calamités de cette vie! » (Voir le texte latin dans Baum, *Theodor Beza*, I, p. 412-414).

et suisses, au remarquable professeur et éducateur qu'était le wurtembergeois Melchior Volmar.

« Votre récit, écrit Bullinger[1], au sujet de mon livre *De origine erroris* m'a causé une très grande joie. Je rends grâces à mon Dieu de ce qu'il s'est servi, dans une circonstance si importante, de mon œuvre, de moi, qui ne suis d'ailleurs qu'un misérable pécheur, et indigne de si grandes choses. Je le supplie de continuer à m'être propice, et de confirmer et d'augmenter en moi ses dons. »

II. — Théodore de Bèze et sa famille. — Dernière rencontre avec son père; mort de son frère Nicolas.

Pierre de Bèze ne se montra jamais tendre envers son fils Théodore, même dans la première enfance de celui-ci, privé tout jeune de sa mère. Le bailli de Vézelay, très autoritaire, était avant tout soucieux de relever et d'accroître le prestige de sa race[2], très ancienne, mais sans illustration marquante,

1. Bullinger a Bèze, Zurich, 24 août 1568. (*Bibl. Genève, ml. 120*, f. 90, orig. autogr.) « Valdè me exhilaravit tua narratio de libro meo *De origine erroris*. Gratias ago Deo meo, qui mea opera in re tanta usus est, qui alioquin sum miser peccator et tantis indignus. Oro ut is mihi pergat esse propitius et dona sua confirmet in me ac augeat. » Voici le titre du livre de Bullinger dont parle de Bèze : *De origine erroris, in negocio Eucharistiæ ac Missæ, per Heinrychum Bullingerum.* Bâle, Thomas Wolff, 1528, 8°, 40 ff. — Un deuxième traité a paru l'année suivante : *De origine erroris in Divorum ac Simulachrorum Cultu.* Bâle, 1529, 8°. Il en a été fait deux nouvelles éditions par Bullinger : *De origine erroris in Divorum ac Simulachrorum Cultu.* Zurich, Chr. Froschov, 1539. — *De origine erroris in Divorum ac Simulachrorum Cultu. Accedunt, libri II de Conciliis.* Zurich, Chr. Froschov, 1568, fol.

2 C'est sous cet aspect qu'il apparaît dans la correspondance et les écrits de Théodore de Bèze, sans qu'on rencontre jamais, sous la plume du fils, un jugement sévère ou déplacé sur son père. L'épître à Melchior Volmar, en particulier, placée en tête de la *Confessio christianæ fidei*, de 1560, autobiographie très complète pour la première partie de la vie de Bèze, est assez connue pour qu'il soit inutile de faire plus que la mentionner ici. — En 1551, Pierre de Bèze obtint une mesure à laquelle il aspirait depuis longtemps, la confirmation et rénovation de la noblesse de sa famille. Voir les lettres de réhabilitation de noblesse, vidimées à Genève le 28 septembre 1576, sur la demande de Théodore de Bèze, conservées dans les Archives Tronchin à Bessinge, et dont un extrait a été publié par Baum, *Theodor Beza*, I, p. 5.

et qui, déchue de sa noblesse dans les avant-dernières générations, avait réussi à reconquérir une position florissante par le commerce et l'industrie, et par l'exercice des charges ecclésiastiques et judiciaires. Poursuivant de toutes ses forces l'établissement brillant et prospère des siens, selon ses vues, Pierre de Bèze ne pouvait guère s'inquiéter des aspirations et des goûts de son fils, quand ils ne cadraient pas avec ses propres ambitions. D'où un désaccord qui ne devait manquer de se manifester de bonne heure. Mais le respect de la famille et de l'autorité paternelle était fortement enraciné dans les générations d'alors, et le sentiment filial conserva toujours toute son intégrité chez Théodore de Bèze, d'une nature très affectueuse.

Même lorsque la séparation se fut accomplie, et que le fils, faisant désormais table rase des considérations mondaines, eut répondu sans détour à l'appel de sa conscience, l'idée du conflit avec son père le troublait douloureusement. Il voulait espérer encore une réconciliation complète dans la communion d'une même foi, à laquelle il aurait gagné son père. La lettre qu'on lira plus loin contient la preuve de cette préoccupation. Théodore de Bèze avait conservé l'esprit de famille, et ressentit toujours la puissance de l'ascendant paternel. On en peut juger par son émoi à la perspective d'un débat avec son père âgé.

D'un autre côté, il est juste aussi de faire remarquer que ce père, en général peu commode, et surtout fort ambitieux pour les siens, était, à sa façon, très attaché à ses enfants. Malgré tout ce qui s'était passé, en dépit du changement de religion et d'un mariage qui choquait ses principes nobiliaires, Pierre de Bèze ne brisa jamais toutes relations avec son fils Théodore, émancipé de son joug, et qui devait lui paraître singulièrement désobéissant. On ne saurait méconnaître, en effet, l'amertume de la déception qu'il avait éprouvée de ce côté-là. Jusqu'à la fin, il chercha à le ramener dans le giron de l'Église, et à lui faire réintégrer la voie conduisant aux honneurs où il avait compté jadis voir réussir ce fils bien doué et promettant beaucoup. Injonctions, prières, menaces ou promesses, messages directs ou indirects, il

eut recours à tout pour rappeler le fugitif et le détourner de sa carrière nouvelle, si différente de celle qu'il avait rêvée pour lui.

Une de ses dernières tentatives dans ce but, la dernière tout au moins dont on ait un témoignage certain, eut lieu en 1556. Tout d'abord il envoya son fils aîné, Jean de Bèze, à Lausanne, en ambassade auprès de Théodore. Les deux frères discutèrent sans aigreur. L'envoyé du père ne convainquit pas son cadet. Au contraire, celui-ci, relatant cette discussion à Calvin, rendait grâce à Dieu de ce qu'il avait réussi à toucher le cœur de son frère aîné, et à remporter un avantage inattendu. Mais Pierre de Bèze, non content d'avoir confié cette mission à son fils aîné, s'était mis en route lui-même, quoique septuagénaire, pour avoir une entrevue personnelle avec Théodore, auquel il avait donné rendez-vous en Franche-Comté.

Au moment de partir, et dans la même lettre où il vient de raconter la démarche de son frère aîné, Bèze exprime à Calvin son appréhension de cette rencontre avec son père. Car il prévoit en soi-même une lutte pénible entre son amour filial d'une part, et la notion du devoir d'autre part.

« Je crois, mon père[1], que vous aurez entendu parler de l'arrivée tout à fait inespérée de mon frère aîné, qui est venu me trouver pour discuter avec moi. Et, grâce à Dieu, cette discussion a si heureusement tourné pour moi, que j'estime avoir fait un grand pas en avant, et me trouver à portée d'obtenir ce que je n'aurais jamais osé souhaiter. Mais voici, maintenant, que je vais affronter un combat légitime avec mon père. J'espère me rencontrer avec lui dans cinq jours, sur le territoire de la Franche-Comté. Veuille le Seigneur m'accorder cette grâce, que j'attends avec confiance de sa bonté : c'est qu'il me soit donné, non seulement de

1. Une traduction allemande de ce passage a été donnée par Baum, *Theodor Beza*, I, 235-236; le texte latin original a été publié dans le *Corpus Reformatorum*, *Calvini Epistolæ*, XVI, n° 2544. Il est donc inutile de le reproduire ici. La lettre est datée seulement de Lausanne, 8 octobre; la date d'année 1556, indiquée par Baum, a été confirmée par les éditeurs du *Corpus*. Baum cite aussi, p. 236, note, une lettre de Bèze à Farel, faisant allusion, dans des termes analogues, aux démarches pressantes de son père, et à l'entrevue prochaine.

soutenir les attaques de mon père, mais même, s'il est possible, de l'amener vaincu à mon Seigneur. Mais je redoute ce visage paternel, ces caresses, ces larmes d'un père et d'un vieillard, bien plus qu'aucune menace. Mais ici aussi, j'ai la certitude que le Seigneur, dans sa clémence, tournera sa face vers moi, et que tout sera conduit à sa gloire. »

Nous n'avons pas de récit de cette entrevue. Mais il est permis d'affirmer que si elle n'eut pas le résultat souhaité par Pierre de Bèze, et si Théodore se montra inébranlable dans son attachement à sa foi, du moins le père et le fils ne se quittèrent pas irrémédiablement brouillés. Car il est certain que Pierre de Bèze, qui devait mourir six ans plus tard, le 9 juillet 1562, n'a jamais eu recours aux mesures extrêmes de l'exhérédation et de la malédiction, à l'endroit de son fils.

Il se borna à s'abstenir de rendre à Théodore la fortune, qui revenait dûment à celui-ci, étant constituée par les héritages de sa mère, de sa grand'mère maternelle et d'autres parents, et que lui-même avait touchée pendant la minorité de son fils. Mais il lui attribua par testament le quart de ses biens.

Par la suite, les frères et sœurs de Théodore ne songèrent pas à réparer le tort causé par leur père, de son vivant, au préjudice du fugitif. Bien au contraire, ils s'approprièrent en plus sa part dans l'hoirie de Pierre de Bèze, puis du frère aîné, Jean. Théodore de Bèze a déclaré à mainte reprise n'avoir jamais touché de sa famille que mille livres tournois environ, sur une somme dix fois supérieure qui lui était due, du chef des successions de son père, de sa mère et de son frère aîné. Néanmoins, après l'échec des démarches qu'il avait entreprises pour régler ses affaires à l'amiable[1], il renonça, avec beaucoup de désintéressement, à poursuivre

1. Ainsi en 1564, il donne procuration générale à « honorable maistre Remy Marterot » pour chercher à recouvrer « tous biens et droictz qui luy peuvent competer et appartenir à cause de la succession de Noble Marie Burdelot sa mère, et aussy de Noble (prénom en blanc) Escarlatte, son ayeulle maternelle ». Voir PROCURATION par Noble et Spectable Théodore de Besze, 1er fevrier 1564 (*Archives d'État, Genève, minutes de Ragueau, not^re^*, vol. V, p. 1739-1741).

son droit en justice. A ses yeux, les questions d'argent avaient trop peu d'importance pour lui faire rompre ses dernières relations de famille. Dans ses deux testaments de 1566 et de 1595, de même que dans l'acte de donation entre vifs passé avec sa première femme, Claude Des Noz, Théodore de Bèze témoigne qu'il ne garde pas rancune à ses frères et sœurs pour des questions d'intérêt, et exprime à l'égard de tous des sentiments vraiment fraternels. Il les institue donc ses héritiers en la fortune, demeurée au pays de France, qui aurait dû lui être dévolue[1]. Et, s'il ajoute quelques legs parti-

1. Testament de Théodore de Bèze, Genève, 1er octobre 1566. (*Archives d'État, Genève, minutes de Ragueau, notaire à Genève*, vol. VIII, f. 502-507.)

« Item et quant a ses biens qui sont demeurez et luy appartiennent au « pays de France, a cause des successions de ses père et mère, Combien « que ses coheritiers ne se soyent portez envers luy comme ilz debvoyent, « tellement qu'il n'aye peu jusques a présent recepvoir aulcun partage « desdictz biens paternelz et maternelz, despuys le temps qu'ilz luy sont « escheuz et en sa necessité. Touteffoys il les delaisse à ses plus pro- « chains parens qui se trouveront lhors de son decès capables à luy « succeder, selon droict et coustume, et esdictz biens les a nommez et « instituez ses heritiers, sans qu'ilz puissent rien pretendre au reste et « aultres biens que lesdictz paternelz et maternelz estans audict pays de « France ».

...« Item veult et ordonne que après son decès, son present testament, « ou la copie d'iceluy, signée, soyt envoyée à sesdictz prochains parens « et heritiers de France. Et que du jour qu'il leur aura esté presenté, ilz « soyent tenuz de declarer dedans quinze jours après suyvans s'ilz veulent « iceluy accepter et approver. Et que les portions de celuy ou ceulx qui « ne le vouldront accepter, viennent et accroissent à ceulx qui l'auront « accepté, et au refus d'eulx tous, que le tout reviene et soyt acquis a « noble maistre Nicole de Bèze mon frère, et le tout aux charges de payer « sesdictz debtes deutbz en France. Et aussy à la charge d'assister a « Estiencte de Beze sa sœur, estant au monastère de Maubuisson, comme « ledict testateur a heu volonté de luy assister, ce que ledict maistre « Nicole sçayt bien, et s'en fye en luy. »

Donation entre vifz, réciproque, entre Spectable Théodore de Besze et dame Claude Des Nos, sa femme, 21 mars 1579 (*Archives d'État, Genève, Minutes de Jean Jovenon, notaire*, vol. IV, f. 271-272)... « Disant mesmes et « asseurant ledict spectable de Besze, qu'encore que Dieu luy ayt faict « la grace de naistre d'une noble et assez bonne maison, si est ce que « n'ayant eu la commodité de poursuivre ses droictz paternel et maternel; « considérant aussi que ses frères et sœurs avoient plusieurs enfants, au « lieu que Dieu ne luy en a point donné, n'ayant voulu jusques à présent « demander ses droictz à la rigueur, il n'en a jamais retiré que environ « mil livres tournois, qui n'est la dixième partie de ce que feu son sei- « gneur et père luy devoit d'allieurs, et qu'il avoit receu a cause de luy,

culiers pour ceux de ses neveux élevés dans la Religion, dont il a surveillé l'éducation [1], il s'inquiète aussi, avec beaucoup de sollicitude, d'adoucir le sort d'une de ses sœurs, Étiennette, religieuse au monastère de Maubuisson [2].

« de sorte que ses neveux et nièces et aultres qui luy pourroient succe-
« der, se doibvent bien contenter des biens, droictz et héritages qui luy
« peuvent competer et appartenir en France, à cause des dictes successions
« et droictz paternel et maternel, sans rien quereller ni demander aux biens
« qu'il peut avoir par deça. »

Testament du 29 octobre 1595. Le texte de ce document à été publié en 1855, par Gaberel, *Histoire de l'Église de Genève,* II, p. 261-267, sans indication de provenance. Il ne se trouve pas aux Archives d'État de Genève, parmi les *testaments en portefeuille*, ni dans les minutes du notaire Jean Jovenon, qui l'a signé. Un codicille du 26 mars 1599, *min. Jean Jovenon*, vol. VII, mentionne ce « testament solempnel et par escrit, clos et secret », du mois d'octobre 1595. Le document doit être conservé dans les Archives Tronchin, à Bessinge, qui ne nous ont pas été accessibles. Nous le citons d'après Gaberel, en regrettant de n'avoir pu le collationner sur l'original, les textes donnés par cet éditeur étant toujours sujets à caution.

...« Je declare davantage, pour ce que les coheritiers de mon dict feu
« père, après le decès d'icelui, qui fut sur la fin de l'an 1562, durant la
« guerre civile, au lieu de partager en quatre notre succession paternelle
« et selon le testament paternel, firent le partage en troys, a sçavoir entre
« mon frère aisné, Jean de Besze, et mes neveux representans leurs mères,
« Louise et Magdelaine de Besze. S'estant mondict frère Nicolas de Besze
« contenté des donations que nostre père lui auroit faictes très grandes
« en faveur de son mariage; craignants, disoient-ils, que ma quatrième
« partie fut confisquée a cause de ma religion, sans que j'en aie rien pu
« recouvrer depuis, ni quant à feu mon frère aisné depuis decedé sans
« hoirs, ni quant à mes deux beaux frères, que environ la valeur de huit
« cent livres tournois; m'estant neanmoins feu mon dit père redevable de
« plus de quatre fois autant, pour des raisons qu'il n'est ici besoing de
« deduire. Ce neantmoins, en toutes lesdictes successions de père, mère,
« et autres parens qui me sont encore deües et m'appartiennent par delà
« jusqu'au jour de mon decès, je nomme et institue mes heritiers à sçavoir
« mes nepveux et niepces, ou leurs enfans, representant mes deux sœurs
« germaines, damoyselle Louyse et Magdelayne de Besze, leurs mères. »

1. Il cite parmi ceux-ci, outre son neveu Jean de Bèze, les enfants de sa sœur Louise.

2. Étiennette de Bèze était-elle une sœur aînée de Théodore? La Faye, qui n'est pas toujours très exact, en parle (*De vita et obitu Theodori Bezæ*, p. 48) comme d'une sœur plus âgée que le réformateur. Baum (*Theod. Beza*, I, p. 7) dit que Pierre de Beze avait déjà eu de sa première femme, Marie Bourdelot, six enfants, deux fils et quatre filles, avant la naissance de Théodore. Mais il n'indique pas la source de ce renseignement. — D'autre part, on ne trouve que quatre enfants du premier mariage de Pierre de

Mais c'est avec le premier de ses frères consanguins, Nicolas, ou Nicole, comme on l'appelait ordinairement, que Théodore de Bèze demeura toujours le plus intimement lié. Né le 16 septembre 1526[1], Nicolas avait sept ans de moins que Théodore, et paraît avoir subi son ascendant. Il avait adopté, au moins de cœur, les principes de la Réforme. En faisait-il ouvertement profession? Cela est douteux, puisqu'on le voit succéder à son père dans la charge de bailli de Vézelay. Mais on a une preuve bien avérée de ses sympathies protestantes dans ce fait qu'en 1562 il donna asile, dans sa maison de campagne près de la Charité-sur-Loire, à des religionnaires qui s'étaient enfuis de Cosne. Ceux-ci ayant été dénoncés et pris, la maison de Nicole de Bèze fut brûlée[2]. Et nous savons qu'il mourut bon protestant, à Genève, chez Théodore de Bèze, assisté par un autre pasteur genevois, Pinault.

Il ne s'était pas réfugié et établi à Genève, comme on l'a dit[3], mais il y était venu en séjour auprès de son frère pour

Bèze, dans le tableau généalogique des Bèze rédigé en 1828 par A.-L.-M. d'Hozier, jnge d'armes de France, d'après des renseignements fournis par les Bèze de Lys, et publié avec les additions jusqu'en 1861 dans le *Complément de l'Armorial général d'Hozier, Registre* VII, p. 173 (Paris, 1868-73). Parmi les enfants du second lit de Pierre de Bèze, figure une Anne de Bèze. Serait-ce peut-être elle qu'il faut identifier avec Étiennette nommée dans le testament de 1566? — Les éditeurs du *Complément* ont les premiers mentionné la particularité intéressante, que Théodore de Bèze a été le grand-oncle de l'abbé Christophe de Coulanges, *le Bien Bon*, et l'arrière-grand-oncle de Mme de Sévigné. Marie de Bèze, fille d'un des frères consanguins de Théodore, épousa en effet, en 1591, Philippe de Colange, conseiller du Roi, et fut la mère de l'abbé et de Mme de Rabutin née Coulanges. Mais c'est en vain que l'on chercherait dans la correspondance de Mme de Sévigné quelque souvenir de cette parenté avec le réformateur.

1. Livre de raisons des Bèze, *Baum*, I, p. 6 note.

2. *France protestante*, 1re édition, t. II, p. 312.

3. Les renseignements fournis sur Nicolas de Bèze, dans la 2e édition de la *France protestante*, t. II, p. 517, sont tout à fait erronés. On y lit en effet qu'il s'était réfugié à Genève avec sa femme, Perrette Tribolé et ses deux enfants, et qu'il y mourut en 1568. Or, Perrette Tribolle (non Tribolé) était la mère, et non la femme de Nicolas de Bèze, et ne vint jamais à Genève. Sa femme, qu'il avait épousée en 1557, s'appelait Marie Grève (ou peut-être Grené?); il en eut cinq enfants, et mourut en 1570, le 22 septembre. Il ne comptait faire à Genève, suivant les circonstances, qu'un court

se reposer des fatigues et des épreuves des guerres qui avaient ravagé son pays. La paix conclue, il allait repartir pour Vézelay, quand la peste l'emporta subitement.

Ce douloureux événement affecta cruellement Théodore de Bèze. Nous retrouvons l'écho de son deuil dans une lettre qu'il écrivait, quinze jours plus tard, à Bullinger, le 9 octobre [1570][1]. C'est une douleur poignante qui s'exprime en termes si simples et si vrais.

« Vous attribuerez la cause du retard et de la brièveté de cette réponse à votre copieuse lettre, aux afflictions qui m'accablent si rudement, et jour et nuit.

« Mon frère unique, et l'unique soutien de la famille des

séjour. En effet, dans la lettre qu'on lira plus loin, Théodore de Bèze dit que son frère attendait de voir la tournure que les affaires prendraient en France, pour y retourner lui-même, ou bien pour faire venir sa famille à Genève.

Nous verrons aussi ce qu'il faut penser du passage du ministre J. Pinault, qui semblerait indiquer la présence de la femme de Nicolas de Bèze, au moment de la mort de celui-ci.

1. Bèze a Bullinger, Genève, 9 octobre [1570]. (*Bibl. de Genève, ml. 118*, f. 143-144, orig. autogr., *inédite*.)

« Quod sero et brevibus respondeam copiosis tuis ad me literis, tribues affectionibus quæ me vehementer dies ac noctes premunt.

« Venerat at me frater meus unicus, et unicum Bezarum familiæ columem, ut sese ex tam duris tamque diuturnis triplicis patriæ, in qua præfectum agebat, obsidionis laboribus recrearet, tantis perdum vel pax coiret, vel familiam miseram, aut eius potius reliquias reciperet. Paulo post, vitandæ pestis causa in vicinum pagum se recepit. Ibi, quum eum corripuisset maligna febris, rursum ad me rediit, quo facilius curaretur a medicis. Allato pacis nuntio quum iam convaluisset, et una, experiendi quem emerat equi gradarii causa, ad duo milliaria progressi ad amicum quendam essemus, eo consilio ut biduo post sese in viam daret, reversi domum, utramque ancillam comperimus peste correptam, etiam ipse quoque rediens febricitare cœperat. Quid plura? Adhibitis frustra remediis omnibus, sexto post die migravit ad Dominum, relicta cum quinque parvulis liberis vidue et re familiari ob istas bellorum calamitates valde perturbata. — Ego et uxor in proximas ædes migravimus, adhuc sani, Dei beneficio. Alioqui valde decrevit contagio, quæ simulatque prorsus desierit, statim faciam te certiorem.

« Magnus et iustus est hic meus luctus, mi pater. Itaque velim te et cæteros observandos fratres, collegas tuos, suis ad Dominum precibus me iuvare in hac mea imbecillitate, quam ego maximam experior, quamvis satis, Dei gratia, norim quid aliis suggerere consueverim. Fiat Domini voluntas. »

Bèze[1], était venu auprès de moi pour se remettre des épreuves si rudes et si prolongées du siège trois fois repris de notre patrie, où il exerçait les fonctions de bailli. Il comptait passer ici quelque temps, en attendant, soit le rétablissement de la paix, soit le moment de réunir sa malheureuse famille, ou plutôt les débris de celle-ci. — Peu après son arrivée, il se retira dans un village voisin de notre ville, afin d'éviter le danger de peste. Mais là, il fut atteint d'un accès de fièvre maligne et il revint chez moi pour se faire plus facilement soigner par les médecins. — Il était déjà entré en convalescence, quand on reçut la nouvelle que la paix était assurée. Nous partîmes aussitôt ensemble pour essayer un cheval de pas qu'il venait d'acheter, nous rendant, à deux milles d'ici chez un de nos amis. Son intention était de se mettre en route deux jours plus tard. De retour à la maison, nous y trouvons mes deux servantes atteintes de la peste. Et mon frère, pendant le trajet de retour, déjà, avait aussi commencé à frissonner de fièvre. Que vous dire de plus? Tous les remèdes ont été inutiles, et le sixième jour, il s'en est allé vers Notre Seigneur.

« Il laisse une veuve avec cinq tout jeunes enfants, et une fortune gravement compromise par les calamités résultant des dernières guerres.

« Ma femme et moi, nous avons déménagé dans une maison voisine, et, par le bienfait de Dieu, nous sommes encore sains et saufs. D'ailleurs l'épidémie a fortement diminué. Dès qu'elle aura complètement disparu, je vous le ferai savoir sans retard.

« Mon deuil est profond et légitime, mon père. C'est pourquoi je voudrais que vous et nos autres honorés frères, vos collègues, vous me souteniez par vos prières au Seigneur, dans l'abattement extrême où je suis tombe. Et pourtant, je connais bien, Dieu merci, les consolations que j'ai coutume de suggérer aux autres. Mais que la volonté du Seigneur soit faite ! »

Cette lettre de Bèze à Bullinger ne porte pas de date d'année, et dans sa biographie de Bèze, La Faye place en 1568 la mort de Nicolas de Bèze[2]. Il y eut en effet une vio-

1. Cette expression d'*unique*, deux fois répétée, sous la plume de Théodore de Bèze s'entend dans ce sens, que Nicolas était le seul de ses frères qui eût adopté la Réforme.

2. *De vita et obitu clariss. viri D. Theodori Bezæ Vezelii, authore Antonio Fayo.* Genève, Jacques Chouet, 1606, 4°, p. 47-48.

Nous avons vu plus haut que ce renseignement fautif a été reproduit par la *France protestante*, 2e édit.

lente épidémie de peste à Genève en 1568 : mais elle éclata de nouveau et plus fort encore, en 1569 et 1570. Et c'est le 22 septembre 1570, que mourut Nicolas de Bèze. Il est vrai que les *Registres des morts*, dont la collection est conservée aux Archives d'État de Genève, présentent précisément une lacune, du 13 juillet 1570 au 12 mai 1571. Mais par un hasard assez curieux, une pièce, remplaçant l'inscription au *Registre des morts*, subsiste. C'est une attestation rédigée quelques années plus tard, par le ministre Jacques Pinault, sans doute sur la demande de Théodore de Bèze. Il semble que le *Registre* de 1570-71, manquant aujourd'hui, ait disparu déjà alors, puisque cette pièce a été insérée entre les décès de novembre et de décembre 1574[1], apparemment à l'époque de sa rédaction. Elle donne bien plus de détails que les inscriptions courantes aux Registres des morts, mais moins de renseignements sur les prénoms et l'âge. En voici la teneur :

« Le 20e jour de septembre 1570, je visitay Monsieur de Bèze, frère de Monsieur de Bèze, ayant le charbon, et couché en la petite salle du logis de Monsieur de Bèze.

« Dame Marie Grené[2], qui estoit pour le gouverner, estoit malade de peste en une aultre chambre. Item la servante de la maison aussi estoit malade en une autre chambre ; lesquelz je consolay. Maistre Pierre de Crouselle [Courcelles], le chirurgien estoit en la maison qui les pensoit.

« Le lendemain, je les visitay derechef, qui estoit le 21e jour du

1. *Registre des morts*, vol. XII, pièce insérée entre les pages 94 et 96, et cotée 95 (Archives d'État, Genève), de l'écriture de J. Pinault.

2. Y aurait-il, par une coïncidence singulière, une similitude de nom, entre cette dame Marie Grené, qui ne serait qu'une garde engagée par Théodore de Bèze pour soigner son frère, et Marie Grève (ou Grené), sa belle-sœur? Théodore de Bèze, en effet, écrivant quelques jours seulement après la mort de son frère, ne fait aucune mention de sa belle-sœur, comme ayant été à Genève au moment de la maladie et de la mort de Nicolas de Bèze. Mais Pinault, qui rédigea son attestation quatre ans plus tard, peut avoir fait une confusion de noms, et attribué à la garde le nom de la femme de Nicolas de Bèze qu'il avait sans doute entendu prononcer ; ou bien encore, il se peut qu'il ait pris l'une des deux servantes malades de la peste, au dire de Théodore de Bèze, pour la femme de Nicolas ; ce qui aurait sans doute fort choqué la véritable dame Marie Grené.

mois, auquel jour ou le landemain, j'estime que le frère de Monsieur de Bèze décéda, qui sera le 22e dud. mois de septembre 1570.

[Signé :] I. Pinault.

« Et qui en voudroit plus grande certitude ancores, faudroit demander au secrétaire de l'Hospital, qu'il regardast ce jour là au Registre des mors ».

A la fin de cette même année, Théodore de Bèze, bravant les plus grands dangers, fit un voyage jusqu'à Vézelay, pour mettre ordre aux affaires de son frère. Il réussit, dans une mesure plus large qu'il n'aurait osé l'espérer, mais après beaucoup de difficultés, à sauver et à assurer aux cinq orphelins les débris de leur patrimoine. Il était de retour à Genève, de cette périlleuse expédition, le 23 décembre 1570, et en racontait les péripéties quelques jours plus tard à Bullinger[1].

« Mon père, je considère votre sollicitude et celle de nos autres frères, à mon endroit, comme un gage de votre singulière bienveillance envers moi. Et si je suis revenu sain et sauf, ayant échappé, ainsi que le dit le poète, du milieu des Achéens, je crois en être redevable avant tout à vos prières. Que le Seigneur vous récompense, vous qui êtes si charitable, de ce bienfait et de tant d'autres, vraiment innombrables, que je vous dois. Qu'il m'accorde aussi de ne pas paraitre absolument indigne de tant de bienfaits. Je suis donc revenu le 23 du mois passé, sans avoir été le moins du monde inquiété. Pourtant les énormes inondations, même des moindres ruisseaux, ensuite une abondance de neige, m'ont contraint d'entrer dans les villes, voire les plus hostiles, et de m'y arrêter parfois jus-

1. Bèze a Bullinger, Genève, 6 janvier 1571. (*Bibl. de Genève, ml. 118*, f. 93-94, orig. autogr. *inédite*.)

Mi pater, tuam illam cæterorumque fratrum de me sollicitudinem accipio ut singulare vestræ in me benevolentiæ pignus, et quod salvus redii, mediis, ut inquit ille, elapsus Achivis, vestris vel in primis precibus acceptum fero. Dominus hoc in me beneficium, cæteraque adeo innumera vestræ charitati rependat, et faxit ne prorsus indignus tantis beneficiis videar. Redii ergo 23 mensis superioris, nullam prorsus molestiam expertus, quamvis immensæ ipsorum etiam rivulorum exundationes, quibus nivis copia successit, coegerint me urbes etiam ipsas inimicissimas ingredi, ibique interdum ad biduum subsistere. Negotia meorum, etsi tardius multo quam optabam, tamdem tamen utcumque non infeliciter, par Dei gratiam composui. »

qu'à deux jours. J'ai pu enfin arranger les affaires des miens, il est vrai après beaucoup plus de retards que je ne l'aurais souhaité, mais cependant, grâce à Dieu, d'une façon assez satisfaisante, étant donné les circonstances. »

Nicolas de Bèze, qui avait été fort avantagé par son père au moment de son mariage, en 1557, n'ignorait pas que les biens propres de Théodore, du chef maternel, avaient été englobés dans la fortune paternelle, dont son frère n'avait pas non plus pu toucher le quart qui lui revenait. Il avait donc tenu à réparer en quelque mesure cet injuste traitement, en constituant par testament, pour son frère, l'usufruit d'une rente de 78 livres tournois, payable sur les revenus de la seigneurie de Chalonnes. Mais, vu le délabrement de ses affaires et la dureté des temps, sa veuve et ses enfants se trouvèrent dans une position assez gênée. Théodore de Bèze n'eut donc garde de réclamer à sa belle-sœur le paiement de cette rente, qui lui était pourtant due « pour de justes raisons », dit-il dans son testament de 1595. Il se chargea même complètement de l'éducation du plus jeune de ses neveux, Jean de Bèze, né en 1565. Il l'éleva dans sa maison « en la profession de la religion[1] ».

Jean de Bèze était encore à Genève en 1591 ; on le voit alors figurer comme témoin au testament d'un réfugié des environs de Vassy[2]. Et il ressort des termes du testament de Théodore de Bèze, en 1595, qu'à cette époque son pupille ne lui avait encore donné aucun sujet de mécontentement. Il exprime le vœu que son neveu continue à se bien conduire, et il lui lègne spécialement toutes les sommes qu'il a dépensées pour son entretien et son instruction ; de plus, il le substitue à soi-même dans tous ses droits sur les arrérages non perçus de la rente léguée par Nicolas de Bèze. — Jean de Bèze avait déjà quitté Genève au moment de la mort de son oncle, car il n'est pas mentionné en cette circonstance. Il se

1. Testament du 25 octobre 1595.

2. Testament de Laurent Flournoys, de Magneux près Vassy, marchand, habitant. (*Archives d'État, Genève, Minutes de Jean Jovenon*, 7e vol , p. 166.)

maria et fit souche en France, où il semble qu'il avait abjuré le protestantisme; du moins, sa descendance, qui existe encore au commencement du xxe siècle, est-elle, depuis beaucoup de générations, fervente catholique[1].

Terminons ces notes en rappelant, à propos de l'anniversaire de la mort de Bèze, qu'il est mort, non pas le 13 octobre 1605, comme on le dit d'habitude, mais bien le 23 octobre 1605[2]. Les termes dans lesquels un chroniqueur parisien, impartial en matière de religion, et assez sympathique aux réformés, quoique fidèle au catholicisme, relate cet événement, montrent que le réformateur, malgré son âge avancé, occupait encore une grande place dans l'opinion : « Le lundi 7e de ce mois [novembre 1605], raconte Pierre de l'Estoile[3], on eust avis certain de la mort de M. de Besze à Genève, par lettres bien expresses que je vis, qui contenoient la forme et façon dont ce grand personnage estoit mort : qui estoit le dimanche 23e du mois passé, lendemain de l'éclipse, à ceux qui n'observent le retranchement des dix jours. Il fust enterré dans le cloistre de l'église Saint-Pierre, par ordonnance de la ville, nonobstant toutes oppositions et formalités. Il estoit âgé de quatre-vingt-six ans et plus ». La notoriété de Bèze est telle, que L'Estoile se dispense d'ajouter quelques détails sur la carrière de *ce grand personnage* comme il ne manque jamais de le faire pour les hommes moins connus.

HIPPOLYTE AUBERT.
Directeur de la Bibliothèque de Genève

1. A la date de la publication du Registre VII du *Complément de l'Armorial général d'Hozier*, Paris, 1868-1873, la postérité de Nicolas et de Jean de Bèze était représentée par M. François-Marie-Théodore de Bèze de Lys, né le 29 décembre 1831, et sa sœur, Mme Augustine-Marie-Herminie de Bèze de Lys, femme de M. Gabriel de Fontenay. Depuis lors, M. de Bèze de Lys est mort sans laisser d'enfants de son mariage. Mme de Fontenay, née de Bèze, que je remercie ici, a bien voulu me donner par lettre du 6 décembre 1905, ces renseignements sur l'état actuel de sa famille.

2. La date du 13 octobre, généralement indiquée, est celle de l'ancien calendrier, qui demeura en vigueur à Genève jusqu'au xviiie siècle.

3. *Mémoires-journaux de Pierre de l'Estoile*, édit. G. Brunet, etc., t. VIII, p. 194.

LES ABJURATIONS DE LA COUARDE (Ile de Ré), 1685-1686 ET DE LA FAMILLE RENAUDIN A SAINT-PIERRE D'OLÉRON

Entre le vignoble que borne, au sud, la dune de la « Côte-Sauvage », et les marais salants qu'une digue sinueuse protège contre les empiétements de la « mer du Nord », le gros bourg de la Couarde étend, à 5 kilomètres à l'ouest de Saint-Martin-de-Ré, le lacis de ses ruelles tortueuses, bordées de maisons blanches, où une population de 1,100 à 1,200 âmes tient à l'aise. Fort à l'aise, car au milieu du siècle passé, la Couarde avait près de 2,000 habitants. En 1790 déjà, on estimait la population à 1,800 personnes, évaluation plutôt trop faible, car en 1787, le curé avait enregistré 79 naissances[1], 16 mariages et 50 décès.

Au XVIIe siècle, la Couarde était beaucoup moins importante. Simple dépendance de Saint-Martin, le village ne devait guère avoir que 400 à 500 habitants, d'après le mouvement de la population qu'attestent les registres de l'état civil, complets depuis 1635[2]. La plupart de ces habitants étaient catholiques. Combien y avait-il de protestants? Pour le dire, il faudrait savoir combien d'entre eux avaient réussi à s'échapper, sans avoir renié leur foi[3].

Les registres mentionnent trente abjurations. Elles se suivent par séries, méthodiquement, du 18 octobre 1685 au 9 mars 1686. Elles sont souvent, et même généralement, collectives; un magistrat, sans doute dûment escorté de dragons, rehaussait l'éclat de la cérémonie. Après cela, le formulaire insiste sur ce que ces conversions avaient de spontané[4]. Il n'en est pas moins vrai que les nouveaux convertis

1. En 1904, il y en a eu 24!
2. Pour la période qui nous occupe, le papier est fort endommagé par l'humidité et l'encre a pâli au point d'être presque illisible par endroits.
3. Faute de temps, nous n'avons pu consulter les intéressants documents que M. le pasteur Calas, de Saint-Martin-de-Ré, a en sa possession, et qui donnent peut-être la solution du problème.
4. « Volontairement et de plein gré... »

et leurs familles disparaissent complètement dans la suite. Ils n'ont plus dans l'île que des homonymes, dont ils ne sont pas les ancêtres. On chercherait en vain, dans les registres couardais, un baptême d'enfant « illégitime » qui soit celui d'un petit protestant, dont les parents avaient été mariés au désert; et, en 1787, après l'édit de Tolérance, on ne découvre pas un mariage, pas une déclaration de naissance; il n'y a d'autre registre que celui tenu par le curé!

Voici la liste des abjurations que nous avons relevées :

Le 18 octobre 1685 : *Daniel Mounier*, aagé de 42 ans;

Le 20 octobre : *Élizabeth Porteau*, aagée de 50 ans, épouse de *Daniel Martineau*, et *Suzanne Martineau*, agée de 25 ans, veufve de feu *Izaac Mounier* de la paroisse d'Ars.

Le même jour : *Jan Martineau*, saulnier. *Mathieu Penican*, aussi saulnier et marchand, *Catherine Martineau*, ledit Martineau aagé de 44 ans, ledit Penican, aagé de viron 42 ans, et ladite Catherine Martineau aagée de 40 ans.

Le 26 octobre : M. *Pierre le Cercler*[1] l'esné, s^r^ des Hormeaux[2], aagé de viron 67 ans; M. *Cercler* aagé de 26 à 27 ans, espoux de dame *Suzanne Cosson; Louis le Cercler*, aagé de 15 à 16 ans, fils dudit s^r^ le Cercler[3]; dame *Suzanne Besnard* (?), aagée de 52 ans, épouse dudit S^r^ le Cercler, et *Suzanne Cosson*, aagée de 21 à 22 ans, *Sara le Cercler*, aagée de 15 ans, fille dudit s^r^ le Cercler.

Le 24 novembre : *Serva France*, marchand, aagé de 36 ans.

Le 25 : *Roze Nicolleau*, fille aagée de viron 45 ans.

Le 26 : *Pierre Blateau*, aagé de 26 ans, de la paroisse d'Ars.

Le 26 décembre : *Anne Beauchans*, aagée de viron 20 ans, *Madeleine Beauchans*, aagée de viron 14 ans, *Marie Beauchans*, aagée de 8 ans, filles de défuncts *Gérôme Beauchans*, marchand, et de *Anne Beaudouin*[4], son épouse.

1. La famille le Cercler a fourni à l'Église de La Rochelle un pasteur dont le P. Arcère fait un éloge mérité : Louis Lecercler, sieur de la Chépellière (oct. 1601-3 avril 1627).

2. Il reste quelques vestiges du château des Ormeaux, à l'extrémité sud du village de la Couarde.

3. Évidemment de Pierre.

4. Il y a encore des Baudoin protestants, ainsi M. Baudoin, secrétaire du comité Fromentin, récemment nommé, à ce titre, officier d'Académie, et ses sœurs.

Le même jour : *Janne Mounier*, aagée de 47 ans, femme de *Jan Martineau*, saulnier, *Catherine Martineau*, aagée de 43 ans, femme de *Daniel Mounier*, *Suzanne Martineau*, aagée de viron 15 ans, fille dudit Jan Martineau.

Le 27 : *Jan Lambert*, marchand, aagé de viron 34 ans, fils des deffuncts *Jacques Lambert*, aussi marchand, et de *Judit Barnaud*, et *Marie Lambert*, aagée de 62 ans, vevfe de feu *Jacques Thébaud*, marchand.

Le 29 : *Élizabeth Couseau*, épouse du s[r] *Estienne Belly*, marchand, aagée de viron 23 ans.

Le 5 janvier 1686 : *Marie Joneau*, aagée de 34 ans, épouse de *Serva France*, marchand, et *Marthe Cantin*, aagée de viron 22 ans, servante de M. Serva France.

Le 26 janvier : *Simon le Cercler*, aagé de viron 24 ans, fils de M. le Cercler, s[r] des Hormeaux, et *Janne Fournier*, aagée de 26 ans, servante du S[r] Estienne Belly, native de la paroisse de Luzac[1] en Xaintonge.

Le 31 : *Marie Izambert*, aagée de viron 15 ans, servante du s[r] Serva France, marchand, fille de feue...[2] Isambert, matelot, et de *Marie Gaboriau*, de la ville de Saint-Martin.

Le 9 mars 1686, *Pierre Fabri*[3], marchand, de la ville de La Rochelle, aagé de viron 35 ans.

HENRY LEHR.

MM. de Richemond nous communique, sur l'abjuration temporaire de la famille Renaudin, cet intéressant

Extrait des registres de l'état civil de Saint-Pierre d'Oléron.

Le 28 de septembre 1685, se sont présentés les S[rs] Nicolas Bouffard, Pierre Bouffard, Jacques Michel, Jean Barbier, Pierre et Daniel Fleurisson, Estienne et Jacques Cagua, Josias Fresneau, Jaques Fresnau, Samuel et Jean Derussat, Pierre Mercier, Gédéon, Jean et Vincent Cagua, Jean Réal, Estienne Guignard, René Daunac, Pierre Verdellet, Pierre Vivien, Jozué Moisan, Pierre Jeannier, JACQUES RENAUDIN, Jean Moisan, Vincent Viguier, autre Jean Réal,

1. Lussac, dans le canton de Jonzac (Ch.-Inf.).
2. Nom illisible.
3. Famille originaire de Neuchâtel, en Suisse.

Jean, Pierre et Jacques Chailloleau, Natanaël Chasseloup, Jean Gautier, Pierre Courtaud, Jaques Nadaud, Jeanne Fresneau, et Jaques Renaud, les quels nous avons reçu à profession de foy et ont déclaré que *pour suivre les bonnes intentions du Roy*, ils ont renoncé aux hérézies de Calvin et toutes autres hérézies et qu'ils embrassent la R. C. A. et R. pour y suivre toutes les vérités chrestiennes et orthodoxes, qu'ont enseigné Jésus-Christ et les apôtres, en foy de quoy ils ont signé, à la réserve de... qui ont déclaré ne sçavoir signer, en présence de M. de La Vogadre, gouverneur de ceste isle, de messire Cogat, délégué, conseiller du Roy et garde des sceaux au Parlement de Guienne, Messire Pierre-Henry-François de Fontaine, maior de la ditte isle, et de M. Jean de Labeyrie, juge de la baronnye de Saint-Pierre d'Olleron, qui ont aussi signé avec moy qui ay reçu leur abjuration en l'église dudit Saint-Pierre.

Parmi les signatures :

J. Renaudin, — Renaudin (Samuel) et pour luy et pour sa femme Helisabeth Chaureit, femme de Renaudin, Judy Renaudin, Élisabeth Renaudin, Marie Moisel, femme de Jaques Renaudin, Marie Renaudin.

Renaudin. — Six pages et demie de signatures.

Samuel Renaudin siège, comme procureur fiscal, aux audiences des 8 janvier, 26 février 1686.

Toutes ces familles sont revenues dans la suite à la Religion protestante, comme la plupart des nouveaux convertis des dragonnades.

M. de R.

DEUX LETTRES INÉDITES DE PIERRE JURIEU

(1697)

Les archives nationales d'Angleterre renferment un assez grand nombre de lettres autographes de Jurieu, dont la plupart sont inédites. Dans un récent séjour à Londres, nous avons eu la bonne fortune de retrouver une cinquantaine de ces lettres : il y en a certainement d'autres, disséminées dans divers recueils de correspondances, car le célèbre pasteur de

Rotterdam, dont l'activité fut toujours dévorante, entretint pendant plusieurs années un commerce épistolaire suivi avec le gouvernement anglais.

Les deux lettres que nous reproduisons ci-après ont été écrites au moment des négociations qui aboutirent à la paix de Ryswick, et paraissent avoir été adressées à l'ambassadeur anglais Williamson. — La première témoigne, elle aussi, comme bien d'autres, de l'acharnement avec lequel Jurieu poursuivait ses adversaires : elle marque un épisode de la lutte furieuse qui se prolongea pendant si longtemps entre Bayle et lui, deux hommes qui semblaient faits, ainsi que nous l'avons écrit ailleurs[1], pour ne jamais se rencontrer, et que les circonstances mirent constamment en présence. — La voici dans toute son âpreté :

« Rotterdam, 6/16 septembre 1697[2].

« Milord,

« Je n'ay pu avoir l'honneur de voir Vostre Excellence qu'une fois, quoyque je m'y sois présenté plusieurs fois. Vous voyant arresté au logis par vos incommodités et pouvant pourtant lire, j'avois dessein de vous offrir un petit imprimé qui peut vous faire passer quelques moments. Je me donne l'honneur de vous l'envoyer. Il vous fera cognoistre un homme dont vous avés sans doute ouy parler, et mesme dont vous pouvés avoir ouy parler avantageusement. Car entre les gens qui ont l'honneur de vous approcher il a des amis qui, pour estre de mesme caractère que luy, le défendent et le poussent avec chaleur. C'est l'auteur de l'*Avis salutaire aux réfugiés*[3], la plus insolente satyre qui ait jamais esté faite contre la

1. *Daniel de Superville* (1886), p. 53.
2. *Record office*. — *Holland*, General correspond., 220.
3. Tous les ouvrages de Bayle ayant paru, sauf le *Dictionnaire*, sous le voile de l'anonyme, Bayle, devant l'orage que provoqua l'*Avis aux réfugiés*, nia en être l'auteur. Il semble toutefois s'être trahi en imprimant sur le titre de ce factum qu'il était l'œuvre de « Monsieur C. L. A. A. P. D. P. », inscription que l'on peut interpréter de la manière suivante : *Carus Larebonius, avocat au Parlement de Paris*. — « Carus Larebonius » est le pseudonyme sous lequel Bayle publia en 1692 son livre contre Jurieu : *Janua cœlorum reserata*... La première syllabe de chaque mot donne par réunion *Carla*, le lieu de naissance de Bayle. — Le nom de Larebonius lui-même ne rappellerait-il pas son ami *De Pradals de Larbont*, qui avait contribué à le tirer des mains des Jésuites après son équipée de Toulouse, en 1670 ?

religion réformée, contre le roy Guillaume et contre la nation angloise. Cet homme ainsi fait cherche, à ce qu'on nous dit, un patron entre les Seigneurs anglois pour mettre son nom à la teste de la suitte de ce sale et impie dictionnaire dont il a desjà publié une partie. Ce seroit une chose triste et de mauvais exemple si quelqu'un de vos gens de mérite se laissoit surprendre par un homme de ce caractère. Le jugement de Renaudot sur le dictionnaire ayant fait du bruit, j'ay cru que vous ne seriés pas fasché de le voir. Je suis... »

Les deux premiers volumes du *Dictionnaire historique et critique* de Bayle parurent en 1697, et cet ouvrage, s'il fut accueilli favorablement du public, ne manqua pas, dit Chauffepié[1] « d'exciter de nouveau la bile de M. Jurieu ». Si l'accès bilieux de ce dernier l'entraina trop loin, suivant son habitude, il est juste de reconnaître toutefois que les critiques dirigées par les pasteurs de Hollande contre l'œuvre de Bayle n'étaient pas sans fondement. Bien au contraire. — Quoi qu'il en soit, les libraires parisiens ayant demandé au chancelier Boucherat un privilège pour réimprimer le *Dictionnaire*, Boucherat chargea l'abbé Renaudot d'examiner si l'ouvrage ne contenait rien contre l'État ou la religion catholique. L'abbé outrepassa les termes du questionnaire, et procéda à une exécution en règle que Bayle qualifia, non sans quelque raison, de « querelle d'Allemand[2] ». — Jurieu qui, de son côté, remuait ciel et terre[3] pour soulever contre l'auteur du *Dictionnaire* le Consistoire de l'Église wallonne de Rotterdam, et qui réussit à le mettre en mouvement[4], publia en Hollande le mémoire de Renaudot, avec des fragments de lettres et des réflexions, sous le titre de *Jugement du public et particulièrement de M. l'abbé Renaudot sur le Dictionnaire critique du s^r^ Bayle* (Rotterdam, Acher, 1697, 4°). — C'est le *petit imprimé* que Jurieu envoyait à son correspondant pour dis-

1. *Nouveau Dictionnaire*, art. BAYLE. — Cf. spécialement pour cette affaire la note PP.
2. Lettre à Desmaizeaux, du 7 mars 1702. — *Lettres choisies*, 1714, II, p. 756.
3. Lettre de Bayle à Constant; du 14 nov. 1697 (*Ibid.*, p. 601).
4. Cf. les pièces de la procédure dans le *Bulletin* wallon, IV, p. 185 et suiv.

traire ses loisirs forcés. Bayle, d'ailleurs, ne laissa pas cette brochure sans réponse, et cette polémique fit, elle aussi, couler beaucoup d'encre, et de la plus mauvaise.

Par un retour bizarre, c'est cette haine — ou, si l'on préfère, cette *rabies theologica* — de Jurieu contre Bayle qui nous permet d'alléger la mémoire du grand écrivain d'un factum qui pèse lourdement sur elle. — Cédant aux sollicitations du Comité des Huit, qui travaillait avec une ardeur infatigable au rétablissement des Églises protestantes de France, les plénipotentiaires des alliés à Ryswick rédigèrent un mémoire en faveur des persécutés. Ce mémoire ne servit à rien, ayant été remis aux représentants de Louis XIV seulement *après* la signature de la paix. — Quelques jours auparavant, le roi avait reçu, soi-disant des protestants restés en France, une requête qui était, en réalité, l'œuvre d'un comité rival, le Comité des Dix, qui mettait tout en œuvre pour paralyser les efforts du premier, en poussant les réformés à ne solliciter que du roi de France, et non point de l'intervention des puissances protestantes, le rétablissement de l'édit de Nantes. Cette pièce, qui fut insérée dans les *Actes de la paix de Ryswick* (La Haye, 1699, II, p. 512 et suiv.), était intitulée : *Requête présentée au Roi de France par les Protestants qui sont dans son royaume, que l'on a contraints ci-devant d'embrasser la Religion romaine, imprimée le* 3 *septembre* 1697.

Quel en était l'auteur? — M. Douen a cru pouvoir désigner Bayle[1], et il est de fait que cette requête rappelle en plus d'un endroit le fameux *Avis aux réfugiés*. Cependant, si cette attribution est exacte, il est surprenant que Jurieu, toujours à l'affût et bien renseigné sur les événements et les on-dit du Refuge, n'ait pas accusé — lui si prompt à l'accusation — l'homme qui était devenu sa bête noire, et contre lequel il se croyait tout permis. Or, dans la lettre qui suit, il nomme trois personnes — et ne dit rien de Bayle, que nous l'avons vu plus haut déchirer à si belles dents. Il semble bien qu'il y ait une conclusion à tirer de ce silence.

1. Cf. *Bulletin prot.*, XXVI, p. 94 et suiv.; XL, p. 173.

« Rotterdam, 20/30 septembre 1697[1].

« Milord,

« Je ne fus pas surpris l'autre jour quand vous me parustes indigné contre la clause de la requeste au Roy de France où on luy attribue *une puissance sans bornes*. Mais j'eus la douleur de voir que vostre indignation rejaillissoit sur tous les réfugiés. Cette requeste a esté faite par un parti fort semblable à celuy de vos Jacobistes anglois, qui par des veües d'interest ont trop d'aveuglement ou trop de complaisance pour la cour de France. Nous sommes persuadés que cette pièce a esté minutée icy par feu M. Muisson[2] par le s^r^ Jaquelot[3], ministre réfugié, par Bauval Banage[4] et autres telles gens. Je me donne l'honneur de vous envoyer un extrait d'une lettre qui vous apprendra qu'on en fait le mesme jugement à Paris. C'est le mesme parti que nous combattons depuis dix ans, qui a tousjours tâché à nous retirer de la confiance que nous avions en la protection du roy d'Angleterre pour nous tourner du costé du roy de France. Et c'est le mesme parti qui aujourd'huy nous insulte comme si nous avions perdu nos peines et nos sollicitations, puisque le roy d'Angleterre, disent-ils, n'a rien fait pour nous.

« Je ne croy pas que le roy nous ait négligés et qu'il ait pu abandonner l'intérêt de la religion, mais je souhaiterois que s'il a fait et obtenu quelque chose, il parût par les articles qui en pourront estre dressés que c'est au roy d'Angleterre que nous en avons l'obligation. Cela fermeroit la bouche à ces mal honnestes gens qui nous insultent si malignement. Je vous prie, Milord, de vous en souvenir et de croire que je suis... »

Jurieu a beau se raidir contre la réalité, on sent percer à travers les lignes l'amère déception que causa dans les âmes la conduite équivoque de Guillaume III et de ses agents. Ceux qui s'étaient, comme Jurieu, jetés à corps perdu dans les

1. *Record office. — Holland, loc. cit.*

2. Jacques Muisson, s^r^ du Toillon, ancien conseiller au Parlement de Paris.

3. Isaac Jaquelot, pasteur à Vassy, à la Haye en 1686, puis à Berlin en 1702. C'est aussi à Muisson ou à Jaquelot que MM. Haag (VII, p. 554) attribuent la *Requête*.

4. Henri Basnage, s^r^ de Beauval, ancien avocat au parlement de Rouen, mort à La Haye en 1710. Les démêlés de Jurieu avec lui ne furent pas moins violents qu'avec Bayle.

bras de l'ancien Stathouder, et lui avaient tout sacrifié dans l'espoir que la reconnaissance en ferait le libérateur des opprimés, purent mesurer, plus que d'autres, la profondeur de l'abîme où avaient sombré leurs illusions. C'est ce qui fait l'intérêt de cette lettre — encore plus que la contribution qu'elle apporte à une question de bibliographie. Elle n'éclaire cette dernière, d'ailleurs, que d'une manière incomplète, puisque, sur trois accusés, Jurieu n'a pas pu indiquer le vrai coupable.

P. Fonbrune-Berbinau.

SÉANCES DU COMITÉ

6 juin 1905.

Assistent à la séance, sous la présidence du baron F. de Schickler, MM. G. Bonet-Maury, P. de Félice, Armand Lods, R. Reuss, J. Viénot et N. Weiss. M. F. Puaux se fait excuser.

Le président rappelle que notre assemblée générale se tiendra le lundi de Pentecôte, à 2 h. 1/2, au temple de Saint-Maixent. M. F. Puaux, qui comptait bien y assister et y prendre la parole, en est malheureusement empêché par une indisposition qui lui interdit de circuler, mais M. G. Bonet-Maury espère pouvoir s'y rendre. — La Bibliothèque universitaire de Tubingue, dans le Wurtemberg, demande à compléter sa collection du *Bulletin*. Il lui est fait, si elle s'abonne à notre recueil, les mêmes conditions qui ont été faites, l'année dernière, à la Bibliothèque Sainte-Geneviève. — L'attention du Comité ayant été attirée sur une histoire du *Protestantisme dans le pays de Caux* que M. Victor Madelaine, de Rouen, publie depuis longtemps déjà en feuilletons dans le journal semi-mensuel *le Protestant de Normandie*, il exprime le regret que ce travail consciencieux et intéressant ne soit pas achevé comme il en a été question. — On procède ensuite au vote pour la nomination de deux nouveaux membres. MM. Henri Monod, directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publique du Ministère de l'Intérieur, et Édouard Rott, auteur de l'*Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, sont élus à l'unanimité des membres présents.

Bibliothèque. — Le secrétaire présente, reliées, les vingt-quatre plaquettes parues entre 1573 et 1577, surtout à La Rochelle, que M. le pasteur Jaujard, de Saint-Maixent, nous avait envoyées, et une douzaine d'autres parues entre 1617 et 1641 et qui faisaient partie d'un volume à moitié pourri trouvé parmi quelques ouvrages sans valeur chez M. Fuzier. Parmi ces dernières, on peut citer : *Calamité des Églises de la Souveraineté de Béarn*, La Rochelle, 1621 ; — *Déclaration de Hierosme de Campagnac...*, 1623; — *Response à M. Jean le Bouc, ...par Denis Boucher...*, 1622, etc.

La baronne de Neuflize nous a de nouveau donné un lot de livres peu communs, parmi lesquels : *Déclaration évidente et manifeste par l'Escriture saincte, des blasphèmes faicts contre Dieu par Iean Calvin... par Léonard de la Ville Charoloys*, Lyon, par B. Rigaud, 1570; — *Confession et simple exposition de la vraye foy et articles catholiques de la pure religion chrestienne, faicte d'un commun accord par les ministres de l'Église de Jésus-Christ, qui sont en Suisse...*, Genève, Perrin, 1566, petit in-8° ; — *Calvin démasqué, ou sa politique découverte...*, Metz, 1665. — M. H. Guyot nous a envoyé *Historie van Michæl Servetus...*, Rotterdam, 1729, in-4°, avec portrait, et le président, *Traité des causes naturelles du flux et du reflux de la mer, par Scalberge Minière*, Chartres, 1680, in-4°. — M. E. Hugues nous a envoyé un portrait de David Blondel; on a trouvé, dans les papiers Read, celui de Duplessis-Mornay, par Léonard Gaultier, et M. le Dr Bonnal a envoyé, par M. Pannier, une photographie d'un émail représentant Calvin.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Le troisième centenaire de la mort de Théodore de Bèze (1605-1905) [1]

Il y a encore des personnes qui se demandent pourquoi on commémore tel ou tel centenaire de la naissance ou de la mort d'hommes qui furent célèbres de leur temps, mais dont la mémoire est aujour-

1. Nous ajoutons à cet article et aux documents publiés par M. H. Aubert une planche hors texte reproduisant trois portraits inédits de Th. de Bèze; le plus grand est la photographie d'un médaillon en terre cuite peinte conservé au Musée archéologique de la ville de Genève, après avoir appartenu jusqu'en 1872 à la Bibliothèque publique. Il porte

d'hui bien effacée, si ce n'est oubliée. Cette question, d'aucuns se la sont aussi posée à l'occasion du tricentenaire de la mort de Th. de Bèze. Tout ce que sait le gros public protestant, en effet, c'est que Th. de Bèze était un théologien. Peut-être quelques-uns savent-ils encore que ce théologien a honorablement tenu la place de successeur de Calvin et figura au colloque de Poissy, mais ils se demandent si ce sont là des raisons suffisantes pour solenniser la date déjà trois fois séculaire de sa mort.

Ces questions indiquent d'elles-mêmes la réponse à faire, car elles démontrent l'ignorance profonde où sont les générations actuelles des services rendus aux générations antérieures par des hommes comme Th. de Bèze, services tels qu'on peut affirmer que, sans eux, nous ne serions, ni à Genève, ni en France, ni ailleurs, ce que nous sommes.

A vrai dire, si l'on veut bien y réfléchir, cette ignorance s'explique. Il n'y a plus, dans nos familles, de traditions orales remontant au XVIe siècle. Et, en dehors de nos Facultés de théologie, foyers d'un rayonnement très circonscrit, où nos contemporains apprendraient-ils ce que tous doivent à la Réforme et à ses principaux représentants, à ceux du moins qui, comme Th. de Bèze, la représentaient dans les années les plus critiques de son existence et de son développement?

J'ai déjà eu l'occasion de constater avec quel soin l'enseignement officiel, en France, ignore, à peu près complètement, l'histoire de la Réforme. Dans la quantité prodigieuse de cours de toute nature étudiant les aspects les plus variés et les époques les plus diverses de notre histoire nationale, je ne vois guère à citer à Paris, que le cours de M. Abel Lefranc, à l'École des Hautes Études, qui, cette année exceptionnellement, est consacré à l'*Institution chrétienne* de Calvin. Pourtant le XVIe siècle français est, sans contredit, le plus vivant, le plus intéressant et, à beaucoup d'égards aussi, le plus important des trois ou quatre derniers siècles de notre histoire. Serait-ce pour cela qu'il est, officiellement, le moins étudié?

Je suis moins bien renseigné sur ce qui se passe en Suisse,

au dos la mention *Aetatis LXXXIV*, ce qui le fait remonter à l'année 1603. La ressemblance était frappante si l'on en juge par un portrait exécuté en 1595, qui appartient aujourd'hui à M. Henri Tronchin. Les deux petites médailles ou plaquettes reproduites au-dessus de ce portrait, et dont l'une, celle qui est ovale, représente Th. de Bèze à 82 ans, c'est-à-dire deux ans avant le médaillon, sont depuis 1875 à la Bibliothèque de notre Société à laquelle elles ont été données par feu M. P.-A. Labouchère.

mais je sais que, là aussi, l'histoire cède le pas aux sciences exactes et est, peu à peu, abandonnée, comme sans utilité pratique immédiate, aux amateurs ou aux curieux.

Il faut donc saisir toutes les occasions propices pour faire connaître et apprécier les hommes qui furent sur la brèche alors que le Moyen Age s'efforçait d'étrangler dans son berceau le monde moderne, et nous ne saurions trop féliciter la *Societé du Musée de la Réformation* et surtout son distingué président, M. le pasteur Eugène Choisy, d'avoir eu l'idée de cette commémoration et de l'avoir si bien préparée.

Elle fut précédée le samedi soir 4 novembre, à 8 h. 1/4, au temple de la Fusterie, après le chant, par le chœur paroissial, du psaume 130, par une conférence de M. le pasteur Charles Martin sur *John Knox*[1], un des contemporains de Th. de Bèze à Genève, et, comme lui, un des adeptes les plus fervents du Calvinisme qu'il introduisit dans sa patrie où l'on vient précisément de célébrer le quatrième centenaire de sa naissance — puisqu'on s'accorde à le faire naître en 1505, un siècle avant la mort de Bèze. — Nos lecteurs pourront apprécier prochainement cette étude que M. Ch. Martin a bien voulu nous promettre. Le *Bulletin* l'insérera d'autant plus volontiers, que le réformateur écossais contribua à organiser une des principales Églises protestantes de France, celle de Dieppe.

Le dimanche soir, 5 novembre une nombreuse assemblée remplissait le parterre de la grande salle de la Réformation. Le chœur paroissial de Plainpalais chanta d'une manière remarquable, sans aucun accompagnement instrumental, le beau psaume 42, et, après une allocution de M. L. Maystre, modérateur de la Compagnie des Pasteurs, le psaume 68, puis notre collègue, M. le professeur E. Stroehlin raconta avec entrain, voire avec humour, la carrière si longue et parfois mouvementée de Th. de Bèze. — M. Denkinger, pasteur à Céligny et conservateur du Musée de la Réformation, termina la séance en montrant comment, grâce à la Réforme, Genève était devenue une ville de liberté, ouverte aux victimes de toutes les tyrannies. Il aurait pu citer, à ce propos, un mot caractéristique de Th. de Bèze. M. Ch. Borgeaud remarque, en effet[2], que Calvin appelait Genève *Hiéropolis*, la ville sainte, mais que Th. de Bèze préféra l'appeler *Eleutheropolis*, la ville libre[3].

1. Cf. *Bull.* 1900, p. 130.
2. L'*Académie de Calvin*, p. 330.
3. A la sortie on distribua aux assistants une jolie brochure de 16 pages,

Le public universitaire était convoqué pour le lendemain 6 novembre, à 4 heures, à l'Aula de l'Université, prêtée par le département de l'Instruction publique aux organisateurs, — du Musée de la Réformation et de la vénérable Compagnie dont Th. de Bèze avait été, pendant seize ans, le modérateur.

Cette séance fut de tout point réussie. La salle et les tribunes étaient remplies de tout ce qui compte à Genève dans le monde scientifique et religieux, et de plusieurs représentants des corps enseignants de Lausanne et de Neuchâtel. Les six orateurs annoncés, bien que chargés de parler du même homme, n'avaient pu s'entendre préalablement, mais l'activité de Th. de Bèze avait été si complexe, qu'ils purent discourir pendant deux heures sans se répéter et sans épuiser la matière de leurs communications. Celles-ci devant être reproduites dans une plaquette qui conservera le souvenir de cette solennité, on se bornera ici à quelques indications sommaires.

M. le pasteur Eugène Choisy ouvrit la séance en souhaitant la bienvenue aux délégués des corps ecclésiastiques et académiques, des autorités cantonales, municipales et administratives[1] — et donna rendez-vous aux représentants de tous les peuples qui ont bénéficié de la Réforme issue de Genève, pour 1909, quatre-centième anniversaire de la naissance de Calvin.

M. le professeur E. Doumergue, qui représente la Faculté de théologie de Montauban et la Commission permanente du Synode général officieux des Églises réformées de France, caractérise brièvement la pensée politique de Th. de Bèze telle qu'elle est exprimée dans le traité du *Droit des magistrats*, le premier et le plus important des traités français sur la politique calviniste. Il signale les trois grandes idées auxquelles toute cette politique se ramène, depuis Calvin jusqu'à Jurieu : 1° Existence des droits naturels de l'homme; 2° Nécessité d'un contrat de gouvernement (qu'il ne faut pas confondre avec un contrat social); 3° Droit de résistance légale

in-18. *Théodore de Bèze*, 1519-1605, *publié à l'occasion du IIIe centenaire de sa mort, par la Compagnie des pasteurs de Genève*, brochure rédigée par A. Guillot et E. Choisy, pasteurs.

1. Étaient présents : MM. H. Fazy et E. Odier, conseillers d'État; Duchosal, secrétaire du département de l'Instruction publique; A. Martin, recteur de l'Université; M. P. Bornand, président du Synode national du canton de Vaud; MM. les professeurs A. Chantre, délégué de la Faculté de Théologie, L. Rehfous, doyen de la Faculté de droit, F. de Crue doyen de la Faculté des lettres, Ph. Bridel et Ph. Godet, professeurs à Lausanne et à Neuchâtel, etc. etc.

dans le cas où les droits naturels et déclarés sont violés. — Ce qu'il ne faut pas oublier, conclut M. Doumergue, c'est que les calvinistes pouvaient ouvrir ainsi toute grande la porte aux libertés politiques, parce qu'en même temps ils consolidaient la plus forte discipline morale. Ils offraient en même temps la plus grande force de progrès et la plus grande force de stabilité. L'union de ces deux forces a constitué les peuples du progrès sûr et continu ; la séparation de ces deux forces a l'alternance de la théocratie et de la césaropapie, de l'anarchie et de l'étatisme. A la devise, *Ni Dieu, ni maître*, l'histoire oppose — au nom de l'expérience, — la devise *Ou un Dieu ou un maître*.

Le baron F. de Schickler représente la Délégation libérale des Églises réformées de France, dont il est le président, en même temps que de la Société de l'Histoire du Protestantisme français. Choisissant dans la correspondance encore inédite de Th. de Bèze une série de citations caractéristiques, il montre avec quel intérêt, quelle affection indéfectible l'enfant de Vézelay, l'écolier de Paris, Bourges et Orléans, s'intéressa jusqu'à la fin de ses jours aux destinées, dans sa patrie, du mouvement provoqué par la Réforme, et s'efforça par ses conseils, par ses démarches, par ses prières, de le soutenir, de le défendre et de le relever.

M. le professeur A. Vuilleumier, délégué de l'Université de Lausanne, apporte d'autant plus volontiers, de la part de ses collègues et de tout le protestantisme du canton de Vaud, un témoignage d'affection à la mémoire de Th. de Bèze, qu'il ne se mêle à cet hommage aucune réserve. Dans les conflits entre les calvinistes de Genève et les zwingliens de Lausanne et de Berne, qui nécessitèrent l'exil de Viret, Bèze fut, en effet, avec Bullinger, pour la conciliation. Il ne laissa à Lausanne que des amis, et c'est de son séjour dans cette ville, si admirablement raconté par feu A. Bernus, que sortirent ses trois œuvres les plus remarquables : sa traduction latine du Nouveau Testament[1], sa confession de foi, si personnelle, et sa traduction rimée des Psaumes qui à elle seule, plus et mieux que toutes les confessions de foi, unit intimement entre elles toutes les « Églises réformées ».

M. le professeur Ch. Borgeaud énumère, au nom de l'Université de Genève, les grands services que Th. de Bèze lui a rendus, et a rendus, par elle, à la culture et à l'éducation d'un grand nombre

1. Dont notre Bibliothèque possède un exemplaire unique (in fol. de 1565) offert par Pierre Martyr au cardinal de Châtillon en souvenir du Colloque de Poissy.

d'étudiants européens du XVI[e] et du XVII[e] siècle. Dans cette place forte sans cesse assiégée qu'était, du temps de Bèze, la petite Genève, il ne recula devant aucun sacrifice pour maintenir et développer le haut enseignement, ajoutant aux chaires fondées par Calvin, celles de droit et de la médecine, y appelant les savants les plus célèbres de l'époque, et, dans les moments de grande crise et pénurie, continuant seul et gratuitement à donner les leçons académiques. L'Université de Genève acquitte donc simplement une dette de reconnaissance en associant au nom de Calvin, qui fut son fondateur, celui de Bèze qui la compléta au prix de grands efforts, lui trouva des appuis et la rendit universellement célèbre.

Le soussigné avait été chargé du périlleux honneur de clore cette série de discours que l'assemblée avait écoutés et applaudis avec un visible intérêt. Il le tenta en exposant pourquoi et comment Th. de Bèze intervint à un moment critique et avec succès dans l'histoire, non seulement du protestantisme français, mais de la France elle-même qu'il a contribué à faire entrer dans des voies nouvelles.

L'élégant humaniste de 29 ans, de bonne noblesse bourguignonne, dont le joli portrait figure avec une couronne de lauriers à la main, en tête des *Poemata* imprimés en 1548 par Conrad Badius, avait laissé de bons souvenirs et quelques amitiés dans les milieux intellectuels du temps de Henri II. Lorsque, pendant les années troublées qui suivirent la mort tragique de ce terrible persécuteur des huguenots, ceux-ci se multiplièrent malgré les bûchers et gagnèrent peu à peu les rangs les plus élevés de la noblesse, — c'est Th. de Bèze, de préférence à Calvin lui-même, qui fut appelé par Jeanne d'Albret lorsqu'elle résolut de prendre parti en connaissance de cause. La conversion de cette princesse de génie eut des conséquences multiples. La Réforme prit pied à la Cour, réclama avec une insistance croissante un autre traitement que celui du fer et du feu, obtint, en 1561, la convocation du Colloque de Poissy — image française de la diète de Worms — où Th. de Bèze, « d'une langue diserte et bien affillée, par ung beau et propre vulgaire françoys »[1], joua incontestablement le rôle principal[2]. Il profita de cette faveur pour prêcher à Paris devant de grandes foules, unir entre eux les chefs huguenots et obtenir, grâce au chancelier de l'Hôpital, le célèbre édit du 17 janvier 1562. — Lors-

1. Claude Haton, I, 156.
2. Mlle Jane Stoddart vient de publier, sur le rôle de Th. de Bèze à Poissy, un fort intéressant article (*Beza at the Colloquy of Poissy*), dans le *Supplement to the British Weekly* du 9 novembre 1905.

qu'en véritables insurgés les triumvirs, par les massacres de Vassy et d'autres lieux, eurent mis en pièces cet instrument de paix, c'est Th. de Bèze qui devint l'âme et le conseiller de la résistance et qui rédigea les admirables manifestes du prince de Condé. Nul plus que lui ne déplora et ne blâma les horreurs de la guerre civile, mais jamais il ne désespéra du fils de Jeanne d'Albret, seul espoir désormais des vaincus. Celui-ci n'oublia pas ce que Th. de Bèze avait été pour sa mère et on peut affirmer que l'exemple et le souvenir de cette dernière l'inspirèrent lorsqu'en 1598 il signa l'édit de Nantes qui est à l'entière liberté ce que l'aube indécise est à la clarté du jour.

La soirée de cette belle après-midi, favorisée par un temps ensoleillé, s'est achevée à Champel, où, au milieu de rayons chargés d'une multitude de beaux livres anciens et modernes, près de deux cents invités jouirent de la brillante et aimable hospitalité de notre collègue M. Ernest Stroehlin[1]. N. W.

Les origines de la Réforme française, d'après M. Imbart de la Tour.

Le vers d'Horace

Vitæ summa brevis spem nos vetat inchoare longam

n'inspire pas MM. les professeurs d'histoire de l'Université de Bor-

1. A la bibliothèque publique, salle Lullin, on avait organisé une exposition de livres, portraits et manuscrits de Th. de Bèze, empruntés aux collections de la Ville, du Musée de la Réformation et de MM. Tronchin, Maillart-Gosse, Th. Dufour et E. Stroehlin. Notre président avait prêté un exemplaire de la Confession de foi du réformateur (J. Crespin, 1564), revêtue par lui, le 18 juillet 1568, d'une dédicace pour un jeune gentilhomme anglais qui avait recueilli aussi, sur cet exemplaire, le 22 août, la signature du jeune Duplessis-Mornay. Ajoutons enfin que les principaux journaux politiques, le *Journal de Genève* et la *Tribune* des 5, 6 et 7 novembre, donnèrent d'amples comptes rendus de ce tricentenaire, ainsi que la *Semaine religieuse* du 11 novembre, la *Gazette de Lausanne* du 9 et *La Liberté chrétienne* du 15 (laquelle signale, sur le sujet traité par M. E. Doumergue, Jellinek, sur la *Déclaration des droits de l'homme*, Paris, 1902; — les articles de M. Doumergue dans *Foi et Vie* des 16 mars, 1er avril, 20 avril 1904; — de M. Ch. Borgeaud dans la *Semaine littéraire* du 28 décembre 1901; — et les notes de M. Ph. Bridel sur le calvinisme, selon M. Kuyper, dans la *Revue de théologie et de philosophie*, n. 4 et 5 de 1903, p. 522 et s.). — Enfin, le 20 novembre, à 8 h. 1/4 du soir, dans la grande salle des Amis de l'Instruction, les étudiants de l'École de théologie représentèrent la célèbre tragédie de Bèze, *le Sacrifice d'Abraham*. — Il est question aussi de donner le nom de Th. de Bèze à l'une des rues de Genève.

deaux, du moins deux d'entre eux. M. Dufourcq a entrepris d'écrire sur l'*Avenir du Christianisme* une série d'in-folios dont le premier volume paru (et il est de dimension respectable) n'est qu'une introduction. Et voici son collègue, M. Imbart de la Tour, collaborateur actif du *Correspondant*, qui nous annonce, sur *Les origines de la Réforme*, une autre collection, dont le tome I[er], *La France moderne* (Hachette, 1905), compte 572 pages. Il est inutile de prévenir le lecteur que le point de vue est catholique sans réserve. C'est une œuvre de polémique dont la tendance est sans doute plus voilée et moins agressive que dans le livre de M. Dufourcq, mais qui s'inspire indubitablement du même esprit et de la même méthode.

Cette méthode, à vrai dire, exclut tout espoir de discussion sérieuse et fructueuse; on voit que le siège est fait : on a une thèse à défendre, on fait l'avocat plus que l'historien. Il ne saurait être question de recherche désintéressée de la vérité. La Vérité infaillible est à Rome, on n'a donc pas besoin de la chercher ailleurs, on n'a qu'à la défendre avec la rhétorique la plus souple et la plus subtile.

Sous cette grave réserve, on peut dire du bien du livre de M. de la Tour, surtout dans les pages qui ne traitent pas des intérêts vitaux de l'Église et qui décrivent l'évolution politique, économique, sociale du xv[e] siècle. Telles sont, en effet, les trois parties de l'ouvrage.

La première, l'*Absolutisme*, montre comment l'unité territoriale et politique de la France s'est constituée de 1453 à 1525, sous l'effet du principe chrétien, du principe féodal et du droit romain; comment la notion féodale et la notion romaine de l'État sont, depuis le xiv[e] siècle, dans un conflit que les États de 1484 cherchent en vain à concilier par un dernier effort; comment, avec l'échec du système representatif, toutes les forces du gouvernement passent successivement entre les mains du roi; comment l'alliance séculaire de la royauté et du sacerdoce s'achève au bénéfice de la couronne, l'Église elle-même devenant monarchique; comment les corps féodaux aussi sont la proie de la conquête monarchique qui, brutale et violente par le bas, est en haut sournoise et corruptrice; comment enfin, les causes qui ont favorisé le triomphe de l'absolutisme mettent elles-mêmes en relief les services rendus par la couronne.

La *Renaissance économique* se marque par la production et les échanges, par la constitution de la richesse, par les progrès de la réglementation.

L'*Évolution sociale* se manifeste dans les quatre états : le clergé rétablit sa puissance sociale, mais perd de son action malgré ces progrès extérieurs; la noblesse n'occupe plus que les fonctions

honorifiques, l'influence positive passant aux gens de robe, le groupe féodal et domanial se dissout par des causes politiques, économiques et morales; la bourgeoisie devient la classe dirigeante dans l'industrie, le commerce, les fonctions municipales et publiques, la finance, elle forme la noblesse de robe et entre même dans l'autre en reconstituant et maintenant l'autocratie privilégiée; enfin, les classes populaires voient leur condition se diversifier en serfs, paysans libres, prolétariat urbain qui accroît le paupérisme.

La culture intellectuelle aussi exerce une influence sociale plus grande par son rôle croissant dans la vie de la société, par la diffusion de l'instruction primaire, par l'asservissement au pouvoir royal et parlementaire des universités qui cessent d'être des éducatrices d'idées pour devenir des distributrices de grades. La Renaissance introduit un idéal nouveau dans l'art et la littérature qui ne traduisent plus la vie sociale, mais veulent exprimer la beauté; la culture nouvelle sépare les lettrés de la foule et se met au service du pouvoir absolu.

Ce rapide aperçu suffit à montrer la valeur réelle de l'ouvrage, valeur diminuée seulement par la préoccupation latente, mais constamment sensible, de l'auteur, qui veut prouver qu'il n'y a pas de salut pour la France en dehors de l'Église. Nous savons, hélas, que c'est plutôt la thèse contraire qui est vraie et que, si le catholicisme n'est pas l'unique cause morale de la décadence qui menace notre patrie, il en est certes la principale par ses effets indirects, plus funestes encore que l'influence directe, parce que moins visibles et moins tangibles.

Au reste, l'argumentation de M. de la Tour, quelque sincère qu'elle paraisse, n'est pas exempte de sophismes. S'il affirme que les causes de la Réforme, causes dont la principale serait précisément cette série de transformations politiques, économiques, sociales et intellectuelles indiquées ci-dessus, « tiennent moins à l'état de la religion que de la société », il peut avoir raison aux yeux d'un observateur superficiel qui oublie de se demander quelle part de responsabilité incombe à la religion, si l'état de la société est de nature à imposer une réforme. Si, d'autre part, l'auteur affirme, avec une gravité qui veut paraître solennelle et qui n'est que risible, que le christianisme, dès ses débuts, avait donné naissance à une communauté, la plus large, la plus complète, puisqu'elle se proclamait *supérieure au temps et à l'espace*, on se demandera ce que signifie cette phrase. Pour juger jusqu'à quel point elle est creuse, il convient de se rappeler la définition kantienne du temps et de l'espace.

Enfin, un défenseur aussi absolu de l'Église n'a pas le droit de dire que le christianisme (lire : catholicisme) « proclame la souveraineté de Dieu sur la conscience » et « crée le droit intangible de l'âme ». Quand l'Église a-t-elle respecté cette souveraineté et ce droit? Réponse : quand elle n'a pas pu faire autrement, et alors elle se dit persécutée, comme aujourd'hui. On ne s'étonnera plus de lire plus loin cette phrase : « Au catholicisme, la France avait dû son unité morale » Mais, tout de même, on ne pourra s'empêcher de s'étonner en apprenant que « ce fut cette société anarchique (du moyen âge) qui fit naître le régime *le plus libre que le monde ait connu* » (p. 20). Le ciment admirable de cette société anarchique « fut la fidélité ». Rien ne serait plus exact, si l'auteur ajoutait : la fidélité germanique. Au lieu de cela, il semble reporter à l'Église l'honneur de cette fidélité, ce qui est faux. Nous sommes donc en présence, sans nous en étonner cette fois, d'une véritable restriction mentale.

Il y a plus que cela, il y a contre-vérité directe dans cette affirmation qui s'étale majestueusement au début de la Preface, à savoir que la Réforme et la Révolution « sont identiques par leur esprit » (!) et ont la « même haine du passé, même foi dans la régénération de l'homme ». Si cela n'est pas abuser de la valeur des mots, je ne sais quand il y aurait abus; nous ne pouvons que renvoyer l'auteur à Taine et surtout à Quinet qui a montré avec une clarté et une éloquence suffisantes que la Révolution a échoué précisément parce qu'il lui manquait ce qui a fait l'essence de la Réforme.

Mais le mot le plus joli (il mérite que nous terminions par lui) et le plus caractéristique orne la page XI de la Préface, qui annonce que l'ouvrage suivra les étapes de la Réforme jusqu'à son insuccès définitif « et à l'*établissement de la paix religieuse* dans notre pays ». L'auteur a-t-il pleine conscience de la portée de cet aimable euphémisme? Songe-t-il que ce terme si inoffensif en apparence : établissement de la paix religieuse, signifie : Révocation, exode des meilleurs éléments, appauvrissement de Metz, La Rochelle, Dieppe et de tant d'autres villes, guerre des Camisards, la Régence avec toutes ses turpitudes, le mépris de la religion grandissant pendant tout ce XVIIIe siècle et né de la Révocation? Et ce n'est pas tout : c'est cette « paix religieuse » qui a fait la fortune de la Hollande et de la Prusse, qui a fait... Sedan et qui a enfanté tous nos prétendus libres penseurs. C'est l'antique *pax romana*, la paix des cimetières, la paix par l'asservissement. Et encore la Rome païenne se contentait-elle d'asservir les corps, la Rome chrétienne prétend asservir les consciences.

TH. SCH.

Une histoire de Crest.

M. E. Arnaud, qui vient de mourir à l'âge de 80 ans, avait publié, en 1886, une *Histoire et description de la Tour de Crest en Dauphiné*. Au lieu d'une seconde édition de cet ouvrage, il nous offre une *Histoire et description des Antiquités civiles, ecclésiastiques et militaires* de cette ville, précédées d'une Introduction sur son histoire générale, des origines à la Révolution (Grenoble, Gratier et Rey, 1903, 327 p.). Ses « matériaux ont été rattachés à trois grandes sections, correspondant aux antiquités civiles, ecclésiastiques et militaires. La première, de beaucoup la plus étendue, comprend ce qui a trait à l'état communal, l'organisation judiciaire, les finances, l'agriculture, l'industrie, le commerce, les écoles, les établissements hospitaliers et la vie littéraire; la deuxième décrit les églises, chapelles, prieurés, couvents, confréries, associations charitables et cimetières: la troisième fait de même pour les divers monuments militaires... ». Le protestantisme y est fort sommairement traité pages 27-28, 31-32, 60-61, 186-188, 232-263. Mais dans l'Appendice IV, consacré aux Crestois dignes de mémoire, nous recueillons les glanes suivantes :

Dragon (Jean), né vers 1585, vivait encore en 1626, professeur d'éloquence et d'humanité à l'Académie protestante de Die, puis pasteur.

Dumont (Gabriel), né le 19[1] août 1680, mort à Rotterdam le 1er janvier 1748, pasteur, puis professeur de langues orientales et d'histoire ecclésiastique dans cette même ville[2].

Rabot de Salène (Guillaume), né vers 1520, mort en 1585, converti au protestantisme en 1550, professeur de français en 1572 à l'Université de Wittemberg, écrivain auquel M. Arnaud a consacré une brochure de 26 pages en 1890, comme à un « humaniste ignoré ».

Arnaud (Louis-François), mort à Crest le 4 août 1864, après y avoir vécu cinquante et un ans et demi, ce qui permet de le citer ici, bien qu'il soit né à La Mothe-Chalençon (1790). Il fut pasteur

1. Et non le 10, produit sans doute par une faute d'impression.

2. De 1704 à 1721, il fut le pasteur de l'Eglise française de Leipzig, où il vint de Genève. Son portrait, gravé par P. Tanje en 1749, et peint par E.-G. Hausmann en 1767, est reproduit par P. Wei̇nmeister dans ses *Beiträge zur Geschichte der evangelisch-reformierten Gemeinde von Leipzig*, p. 154.

de l'Église réformée de Crest depuis le 16 janvier 1812 jusqu'à sa mort. En qualité de président du Consistoire, « il a obtenu la création de six nouvelles places de pasteur dans son ressort et l'érection de quinze temples... C'est lui qui a donné les plans et les devis de la plupart de ces constructions... Enfin il a contribué à la fondation d'un orphelinat ». Il devint chevalier de la Légion d'honneur le 10 janvier 1853. TH. SCH.

La littérature politique de la Saint-Barthélemy et les Vindiciæ [1].

M. Albert Elkan a soumis à une étude serrée l'histoire des théories de résistance aux abus du pouvoir absolu, écloses dans les rangs des publicistes huguenots sous l'influence des guerres de religion et, plus particulièrement, de la Saint-Barthélemy. Ne pouvant entrer dans le détail de sa narration et de son argumentation, ce qui équivaudrait à refaire son livre, nous en indiquerons les principaux résultats.

Après avoir résumé les principes de Calvin, — obéissance au gouvernement établi, mais résistance légale, par les autorités subalternes, lorsque le pouvoir absolu dépasse ses limites et s'insurge contre la loi divine, — M. Elkan montre comment Hotman et Bèze ont développé ces principes après l'apparition du *De furoribus*. Ce récit de la Saint-Barthélemy [2] est dû ni à Hotman ni à Bèze, comme on le croyait jusqu'ici, mais très probablement, avec la collaboration de l'un et de l'autre, au pasteur de Lyon, Ricaud (Bèze à Bullinger, 5 déc. 1572 : *Galliæ tragœdiæ commentarium, Ricaldus noster tecum communicabit;* — 19 janv. 1573 : *Historia illa quam legisti jam, ut audio sub prælo est*). — La *France Gaule* de Hotman est une démonstration par l'histoire et par le droit, le traité *Du droit des Magistrats* de Bèze, un exposé logique et rai-

1. *Die Publizistik der Bartholomæusnacht und Mornays Vindiciæ contra Tyrannos*, von Albert Elkan; Heidelberg, Carl Winter, x-178 pages in-8°, 1905 (fait partie des *Heidelberger Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte*).

2. Qui parut en français sous le titre de *Discours simple et véritable des rages exercées, par la France, des horribles et indignes meurtres commiz es personnes de Gaspar de Colligni Amiral de France, et de plusieurs grandz Seigneurs gentils-hommes et autres illustres et notables personnes...* Le tout traduit en François, du Latin d'Ernest Varamond de Frise... Imprimé à Basle par Pieter Vuallemand. Ann. 1573, pet. in-8° de cxxx p. numérotées, pour le Discours (les deux premiers cahiers étant, par erreur, numérotés I à VI), plus dix autres feuillets non paginés.

sonné; l'un et l'autre sont déjà dépassés, la même année (1573), par le ton agressif de la première édition du *Reveille-matin* (*Dialogue*, etc.). Mais le célèbre traité des *Vindiciæ* qui parut en 1579 est bien supérieur en force, en logique, en originalité à tout ce qui avait paru jusque-là.

M. Elkan ruine définitivement l'hypothèse d'après laquelle Hubert Languet aurait été l'auteur de ce célèbre pamphlet. Il s'efforce de démontrer qu'il est sorti de la même plume qu'une série d'opuscules traitant, sous des formes diverses, le même sujet, ou indiquant du moins les mêmes conclusions et qui sont — probablement tous — de Duplessis-Mornay, savoir :

L'Exhortation à la paix adressée aux Français catholiques (1575); — la *Remontrance à la paix* (1576, dans *Mém. et Corr.*, II, 40 ss.); un autre *Discours aux États et Seigneurs des Pays-Bas* qui est de la même année (*Mém. et Corr.*, VI, 430 ss.); — un *Discours sur la permission de Liberté de Religion dicte Religions-Vrede aux Pays-Bas*, de 1579 : — auxquels on peut ajouter le *Projet de la légation que Monseigneur d'Anjou esleu duc de Brabant, destinoit en Allemaigne, à la diète d'Augsbourg l'an* 1582 (*Mém. et Corr.*, II, 430 ss.).

Tous ces traités, qui n'ont guère jusqu'ici été l'objet d'un examen approfondi, forment avec les *Vindiciæ* un tout complet. Ils placent Duplessis-Mornay qu'on ne connaissait guère que comme controversiste, au premier rang des hommes d'État qui préparèrent par leurs écrits l'avènement du droit politique moderne. Au moment où, grâce au troisième centenaire de la mort de Th. de Bèze, l'attention est ramenée vers l'écrit *Du droit des Magistrats*, tous ceux qu'intéresse l'évolution des idées qui aboutirent à la *Déclaration des droits de l'homme*, devront tenir grandement compte du travail approfondi et de première main, de M. A. Elkan [1].

N. W.

Perregaux et sa fille la duchesse de Raguse [2].

Intéressante monographie d'un de ces banquiers protestants suisses, honnêtes et travailleurs, qui, vers la fin du XVIIIe siècle, fon-

1. En appendice l'auteur publie une longue lettre latine, inédite, de Mornay à Stucki. — Nous aurons sans doute l'occasion d'imprimer de lui une note relative à l'*Instruction du devoir de persévérance* que le président de notre Société attribue aussi à Mornay (*Les Eglises du Refuge en Angleterre*, I, 206).

2. Par Jean Lhomer, Paris, Impr. Lahure, 1905, in-12.

dèrent en France des établissements prospères à côté des fermiers généraux qui se ruinaient par leurs prodigalités.

Les bouleversements de la Révolution ne nuisirent pas aux affaires du prudent Neuchâtelois, qui fut le banquier du Comité de Salut Public, l'ami des Directeurs, et l'un des membres du Sénat dès son institution. Mlle Hortense Perregaux, sa fille, épousa en 1796 le général Marmont, l'un des vainqueurs de la campagne d'Italie. Ce mariage ressembla à la plupart des alliances contractées par les héros de l'Empire avec l'aristocratie financière ou nobiliaire du nouveau régime. M. Lhomer en donne de curieux détails dans son livre puisé aux meilleures sources.

La duchesse de Raguse mourut à Paris, le 25 août 1855, à 78 ans. Son père, le sénateur Perregaux était mort le 22 février 1808, et la place qu'il tenait dans le monde officiel était si grande qu'il fut inhumé au Panthéon où il repose encore dans le « coin protestant » avec le général Walther. L'*Almanach des Protestans* de 1809 (p. 273) raconte la cérémonie de ses funérailles qui eut lieu d'abord au temple de Sainte-Marie, « tendu de noir, mais non éclairé ». M. Marron y prononça un discours « sur la brièveté et les vicissitudes de la vie humaine ». Après quoi, le cortège se transporta à « l'église Sainte-Geneviève », où le pasteur Rabaut-Pomier reçut le corps et l'accompagna dans la chapelle sépulcrale après avoir « prononcé une courte exhortation religieuse aux assistans ».

H. D.

CORRESPONDANCE

On lit, dans la *Gazette de Lausanne* du 14 octobre 1905 ce qui suit :

Chronique neuchâteloise. — Une trouvaille.

Neuchâtel, 13 octobre.

C'est un grand plaisir pour un journaliste d'avoir à annoncer une nouvelle... vraiment nouvelle. J'ai cette bonne fortune aujourd'hui. A vrai dire, ce que je vais vous conter intéressera surtout ceux que passionnent les études d'histoire ; mais ces lecteurs-là comprendront l'immense intérêt de la trouvaille dont je vais les instruire.

Mon collègue et ami M. Arthur Piaget, archiviste de l'État, qui

nous donnait l'an dernier les deux volumes de *Procès-verbaux des Audiences générales* (1816-1830), prépare en ce moment un recueil de *Documents inédits sur la Réformation dans le pays de Neuchâtel.* Le volume, déjà à moitié imprimé, embrassera les années 1530-1540.

Or, en préparant cet ouvrage, notre archiviste, dont on sait que le flair est subtil, s'en fut explorer les archives de la commune, et y avisa un volume portant ce titre : *Correspondance isolée et sans suite.*

Cela ne promettait pas grand'chose. Mais la joie du chercheur fut égale à sa surprise, lorsqu'il reconnut, en feuilletant ce volumineux recueil, qu'il contenait une série de documents du plus haut prix, tous inédits, sur l'époque de la Réformation.

Voici — parmi beaucoup d'autres, — quelques-unes des pièces, admirablement conservées, qui s'y trouvent.

C'est d'abord toute une série de lettres de Farel, que n'a pas connues Herminjard; puis des lettres, également inconnues jusqu'à ce jour, de Christophe Fabry dit Libertet; des lettres encore d'Antoine Marcourt, le premier pasteur de Neuchâtel, de 1531-1538, et l'auteur du pamphlet le *Livre des Marchands*, ainsi que des fameux Placards de 1534.

C'est ensuite une lettre de Froment; une autre missive, curieuse et fort belle, de quatre étudiants envoyés par la ville de Neuchâtel étudier à Strasbourg, et qui, en termes touchants, donnent de leurs nouvelles au Conseil de ville.

Et voici des lettres de Jehan Leconte, de Guérin Muette, prédicant du Vau-Travers; puis surtout — et cette pièce est, vu sa rareté, la perle du dossier, — une lettre d'Olivétan !

Ceux qui ont pratiqué la *Correspondance des réformateurs* publiée par Herminjard se rappellent peut-être que le savant éditeur identifie Olivétan avec un certain Louis Olivier, qui fut le premier maître d'école à Neuchâtel après la Réforme. Herminjard déplore (voir t. V, p. 280, note 6) le fait qu'il n'existe plus une seule ligne de la main d'Olivétan. On ne connait pas même son écriture. « Tout a été détruit ». Herminjard le constate avec d'autant plus de regret que c'est à Olivétan, comme chacun sait, qu'on doit la première traduction protestante en langue française de la Bible.

Or voici, dans le recueil découvert par A. Piaget, une superbe lettre signée Louis Olivier, que le maître d'école adresse au Conseil de ville !

Ce n'est pas tout. En dehors de ces riches trouvailles faites dans les archives de la commune, M. Piaget a découvert, dans les

archives mêmes de l'État, deux documents fort précieux aussi, chacun dans son genre.

L'un est le manuscrit d'un sermon de Farel; l'autre, un écrit de Froment, qui est de sérieuse importance. C'est un résumé accusateur des prédications du curé de Pontareuse en 1533. Herminjard savait l'existence de ce manuscrit par une ancienne analyse qu'on en possède, mais n'avait pu découvrir l'original, dont il attribuait la composition à Fabry. Il est bel et bien de cet Antoine Froment, qui plus tard, selon le mot de Farel, « dégénéra en ivraie ».

En feuilletant ces pièces, je songeais au plaisir que leur découverte aurait fait à ces érudits passionnés des choses du XVIe siècle : Herminjard, Auguste Bernus!...

Et je sentais aussi combien ils se trompent, ceux qui s'imaginent que la Société neuchâteloise d'histoire et le *Musée neuchâtelois* auront bientôt épuisé les trésors de documents légués par le passé. Presque tout, au contraire, est à découvrir. Les fouilles méthodiques de nos archives sont à peine commencées. Le plus gros reste à faire. Heureux les jeunes, qui ont une vie devant eux[1]!

Ph. G.

A propos du Journal attribué à Jean Petitot. — M. de Schickler, dans l'intéressant article qu'il a consacré, p. 475 et suiv., à l'ouvrage de M. le professeur Stroehlin sur *Jean Petitot et Jacques Bordier, deux artistes huguenots du* XVIIe *siècle*, s'exprime ainsi : « Dans les premières années du *Bulletin*, on trouve imprimé, au tome IX, le *Journal*, d'une si haute valeur morale et religieuse, rédigé par Jean Petitot, pour ses enfants ». Or ce *Journal*, qui se trouve en effet, *Bulletin*, IX, 419-432, et que M. Stroehlin a inséré dans son travail, n'est pas, sauf les quatre premières pages, du célèbre peintre émailleur de Genève, mais bien de Pierre du Moulin. C'est tout simplement la reproduction de l'épître que le célèbre professeur de Sedan adressa à ses trois fils, Pierre, Louis et Cyrus du Moulin, et qui sert de préface à la huitième décade de ses sermons. Sans doute Petitot y a changé, çà et là, quelques mots. Ainsi

1. Nous avons eu le plaisir, lors de notre récent passage en Suisse, de faire la connaissance de M. A. Piaget, et de feuilleter à notre tour ce précieux recueil de lettres inédites. M. Piaget nous a fort gracieusement promis les bonnes feuilles du premier volume qu'il publie en ce moment, et au *Bulletin* quelques-unes des lettres qui intéressent plus particulièrement l'histoire de la Réforme en France. Nous aurons donc l'occasion de revenir sur ses découvertes. (*Réd.*)

Du Moulin disait à ses enfants : « Or, pour ce que vous êtes déjà avancés en âge et êtes pères de plusieurs enfants », et Petitot corrige : « Quand vous serez en âge, ayant des enfants ». Quand Du Moulin fait allusion à la vocation pastorale de deux de ses fils, Petitot ne reproduit pas ce passage; mais tout le reste est bien du célèbre prédicateur réformé. Même ce que Petitot dit de la mort de son père reproduit, textuellement, ce que Du Moulin dit de la mort de sa femme.

Ce qui m'a donné l'éveil, c'est ce passage du *Journal*, *Bulletin*, IX. 431-432 : « L'amour que je vous porte à tous m'a obligé de vous escrire ces choses (tirées de feu M. Dumoulin) pour satisfaire à l'affection paternelle et à mon devoir envers Dieu ».

DANIEL BENOIT.

Vitré. — M. Lesort, archiviste départemental d'Ille-et-Vilaine, signale « l'existence à la Bibliothèque de Vitré d'importants dos-« siers sur l'Église protestante de cette ville, dossiers donnés depuis « peu par le descendante d'un des anciens pasteurs. Ils ont échappé « à Vaurigaud, après lequel il reste encore bien à faire. Le biblio-« thécaire amateur de Vitré est un chartiste, M. Bougenot, l'un des « auteurs du *Répertoire* de M. de Lasteyrie, et qui est avoué à « Vitré. Il est fort aimable et complaisant et l'on peut s'adresser à « lui. »

Errata. — P. 297, 3e avant-dernière ligne, l. chrétienne ; — p. 307, note 1, l. 2, l. Alfred ; — 311, note 3, l. Armanjon ; — p. 416, note 1, l. Exireuil. — Le portrait de Calvin reproduit p. 449, l'a été aussi en tête de l'édition de la *Vie de M. J. Calvin*, par Th. de Bèze, Genève, Pierre Chouet M.DC.LVII, in-16.

TH. M.

NÉCROLOGIE

M. le pasteur EUGÈNE ARNAUD

Nous apprenons avec beaucoup de regrets la mort de l'un des plus anciens collaborateurs à notre *Bulletin* : M. le pasteur François-Eugène Arnaud, de Crest (Drôme).

Né dans cette ville, le 18 octobre 1826, élève des Facultés de théologie de Genève et de Strasbourg, pasteur à Crupies de 1850

à 1853, aux Vans (Ardèche) de 1853 à 1865, à Crest de 1865 à 1902, président du consistoire depuis 1876, du Comité de l'orphelinat de Crest depuis 1878, officier d'académie en 1879 et de l'Instruction publique en 1889, chevalier de la Légion d'honneur en 1898. — M. Arnaud était en outre membre correspondant de plusieurs Sociétés savantes de France et de l'étranger.

Sous son ministère, deux temples ont été construits : l'un dans l'annexe de Grâne, l'autre dans celle d'Allex ; celui de Crest a été superbement restauré ; de plus l'éducation religieuse de la jeunesse a été fortement organisée ; l'orphelinat fondé en 1841 à Livron, transféré à Crest en 1847, a reçu en dons plus d'un million de francs et a pu ainsi abriter plus de six cents enfants.

M. le pasteur Arnaud a énormément écrit : ses travaux dans les domaines biblique, dogmatique et surtout historique ont rendu, non seulement de réels services au delà des limites restreintes du Dauphiné, mais encore lui ont fait un nom dans le monde protestant. Parmi les ouvrages qui nous intéressent, en particulier, citons-en trois : 1° *Histoire des Protestants du Dauphiné aux* XVIe, XVIIe *et* XVIIIe *siècles*, Paris, 1875-1876, 3 vol. in-8°. — *Histoire des Protestants de Provence, du Comtat-Venaissin et de la principauté d'Orange*, Paris, 1884, 2 vol. in-8°. — 3° *Histoire des Protestants du Vivarais et du Velay, de la Réforme à la Révolution*, Paris, 1888, 2 vol. in-8°.

Ce sont de bons livres, utiles à consulter, qui nous font aimer nos pères en retraçant un passé glorieux et qui nous permettent d'apprécier, comme il convient, l'action morale et sociale de la Réforme en France et à l'étranger.

C'est dans son cabinet de travail, le dimanche 12 novembre 1905, qu'il s'est éteint très doucement, sans maladie et sans souffrances, la tête inclinée sur son fauteuil. La veille, sa plume infatigable avait tracé les dernières lignes d'un *Commentaire sur les Psaumes*.

Le *Bulletin* rend un hommage mérité à sa mémoire et présente à sa famille affligée l'expression de ses bien sincères condoléances.

A. M.

MM. les pasteurs PIERRE GUITTON et ÉMILE GAUTIER

Au moment de donner le bon à tirer de l'article nécrologique qu'on vient de lire, nous apprenons le décès de deux autres fidèles serviteurs du Protestantisme d'autrefois et d'aujourd'hui. — M. **Pierre Guitton** est mort à Poitiers, dont il était le pasteur depuis 22 ans, le 20 novembre. Il avait fait un grand effort pour assister en juin à

notre Assemblée de Saint-Maixent, et pour visiter une dernière fois notre Bibliothèque lors d'un récent et court séjour à Paris. Il lui avait donné, entre autres, il y a quelques années, un précieux recueil de lettres de pasteurs du Désert dans l'Ouest. C'est à lui aussi que feu A. Lièvre avait remis ses papiers et confié la préparation d'une nouvelle édition de son ouvrage sur les *Protestants du Poitou*. Né près de Poitiers, à Lusignan, le 16 mai 1848, M. Guitton n'avait que 57 ans. Sa santé était malheureusement depuis longtemps minée par une maladie de cœur contractée lorsqu'en 1870 le jeune étudiant s'était engagé dans les volontaires du Rhône et avait, au prix de grandes souffrances, participé à la fatale retraite de Bourbaki. D'une nature élevée, d'idées très larges, M. Guitton avait su faire respecter et apprécier le protestantisme dans une ville d'où, jadis, il avait été expulsé par la violence. Nous prions les membres de sa famille d'accepter l'assurance de notre vive sympathie[1].

Nos lecteurs retrouveront, dans le *Bulletin* de 1894 (p. 373), le premier article de M. **Émile Gautier**, sur *le Catéchisme de Genève de Calvin, son origine et la date de sa composition.* L'année suivante il soutint, à la Faculté de théologie protestante de Paris, une thèse, non moins bien informée, sur *les Rapports entre la justification par la foi et la sanctification d'après Calvin.* Il vient de succomber, le 4 décembre, à une pneumonie infectieuse, à Luc en Diois. Il n'y avait donc que dix ans qu'il était entré dans le ministère actif. Mais, dans ce court espace de temps, il avait su se faire hautement apprécier de tous ses collègues et coreligionnaires — sans distinction d'opinions — de tout le Dauphiné. L'un d'eux nous écrit : « Nous ne l'entendrons plus, dans des conférences lumineuses autant qu'éloquentes, traiter des questions morales et sociales; dans nos synodes, plaider la cause de l'union entre les diverses fractions du protestantisme. Nous ne lirons plus ses articles si bien écrits et si logiques dans nos journaux religieux... C'était un penseur, un orateur et un chrétien, une âme pure, éprise d'idéal, une belle intelligence, un cœur généreux... » Nous avons vu de très près M. Gautier lorsqu'il faisait ses études, — et c'est de tout cœur que nous nous associons au chagrin de ceux qui l'ont connu et qui l'ont aimé.

N. W.

1. V. le *Protestant* du 2 décembre 1905.

Le Gérant : FISCHBACHER.

6635. — Lib.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — MOTTEROZ, dir.

TABLES

1. TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES, DE LIEUX, ET DES PRINCIPALES MATIÈRES

Que renferme le tome LIV (Année 1905)

du *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.*

2. TABLE ALPHABÉTIQUE

DES COLLABORATEURS AU TOME LIV

3. TABLE

GÉNÉRALE ET CHRONOLOGIQUE

1905

ÉTUDES HISTORIQUES

DOCUMENTS classés par ordre chronologique.

(Voir aussi la *Correspondance*.)

XVIe SIÈCLE

XVIIe SIÈCLE

XVIIIe SIÈCLE

XIXe SIÈCLE

MÉLANGES

CHRONIQUE LITTÉRAIRE ET BIBLIOGRAPHIE

CORRESPONDANCE

ERRATA

P. 40, l. 9, lire : 1681. — P. 295, note, l. 4, lire : Boy de la *Tour*. — P. 416, dernière l., lire : *se* nourrir. — Voy. aussi p. 288 et 574.

6600. — L.-Imprim. réunies, B, rue Saint-Benoit, 7. — Motteroz, direct.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE

[AL]FRED DAULLÉ. — **La Réforme à Saint-Quentin et aux environs, du XVIe siècle à la fin du XVIIe siècle**, nouvelle édition revue et augmentée. Un vol. de 308 pages, in-8, accompagnées d'une carte, d'une gravure et d'un facsimile hors texte. Le Cateau, J. Roland, imprimeur-éditeur, 1905.

[MA]TTHIEU LELIÈVRE. — **Un précurseur du Réveil. Pierre du Pontavice**, gentilhomme breton, missionnaire méthodiste et pasteur réformé, 1770-1810. Notice composée sur des documents en partie inédits. Un vol. de II-214 pages, in-18. Paris, Librairie évangélique, 1904.

[RE]V. JAMES I. GOOD, D. D. — **Famous missionaries of the reformed Church**, first édition, Un volume de VIII-414 pages, in-18, accompagné de 9 planches hors texte, *Published by the Sunday School board of the reformed Church in the United States*, 1903.

[AL]EXANDER BRUNO HANSCHMANN. — **Bernard Palissy und Francis Bacon.** Un volume de VI-232 pages, in-8°, Leipzig, Dietrich'sche Verlagsbuchhandlung, 1903.

[AL]BERT ELKAN. — **Die Publizistik der Bartholomæusnacht und Mornays « Vindiciæ contra tyrannos »**, Mit einem Brief Mornays. Un volume de X 178 pages, in-8, faisant partie des *Heidelberger Abhandlungen zur Mittleren und Neueren Geschichte*, Heidelberg, Carl Winter, 1905.

[TH]ÉOPHILE DUFOUR. — **Les institutions chimiques de Jean-Jacques Rousseau.** Une brochure de 24 pages, in-8, et un facsimile, extraite, avec des additions, de la *Semaine littéraire* du 17 déc. 1904.

[TH]ÉOPHILE DUFOUR. — **Pages inédites de Jean-Jacques Rousseau**, première série. Une brochure de 70 pages, in-8, extraite du tome I des *Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau*. Genève, A. Jullien, nov. 1905.

[EU]GÈNE RITTER. — **Recherches généalogiques** (Marat. — Madame de Staël). Une brochure de 14 pages, in-8, plus un tableau généalogique, extraite du *Compte rendu de l'Académie des Sciences morales et politiques*, par MM. H. Vergé et P. de Boutarel, Paris, A. Picard, 1905.

[EU]GÈNE RITTER. — **Le centenaire de Sainte-Beuve.** Une brochure de 32 pages, in 8, extraites du tome XXVIII de la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*.

[H]. SCHNETZLER et JEAN BARNAUD. — **Notice bibliographique sur Pierre Viret.** — A la mémoire vénérée d'A. Bernus. — Une brochure de 48 pages, in-8, extraite de la *Revue de théologie et de philosophie.*

6635. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — MOTTEROZ, directeur.